UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Presented to

The Library

of the

University of Toronto

~~by~~

from the Library of
H. T. Gerrans
by his Wife.

BINDING LIST FEB 1 1924

I

LA

CONQUÊTE DU MAROC

DU MÊME AUTEUR

La Serbie économique, chez Berger-Levrault.

Les Conditions du travail en Suède et en Norvège, chez Berger-Levrault.

La France provinciale, chez Hachette.

Souvenirs des Balkans, chez Hachette.

L'Expansion de la France et la Diplomatie, chez Hachette.

Rabelais (*collection des Grands Écrivains français*), chez Hachette.

Sept Ans de politique extérieure (1898-1905), chez Juven.

En préparation :

Socrate et son temps.

Le Maroc a travers l'histoire.

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

M6533e

FRANCE D'OUTRE-MER

LA

CONQUÊTE DU MAROC

LA QUESTION INDIGÈNE

(ALGÉRIE ET TUNISIE)

PAR

RENÉ MILLET

Ambassadeur de France

176947
13/12/22

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1913

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

Copyright by Perrin et Cie, 1913.

LA CONQUÊTE DU MAROC

PREMIÈRE PARTIE

LA CONQUÊTE MAROCAINE

INTRODUCTION

Au terme de ce long procès qui devait, par le protectorat du Maroc, assurer la domination définitive de la France dans l'Afrique du Nord, le moment paraît venu de jeter un coup d'œil rapide sur les différentes phases du débat marocain.

Rappelons seulement pour mémoire les origines de la question. Dès les premières années de notre établissement en Algérie, le mouvement naturel de la conquête nous entraîna du côté du Maghreb occidental, refuge d'Abd-el-Kader, foyer de toutes les insurrections. Déjà nos armées victorieuses sur terre et sur mer, à Isly, Mogador et Tanger, semblaient mettre l'empire chérifien

à notre discrétion, quand le veto de l'Angleterre arrêta brusquement notre marche. Cette puissance avait vu d'assez mauvais œil la prise d'Alger par les Français. Elle attachait trop de prix à la possession du seul détroit qui donne accès dans la Méditerranée pour leur permettre de prendre pied en face de Gibraltar. Lord Aberdeen fit savoir à M. Guizot que toute entreprise au Maroc mettrait son pays dans la nécessité de nous faire la guerre.

Pendant un demi-siècle, cette espèce d'interdit pesa sur notre politique africaine. La partie la plus belle et la plus riche du Maghreb fut ainsi soustraite à la civilisation. La France se contenta d'exercer son droit de suite sur les tribus pillardes de la frontière. Si elle ne pouvait pénétrer au Maroc, elle s'arrangea du moins pour qu'aucune autre puissance européenne n'y prît sa place. L'Angleterre, admirablement servie par ses agents publics ou secrets, entretint une anarchie favorable à ses intérêts.

Lorsqu'en 1881, la France, enfin réveillée de sa longue indifférence coloniale, étendit son protectorat sur la Tunisie, le Maroc remua ; des personnages importants, tels le chérif d'Ouezzan, sollicitèrent notre protection, et le ministre de France à Tanger crut que le moment était venu d'agir. Mais le gouvernement de la République estima, non sans raison, qu'il fallait digérer l'opération tunisienne avant de soulever de nouvelles difficultés diplomatiques.

Entre temps, un ministère conciliant jusqu'à la faiblesse, comme il s'en rencontre trop souvent chez nous, avait cru bien faire en ouvrant une conférence à Madrid sur les protégés européens au Maroc. C'est à peu près comme si l'on avait publiquement discuté à Rome le régime applicable aux Tunisiens. On éveillait ainsi les ambitions assoupies de l'Espagne et on créait un précédent qui devait être plus tard exploité contre nous.

L'extrême modération que nous avions montrée dans l'Afrique du Nord n'empêcha pas que, sur d'autres points du monde, au Siam, en Afrique occidentale, à Madagascar et sur le Haut-Nil, nos intérêts ne fussent en opposition avec ceux de l'Angleterre. Cette période de tension atteignit son point critique en 1898, au moment de l'affaire de Fachoda. Peu de temps après, toutes les forces de la Grande-Bretagne furent absorbées par la guerre des Boërs. Le moment paraissait bien choisi pour obtenir mainlevée de l'hypothèque qu'elle avait mise sur le Maroc. Nous croyons savoir, par des témoignages dignes de foi, qu'à cette époque M. Joseph Chamberlain, notre adversaire de la veille, était animé des dispositions les plus conciliantes. On ne sut pas ou l'on ne voulut pas en profiter. Le gouvernement français se tenait, au Maroc, sur la défensive et ne considérait que la sécurité de la frontière algérienne. Il avait en outre une tendance à traiter le sultan du Maroc,

si faible et si contesté, comme le souverain d'un état régulier, parfaitement maître de ses résolutions. De là, ces accords de 1901 et 1902, dont le but était d'organiser, dans la zone frontière, la coopération des deux États limitrophes. Il y avait une certaine ironie à solliciter la collaboration du Maghzen dans les lieux mêmes où l'autorité du sultan était méconnue et son pouvoir disputé par un prétendant. La France dut faire à elle seule toute la besogne, et son intervention, toute militaire, ne différa pas sensiblement des autres opérations de police exécutées dans le sud oranais. D'ailleurs, la clé du Maroc ne se trouvait ni sur la frontière, ni à Fez, ni même à Tanger : il fallait aller la chercher dans les conseils des puissances européennes qui avaient intérêt à contrarier notre action.

La campagne diplomatique s'ouvrit en 1902 de la manière la plus imprévue. C'est à l'Italie, c'est-à-dire à la puissance la moins intéressée, que nous demandions d'abord l'accès du Maroc, en échange de sa pleine liberté dans la Tripolitaine. Nous nous tournions ensuite du côté de l'Espagne et nous lui proposions d'emblée le partage du Maroc. Ce projet, tenu longtemps secret, mais public aujourd'hui, lui abandonnait à peu près tout le Gharb, y compris la ville de Fez, capitale religieuse de tout le Maghreb occidental et capitale politique de la moitié de l'empire. Quant à l'Angleterre, maîtresse de la mer, et à l'Allema-

gne, toujours menaçante sur terre, elles n'étaient même pas pressenties. On se serait cru reporté au temps où les intérêts du monde se débattaient dans le bassin de la Méditerranée, entre l'Espagne toute-puissante et Venise ou Gênes encore redoutables.

L'expédition de Tunisie avait été préparée dans des conditions bien différentes. La France avait alors eu soin de s'assurer le consentement des deux grandes puissances les mieux placées pour entraver ses desseins. Elle avait obtenu celui de l'Angleterre au Congrès de Berlin, au moment de l'annexion de Chypre, et, par une diplomatie vigilante autant qu'avisée, elle avait pris ses précautions du côté de l'Allemagne. Mais il ne lui était pas venu à l'esprit de traiter d'abord avec l'Italie qu'il s'agissait justement de tenir à distance. Encore moins avait-elle sollicité l'adhésion de l'Espagne dont les intérêts étaient nuls en Tunisie.

Les hommes d'État espagnols auxquels on offrait ainsi la moitié du Maroc paraissent avoir été d'abord plus surpris que charmés de la proposition. Ils sortaient à peine d'une guerre malheureuse qui leur avait enlevé d'un seul coup les restes de leur empire colonial et semblaient plutôt enclins à pratiquer une politique de recueillement. Leurs arsenaux étaient vides et leur armée fort éprouvée. L'instinct de conservation leur faisait craindre de se lancer, à la suite de

la France, dans une aventure. Du reste, ils savaient mieux que personne à quoi s'en tenir sur les droits de l'Espagne au Maroc. S'il s'agissait de souvenirs historiques, ils auraient pu aussi bien revendiquer l'Afrique du Nord tout entière. Si l'on s'en tenait à l'action effective, les Espagnols avaient peu d'illusion sur la valeur de ces présides, transformés en bagnes et privés de toute influence sur la montagne environnante. Il leur était de plus impossible d'oublier qu'en 1860, une campagne assez pénible ayant mis l'Espagne en possession de Tétouan, elle avait dû à son tour reculer devant les objections de l'Angleterre. Les révélations récentes d'un écrivain espagnol nous livrent le secret des hésitations des politiques de Madrid et même de leur étonnement. « Il faut être fou, dit l'un d'eux, pour songer au Maroc. » Une ardente propagande essaye de les convertir ; mais on peut le dire en toute certitude, il n'y avait pas alors dix personnes, dans toute l'Espagne, disposées à se jeter dans l'affaire marocaine. Le projet de convention avec la France, pourtant si séduisant, restait non signé sur la table du premier ministre, qui le léguait à son successeur ; et ce dernier justifiait ses répugnances en disant qu'il y manquait l'aval de l'Angleterre, motif très plausible : toute tentative de l'Espagne pour franchir le détroit devait être d'abord approuvée à Londres. Ces retards permirent d'avertir l'opinion publique en France. Le projet de 1902 fut définitivement

enterré. Mais il en restait des traces dont les négociations postérieures devaient se ressentir. Bénévolement, nous avions créé de toutes pièces en Espagne un état d'âme impérial.

Après avoir ainsi tâtonné pendant deux ou trois ans, le gouvernement français s'aperçut qu'il avait fait fausse route. Il se décida à traiter avec l'Angleterre, mais il le fit dans des conditions beaucoup moins bonnes, en 1904, que s'il s'y était pris deux ans plus tôt, à l'issue de la guerre du Transvaal. Certes, la valeur morale de cet arrangement dépasse de beaucoup ses avantages matériels. Il mettait fin à une longue période de rivalité ; il nous procurait, sinon l'alliance, du moins l'amitié d'une puissance navale de premier ordre, ce qui nous rendait la liberté de nos mouvements dans la Méditerranée. Au point de vue qui nous occupe, la Grande-Bretagne admettait le principe de notre prépondérance au Maroc, mais elle y mettait des conditions très dures. Non seulement nous renoncions à tous nos droits sur l'Égypte et sur Terre-Neuve, mais au Maroc même nous promettions de n'élever aucune fortification sur le détroit et même plus loin, jusqu'à l'embouchure du Sebou, et nous nous engagions à tenir compte des droits de l'Espagne. La partie secrète du traité étendait ces droits à toute la côte, depuis Mélilla jusqu'aux hauteurs qui dominent le Sebou, sous la réserve qu'ils ne deviendraient effectifs que là où l'autorité du sultan cesserait de s'exer-

cer. Six mois plus tard, en octobre 1904, ces dispositions étaient aggravées par notre traité secret avec l'Espagne. Cette fois, il ne s'agissait plus seulement de la côte, mais de tout l'hinterland à partir de la rive gauche du fleuve Loukos jusqu'à la Moulouya, en passant par la ligne de partage des eaux qui se déversent dans le Sebou et dans l'Innaouen. De plus, la condition posée dans le traité anglais, relativement à « l'exercice des droits du sultan », était remplacée par un article fort embrouillé qui subordonnait la reconnaissance de la zone espagnole à tout changement du *statu quo* marocain, pourvu que ce changement fût constaté d'un commun accord entre la France et l'Espagne.

Tels sont les textes sur lesquels va s'engager une conversation extrêmement difficile. On peut remarquer une fois de plus combien il est périlleux de régler d'avance, par des accords écrits soustraits au contrôle du parlement, une situation mal définie qui peut, quelques années plus tard, changer complètement d'aspect.

Le vice fondamental de cette politique consistait à poursuivre simultanément deux objets contradictoires : le protectorat et l'annexion. Dans les documents publics, on ne parlait que de conseils adressés au sultan, du maintien de son autorité. Dans les arrangements secrets, on visait en réalité le partage.

A ces deux objets, on en joignait bientôt un

troisième qui n'avait aucun rapport avec les deux autres, à savoir l'isolement de l'Allemagne. Il ne semble pas que ce fut d'abord l'effet d'un dessein prémédité. Le gouvernement français était parti de cette idée fausse que la question du Maroc concernait exclusivement les peuples riverains de la Méditerranée. Il avait admis ensuite la nécessité de désintéresser l'Angleterre, puissance maritime, maîtresse de Malte et de Gibraltar. Comme l'Allemagne n'avait pas de possession sur la Méditerranée, il se crut dispensé de la consulter. Il aurait dû cependant reconnaître que l'Allemagne, devenue puissance navale de premier ordre et de plus propriétaire de deux colonies sur la côte occidentale d'Afrique, ne pouvait se désintéresser ni du sort du détroit, ni de celui de la côte atlantique. En outre, la position continentale de la France l'oblige à ne rien entreprendre outre-mer sans avoir la certitude qu'elle ne sera pas prise à dos par les forces de l'Europe centrale. C'est pour avoir négligé cette précaution indispensable qu'elle perdit, au XVIIIe siècle, la plus grande partie de son empire colonial.

Il semble que le succès de l'entente avec l'Angleterre et les autres accords qui en furent la conséquence aient grisé peu à peu le gouvernement français. Les rois, longtemps défiants à l'égard de notre République, se montraient volontiers à Paris et nous apportaient la consécration de leur présence. La France, tendant une main à

la Russie et l'autre à la Grande-Bretagne, caressant ses deux sœurs latines, bien vue des autres États secondaires, croyait mener la ronde autour de l'Allemagne mécontente ; jeu assez puéril, car aucune pensée commune ne rattachait ces bonnes volontés éparses et aucun acte public de l'Allemagne ne motivait une coalition. Comme dans les rondes, la puissance qu'on prétendait isoler fonça sur le point faible de la chaîne. Ce fut le moment du débarquement de l'Empereur à Tanger. Immédiatement apparut le néant de nos combinaisons savantes. La Russie, affaiblie par la guerre de Mandchourie, était hors d'état de nous porter secours. L'Angleterre nous voulait du bien, mais son appui sur mer ne couvrait pas notre frontière de l'Est. Et les petits souverains, au premier rugissement du lion, se tinrent cois, attendant les événements. Une fois de plus, la France se trouva seule en face de l'Allemagne, et dans la plus fâcheuse posture : pendant qu'elle signait des accords avec tout le monde, elle avait laissé rouiller son épée.

Le dialogue, dans ces conditions, n'était pas commode. Il semble qu'à plusieurs reprises, le gouvernement français essaya de réparer sa faute en nouant une conversation générale avec l'Allemagne. Est-il exact, comme on le prétend à Berlin, qu'il n'ait pas fait de proposition précise ? Ou bien le gouvernement impérial, échauffé par la querelle, fit-il la sourde oreille ? C'est ce qu'on ne

saura jamais. Toujours est-il que l'Allemagne imposa l'idée d'une conférence internationale et qu'on se réunit à Algésiras.

Sur cette bataille pacifique livrée autour du tapis vert d'Algésiras, on a chanté le *Te Deum* dans les deux camps. C'est que les opinions diffèrent selon le point de vue où l'on se place.

Les esprits, uniquement attentifs à la guerre de contenance qui se poursuit entre les nations européennes, trouvèrent avec raison que la France opérait une retraite fort honorable et que l'Allemagne, après avoir inquiété presque toutes les puissances, ne sortait pas grandie du conflit soulevé par elle. Mais les amis du Maroc et les partisans de l'expansion française en Afrique éprouvèrent moins de satisfaction. Un Maroc international leur paraissait presque aussi funeste pour l'avenir de notre empire africain que l'aurait été l'établissement d'une seule puissance européenne sur le flanc de l'Algérie. Ce n'était plus seulement l'Allemagne ou l'Angleterre ou l'Espagne, c'est toute l'Europe que nous avions sur les bras. Le corps diplomatique tranchait du souverain et prétendait à tort et à travers se mêler de tout. Ce fut une époque de confusion indescriptible et d'impuissance ridicule, comme il arrive chaque fois que l'Europe, cette expression géographique, essaye de s'ériger en personne morale. Le mal était d'autant plus grand que cette façade internationale flattait, chez nous, les illusions des partis extrêmes

et que l'acte d'Algésiras passait pour le chef-d'œuvre de la diplomatie pacifiste.

Il y eut un moment de tristesse profonde parmi ceux qu'on appelait dédaigneusement « les coloniaux », et qui réclament le titre de patriotes. Pour eux, la Patrie française ne finit point à Marseille ; elle se continue sur l'autre rive de la Méditerranée. Ils savent, ceux-là, que l'Afrique du Nord forme une île en quelque sorte indivisible entre le désert et la mer. Ils espéraient que la France, qui a tant souffert en Europe de sa mauvaise frontière continentale, réussirait à écarter du massif de l'Atlas les compétitions européennes, et que, loin des champs de bataille où elle a prodigué le plus pur de son sang, elle travaillerait en paix à la construction d'une France nouvelle sur les débris de l'Afrique romaine. Et voilà qu'à la suite de fausses manœuvres, l'extrémité la plus riche de cette île était entamée, livrée aux disputes internationales ! Ils se demandèrent si le Maroc n'était pas définitivement perdu et la sécurité de l'Algérie à jamais compromise.

C'était méconnaître le génie de notre nation et la force irrésistible qui la pousse du côté du Maroc. Quand ses intérêts seuls sont en jeu, elle est sujette à se tromper ; mais si l'on fait appel à son cœur, elle recouvre une admirable lucidité. Que des Français ou même des étrangers tombent dans un guet-apens, que l'honneur du drapeau soit engagé, immédiatement le sang de nos aïeux

se réveille, une même émotion secoue tout le pays, les volontaires affluent, le Parlement qui, la veille, se laissait bercer par les phrases ronflantes des humanitaires vote comme un seul homme les crédits nécessaires et nos petits soldats, si gais, si débrouillards, si intrépides font le reste. Pas de conquête, c'est entendu, mais un « bon coup de torchon », comme disait Jeanne d'Arc, et voilà les affaires rétablies. En outre, si la bascule parlementaire nous apporte quelquefois un gouvernement médiocre, ce gouvernement a d'admirables serviteurs qui, le plus respectueusement du monde, sans y penser, par instinct de métier, s'efforcent de réparer ses sottises. Ces hommes-là, soldats, diplomates ou financiers, montrent autant de compétence et d'application que leurs chefs ont trop souvent d'insouciance et de légèreté. Comme ces chefs, j'entends ceux de Paris, sont en somme d'assez bons diables qui ne demandent qu'à bien faire quand leur portefeuille n'est pas en jeu, ils laissent agir leurs sous-ordres, sauf à les désavouer en cas d'échec. Enfin, l'impuissance même du régime international laissait le champ libre à l'activité de nos agents.

Moins de cinq ans après l'acte d'Algésiras, nous étions à Oudjda pour venger le meurtre du docteur Mauchamp, dans la Chaouia pour punir les auteurs des massacres de Casablanca. L'insurrection des Beni-Snassen était réprimée, les pillards fanatiques du Sud Oranais rigoureusement châ-

tiés. La douane marocaine, réorganisée par nos soins, voyait ses recettes doublées. Nos officiers, chargés de la police des ports, prenant leur mission au sérieux, formaient une troupe d'élite. Pendant cette même période, à l'exception de la police et de la Banque d'Etat où la France exerçait une action prépondérante, aucune des institutions imaginées à Algésiras ne donnait seulement signe de vie : pas de travaux publics, pas de protection pour la propriété européenne, pas de répression de la contrebande des armes, pas d'organisation municipale, rien que le vide partout où les Français ne dominaient pas.

Ces progrès étaient trop visibles pour échapper à l'attention de nos rivaux. L'Espagne, notre amie, nous suscitait à Tanger toutes les difficultés possibles. La Belgique, la Hollande sur lesquelles nous pensions pouvoir compter se montraient plutôt hostiles. Seuls, la Russie, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie et le Portugal étaient invariablement corrects.

L'Allemagne, revenue à des sentiments plus conciliants, signait avec nous, en 1909, un protocole de désintéressement politique, en réservant seulement le principe de l'égalité économique. Cet arrangement était toutefois subordonné à la coopération sincère des ressortissants des deux pays. De plus, il maintenait expressément toutes les stipulations d'Algésiras, si gênantes pour nous.

Cet acte, bien qu'il fût rédigé en termes à la

fois trop vagues et trop laconiques, aurait peut-être suffi s'il avait été sérieusement observé de part et d'autre. Mais nos ministres successifs des Affaires étrangères ont une tendance fâcheuse à considérer leur tâche comme terminée quand ils ont signé un accord. Ils le mettent alors dans un tiroir et n'y pensent plus. On avait cependant tenté, au lendemain de l'arrangement de 1909, d'organiser un groupe franco-allemand des entrepreneurs de travaux publics, avec prédominance des capitaux français. Ce groupe, formé sur l'initiative des deux gouvernements, était qualifié non seulement pour exécuter les travaux, mais pour trouver l'argent nécessaire. Quand il voulut agir, on lui objecta les dispositions de l'acte d'Algésiras sur la liberté des adjudications. De cet acte, on peut tirer tout ce que l'on veut. Mais il ne fallait pas encourager la formation de ce groupe pour lui lier ensuite les mains. Première cause de mécontentement.

Il y en avait d'autres en dehors du Maroc. Au Congo, un projet de coopération sur le territoire de la N'goko Sangha et la construction, à frais communs, d'une voie ferrée destinée à relier le Cameroun au fleuve à travers notre colonie furent envisagés favorablement et même acceptés par le gouvernement français ; mais ces projets ne reçurent pas de suite. Chaque fois, notre ministère des Affaires étrangères acceptait la conversation, puis, au premier symptôme de résistance parlementaire,

redoutant l'impopularité qui s'attache à tout pacte franco-allemand fondé sur des concessions réciproques, il se dérobait. On peut donc dire qu'après deux ans d'existence, l'accord de 1909 n'avait reçu aucune application pratique. Nous nous endormions sur la foi des traités.

Notre politique à l'égard de l'Espagne ne fut pas beaucoup plus heureuse. Les bureaux du quai d'Orsay avaient fait cette découverte que l'acte d'Algésiras constituait un excellent moyen de défense contre les velléités des autres puissances. On ne manqua pas de l'opposer à l'Espagne quand elle manifesta le désir de s'étendre du côté de Tétouan. Au lieu de faire la part du feu, nous nous cantonnions dans cette forteresse internationale élevée d'abord contre nous, et qui, à peine âgée de cinq ans, craquait déjà de tous les côtés.

Telle était la situation quand nous entreprîmes l'expédition de Fez. Il faut admirer le courage du gouvernement qui fit ce pas décisif. C'est là qu'on peut juger toute la force de l'inspiration patriotique. Un jurisconsulte devenu ministre des Affaires étrangères, un agent de change porté au ministère de la Guerre, adversaires déclarés des entreprises coloniales, prirent sur eux cette grave responsabilité. Une fois résolus, ils se mirent à l'œuvre avec toute la célérité possible. Il s'agissait, il est vrai, de dégager les officiers de notre mission militaire assiégés dans Fez et de relever

le pouvoir du sultan. Jamais intervention ne fut plus solidement motivée.

Il était toutefois difficile de soutenir qu'elle ne changeait rien au *statu quo* du Maroc. Nous n'avions fait jusque-là que des expéditions locales. Maintenant nous marchions sur la capitale et, bon gré mal gré, le sultan devenait notre protégé avant que le mot de protectorat ne fût prononcé.

Trois ans plus tôt, dans des circonstances fort analogues, nous avions refusé notre appui au sultan Abd-el-Aziz contre ses sujets révoltés. On soutenait alors en France que nous ne devions pas intervenir dans les querelles intérieures du Maroc. En 1911, notre action s'inspirait de principes tout opposés.

Il eût été politique d'en convenir et de négocier tout en combattant. Malheureusement, on n'en fit rien. Le gouvernement continuait d'affirmer son respect pour l'acte d'Algésiras et pour l'entière souveraineté du sultan. A Berlin et dans l'entrevue de Kissingen, notre ambassadeur proposait de résoudre toutes les difficultés pendantes avec l'Allemagne, à la condition toutefois qu'on ne parlerait pas du Maroc, objet principal du litige.

A Madrid, on donna de bonnes paroles et la promesse de ne point passer par Taza, mais on refusait de s'expliquer sur les suites de l'opération commencée.

Telle était la situation dans les premiers jours du mois de juillet 1911, lorsque le ministère Caillaux prit les affaires des mains du ministère Monis qu'un triste accident avait décapité.

Le nouveau gouvernement était à peine formé qu'une crise internationale plus grave que celle de 1905 éclatait sous ses pas. L'Allemagne entrait brusquement en scène et mettait la France en demeure, soit de lui faire sa part au Maroc, soit de payer son désistement. Cette négociation se poursuivit, non sans énervement, pendant tout l'été torride de 1911.

Les notes qui suivent, rédigées sous l'impression directe des faits, marquent les différentes phases d'un débat historique d'où devait sortir l'achèvement de notre France africaine.

CHAPITRE PREMIER

LA NÉGOCIATION ALLEMANDE

AGADIR

4 juillet 1911.

C'était à prévoir. L'imbroglio marocain se corse. Le grand artisan des coups de théâtre, jusqu'ici prudemment dissimulé dans la coulisse, vient de faire son entrée en scène. Neptune-Kiderlen a levé son trident et prononcé son *quos ego*... Traduction moderne : il a envoyé une canonnière, cette même *Panthère* qui, si nous avons bonne mémoire, a poussé naguère quelques rugissements du côté du Brésil. C'est un vieux bateau, monté par 125 hommes, mais derrière ce faible équipage, il y a toute l'Allemagne. Par le plus grand des hasards, cette *Panthère* stationne juste devant le meilleur port naturel de la côte Atlantique, et le plus mal défendu, puisque

la police internationale l'ignore. Elle va protéger le commerce allemand sur le seul point du Maroc où il n'y ait point de commerce, parce que le port d'Agadir a été frappé d'interdit par un sultan rancunier. Le chancelier s'est donné une peine inutile pour expliquer son geste. Il aurait pu dire tout simplement : je ne sais pas si je me fais suffisamment comprendre.

Il fallait voir, samedi soir, la figure des Parisiens. Jusqu'à cette date précise, la pièce les intéressait peu... L'expédition sur Fez? une promenade militaire. Les empiètements de l'Espagne? une bagatelle. Mais, à partir de cinq heures du soir, lorsque les journaux à manchettes publièrent en grosses lettres : « Intervention de l'Allemagne au Maroc », les passants se regardèrent avec inquiétude ou s'enfoncèrent dans la lecture des gazettes. L'Allemagne? diable! nous étions si tranquilles! Pour la majorité des Français, toute la politique extérieure, c'est l'Allemagne. Dans les sphères officielles, comme on dit, le sentiment dominant est la surprise. On s'étonne à Vienne, on s'étonne à Londres, et même au quai d'Orsay. « Comme c'est curieux! » dit M. de Selves.

Le plus surprenant dans cette affaire, c'est la surprise des hommes d'État. Depuis trois mois, on leur corne aux oreilles que l'Allemagne nous guette, qu'elle n'attend qu'une occasion. M. de Kiderlen-Waechter fait mieux : il nous pousse du pied pour nous indiquer qu'il désire causer. Nous,

de protester de notre innocence, de nous faire tout petits, de nous dérober maladroitement. « Encore un peu de patience ! dès que les Beni-M'tir seront sages et que les Zaër auront été mis en pénitence, nous rentrerons chez nous. » Et toujours Algésiras, et l'arrangement de 1909. Puis, quand l'Allemagne s'impatiente et prétend que nous passons les bornes, cette réponse admirable : « Vraiment, messieurs, vous n'êtes pas gentils, mais pas gentils du tout! »

A quoi attribuer ces bégaiements de la diplomatie? Aux illusions créées par la conférence de La Haye, dont hier encore, en plein gâchis marocain, on fêtait l'anniversaire et aux innombrables papiers qu'on a signés depuis dix ans. Oui, la dernière décade a été funeste au sens politique des Français. Ils se sont imaginé que les affaires extérieures, cela consistait à signer quelque chose avec quelqu'un, puis à s'abandonner au fil de l'eau. Méthode chère aux médiocres : elle dispense de réfléchir, de discuter, de prévoir. On a la bouche pleine de formules protocolaires, on les récite comme une leçon; quelques centaines de paires d'oreilles, dans la classe tumultueuse du Palais-Bourbon, les reçoivent comme paroles d'Evangile. Pendant ce temps-là, on perd de vue le drame qui se joue derrière ce vain décor.

En un mot, l'intelligence mécanique remplace l'esprit créateur, jusqu'au jour où un sourd gron-

dement de tonnerre, un éclair précurseur de l'orage réveillent la nation assoupie.

Eh bien, tâchons d'y voir clair à cette lueur soudaine, et n'attendons pas que l'orage éclate. L'acte d'Algésiras, dont nous prétendons nous couvrir, n'est qu'un abri fragile. Il ne s'occupe nullement de l'intérieur du Maroc. Il ne vise que le régime des ports. En le lisant, on se croit de retour au XVIe siècle, à l'époque où les chrétiens cantonnés dans les échelles maritimes ne songeaient qu'à procurer la sûreté et la régularité des échanges. Conséquence : l'encre de ce traité n'était pas encore sèche qu'il fallait en signer un autre avec l'Allemagne pour déterminer les droits de la France. Donc, Algésiras n'avait rien réglé définitivement.

Essayons, si nous voulons être équitables, de nous mettre au point de vue des autres. Reconnaissons que l'engrenage de notre action au Maroc nous mène beaucoup plus loin que nous ne pensions : aujourd'hui à Fez, demain peut-être à Marakech; et qu'à une situation nouvelle doivent correspondre des arrangements nouveaux, destinés, non plus à supprimer, mais à compléter ou à corriger les anciens. Surtout, au nom du ciel, ne pratiquons pas la politique hypocrite que nous reprochons si facilement à nos rivaux. Ne continuons pas, comme de vieux enfants, à jouer à cache-cache derrière le rideau transparent d'Algésiras. Disons hautement et loyalement que nous

réclamons le contrôle politique du Maroc, condition essentielle de la sécurité de l'Algérie. Tout le monde sait que c'est là pour nous un intérêt vital. Alors pourquoi tant de simagrées?

L'Algérie, à quelques heures de Marseille, est une France nouvelle dont la conservation nous importe autant que celle de notre propre territoire. Des deux côtés d'une telle frontière, en cas de conflit, les fusils partiraient tout seuls. Tout autre est le sort de nos autres établissements d'Afrique, de celui du Congo par exemple. Ce sont des pays, en quelque sorte, amorphes, des étoffes brutes qu'on peut couper et retailler sans que la métropole s'en porte beaucoup plus mal : objet de troc et d'échange s'il en fut, monde en formation dont les fragments peuvent se souder ou se désagréger sans grand dommage. Entre le Cameroun et la Sangha, nous savons par expérience qu'on peut se quereller sans qu'il y ait mort d'hommes. C'est tout au plus de quoi alimenter le tribunal de La Haye et l'empêcher de périr d'inanition. Si les Allemands nous demandaient quelque chose de ce côté-là, il y aurait moyen de causer. Le globe est d'ailleurs assez vaste et nos possessions sont assez étendues pour que nous puissions pratiquer avec eux une politique de compensation. Mais des canons allemands sur les pentes de l'Atlas, c'est à quoi nous ne consentirons qu'à la dernière extrémité et ce qu'à Berlin on ne doit pas souhaiter. Sans doute,

la guerre n'éclaterait pas tout de suite à propos du Maroc. Mais la moindre étincelle suffirait à l'allumer.

Que le chancelier et son bouillant ministre des Affaires étrangères réfléchissent à cette situation. L'Allemagne a déjà refoulé la France en Europe : si maintenant elle se met en travers de nos destinées africaines, peut-elle répondre que la nation française, après les marques de vitalité qu'elle a données depuis quarante ans, supportera indéfiniment cette double entrave? Les amis les plus déterminés de la paix ne seront-ils pas poussés à bout?

C'est pourquoi le geste d'Agadir nous paraît un simple moyen diplomatique d'engager la conversation, une sorte de rappel à la politique réaliste : donnant donnant. A nous maintenant de répondre. Le gouvernement français hésitait entre deux politiques : l'une, de retraite et de demi-abandon, consisterait à rentrer le plus tôt possible et les mains vides dans les murs de Casablanca; l'autre, de liquidation, fixerait les positions respectives de la France et de l'Espagne en désintéressant l'Allemagne.

Aujourd'hui, le choix n'est plus possible. La politique de liquidation s'impose. Autrement, l'Allemagne s'installera dans le Sous et l'Espagne se paiera de ses propres mains.

CONFÉRENCE OU TÊTE A TÊTE

8 août 1911.

Au rédacteur du Temps, *partisan d'une conférence internationale sur le Maroc.*

Mon cher ami,

Personne n'admire plus que moi, vous le savez, la verve, le talent, le courage avec lesquels vous défendez les intérêts extérieurs de la France. Permettez-moi cependant de vous dire pourquoi il m'est impossible de vous suivre, soit dans les critiques que vous adressez au tête à tête franco-allemand, soit dans votre appel à l'Europe et aux stipulations d'Algésiras.

On oublie trop aujourd'hui que ce malheureux traité d'Algésiras a été une solution bâtarde, un pis-aller, ou même, si l'on veut, une retraite honorable, mais tout autre chose qu'un succès diplomatique. Nous avions tenté de résoudre la

question du Maroc par des arrangements particuliers avec les diverses puissances intéressées. L'Allemagne, laissée de côté, nous menaça de la guerre et nous imposa la forme internationale. Le choix même du lieu de la conférence était significatif. On semblait attribuer à l'Espagne des droits supérieurs aux nôtres, alors que, deux ans plus tôt, l'Espagne avait reconnu, par un traité formel, la prépondérance française. Rien ne fut épargné pour encourager les prétentions espagnoles. C'est ainsi que la police des ports fut partagée entre les deux nations, sans aucun égard pour leurs forces respectives. Faut-il rappeler cet inspecteur suisse dont le contrôle nous fut imposé, et qui disparaît précisément au moment où l'on aurait besoin de lui? L'excellent colonel Muller n'a pas eu un mot de protestation, lorsque le colonel Silvestre, commandant le tabor de Casablanca, a déserté son poste pour expulser de Larache les troupes du sultan.

Quels sont, dans la pratique, les fruits du régime international? Une banque d'Etat? son rôle est purement passif, parce que, appartenant à tout le monde, elle n'appartient à personne, et qu'il ne se trouve pas derrière elle un groupe financier sérieux pour tirer les conséquences de son privilège. La répression de la contrebande des armes? elle a été si peu efficace que les indigènes, révoltés contre leur sultan, sont mieux armés que jamais. Les travaux publics? on a

prévu, pour faire face aux plus urgents, un prélèvement de 2 et demi pour 100 sur le produit des douanes. Mais au lieu de concentrer cette ressource sur un point bien choisi, par exemple sur le port de Tanger, au moyen d'un emprunt auquel les 2 et demi pour 100 auraient servi de gage, la jalousie diplomatique a voulu tout amorcer à la fois, par conséquent, tout gaspiller. Quoi encore? une des clauses les plus mémorables d'Algésiras, je ne dis pas seulement acceptée, mais préparée par nos plénipotentiaires, soumet toutes les entreprises de travaux publics, de quelque nature qu'elles soient, au régime de l'adjudication. Résultat : l'immobilité complète. Car, dès qu'on essaye de remuer, les embarras commencent. Que va-t-on mettre en adjudication? est-ce la concession complète de l'entreprise ou la simple exécution des travaux? dans le premier cas, comment se garantir contre l'intervention étrangère? dans le second, comment se procurer l'argent?

On l'a bien vu lorsqu'après l'arrangement de 1909 avec l'Allemagne, les deux gouvernements ont provoqué la formation d'un consortium pour l'exécution des grands travaux au Maroc. On s'est aperçu un peu tard que cette société était frappée de paralysie générale, parce qu'elle devait subir, comme les autres, le régime de l'adjudication; dès lors, si le premier venu pouvait concourir et l'emporter, à quoi bon syndiquer les grands inté-

rêts en présence? Faute de trouver une issue honorable, on décida de ne rien faire du tout. De là, une des causes de mécontentement des Allemands.

Il suffit de se rendre à Tanger pour sentir tout le vide du système international. D'interminables conférences, du bavardage, un corps diplomatique qui prétend régénérer le Maroc et qui se montre incapable d'assurer la propreté de Tanger, dont il a la charge. On peut dire avec certitude qu'aussi longtemps que ce régime durera, le Maroc, comme la ville elle-même, croupira dans l'ordure.

Tel est le traité d'Algésiras, si vanté à Paris, cheval de bataille de tous les orateurs parlementaires. Il proclame, il est vrai, l'intégrité du Maroc, à peu près comme un procès-verbal d'inhumation déclare qu'un mort gît tout entier dans son tombeau. Mais il serait bien incapable, à lui tout seul, de ressusciter ce Lazare.

A ce tableau, il conviendrait d'opposer tout ce qui a été fait *en dehors* ou *en marge* de l'acte d'Algésiras. Organisation de la douane : par une série d'arrangements particuliers, tout à fait étrangers aux stipulations internationales, le délégué des porteurs de titres marocains, M. Guiot, a pu, avec l'autorisation de ses chefs, mettre la main sur le contrôle des douanes, et le rendre si efficace que le produit de cet impôt, le seul qui soit régulièrement perçu, a doublé. Cet organisme est aujourd'hui presque entièrement indé-

pendant, au grand désespoir de certains hauts fonctionnaires chérifiens accoutumés à pêcher en eau trouble.

Organisation de la frontière algérienne : elle vient de s'achever par l'occupation de Debdou. C'est une merveille de politique intelligente et, si l'on peut dire, de stratégie administrative, parce que nous avons opéré tout seuls, en dehors de toute immixtion de l'Europe, avec ou sans le concours d'un commissaire du sultan dont nous nous serions parfaitement passés.

Organisation de Casablanca et de la Chaouia : autre merveille accomplie par les officiers de notre corps d'occupation, pour le plus grand profit de l'Europe, mais, grâce à Dieu, sans elle. Là, le traité d'Algésiras est parfaitement inutile. Il ne sert, au contraire, qu'à nous gêner. Si nous n'avons pas encore assuré le service des eaux et des égouts à Tanger, si le petit chemin de fer de Ber-Réchid est encore traîné par un simple mulet, c'est en raison de notre respect excessif pour la fameuse clause des adjudications, que les nécessités de l'occupation militaire auraient dû faire tomber.

Enfin, le peu de travaux publics exécutés jusqu'à présent au Maroc, par exemple le quai de Tanger par les Allemands, l'amorce de la jetée de Casablanca par notre compagnie marocaine, sont dus à des concessions antérieures et par conséquent étrangères à l'acte d'Algésiras.

Il n'est donc pas excessif de résumer ainsi cinq années d'expérience au Maroc : le régime international, c'est la mort; l'initiative française, c'est la vie.

Comment ne pas saluer d'un cri de délivrance la fin du régime absurde qui nous a lié les mains et mis aux pieds des entraves insupportables? et quelle étrange conception que de dire : Avant tout, pas de dessaisissement de l'Europe! nous ne prétendons rien au Maroc! Les Allemands nous offrent plus que nous ne demandons!

Si ces propos, mon cher ami, ne sont qu'une tactique défensive contre les prétentions allemandes, à la bonne heure. Mais si c'est vraiment le fond de votre pensée, je proteste de toutes mes forces. Faites attention d'ailleurs que cette manœuvre est périlleuse, parce qu'elle peut égarer l'opinion publique en France, encore plus difficile à persuader que celle des pays étrangers. Trop de Français ont pris au sérieux les balivernes d'Algésiras et s'imaginent que nous n'avons rien de mieux à faire au Maroc que de monter la garde au pied de ce monument mal bâti. On leur a tant chanté, sur tous les tons, la Marseillaise de la paix à tout prix!

Il est temps, croyez-le bien, de les détromper. Autrement, vous risquerez de faire du Maroc une autre Egypte où, sous le voile des fictions diplomatiques, un voisin plus énergique nous poussera par l'épaule et nous mettra dehors. Il faut

dire hardiment ce que nous voulons : à savoir, que le Maroc, prolongement de l'Algérie-Tunisie, soit placé sous la haute autorité de la France, toute réserve étant faite sur la liberté commerciale, égale pour tous. Sur tout le reste, nous prions humblement l'Europe de se mêler le moins possible de nos affaires. Il ne nous convient pas d'accepter, même à notre porte, une tutelle que ni la Chine, ni la Turquie, ni la Perse ne sont disposées à subir. Si donc on réunit après coup une conférence, que ce soit pour ratifier les arrangements pris et pour ôter des entraves, non pour en mettre de nouvelles. Les seuls bons congrès sont des chambres d'enregistrement : toute la comédie doit être réglée, tous les rôles distribués avant que les diplomates ne s'asseyent autour du tapis vert. Autrement, on s'expose aux surprises et on fait de piètre besogne; ce fut justement le cas d'Algésiras.

Il n'y a de véritable diplomatie que les conversations à deux, ou à trois tout au plus. C'est ce que vient de comprendre le gouvernement français. Loin de le blâmer, il faut plutôt l'en féliciter.

Et nous devons souhaiter que cet entretien décisif nous permette de franchir avec honneur la dernière étape de notre politique coloniale.

DE BAGDAD A FEZ

29 août 1911.

Au moment même où la conversation était suspendue entre la France et l'Allemagne à propos du Maroc, cette puissance signait avec la Russie l'accord relatif à la Perse qui est la conséquence de l'entrevue de Potsdam. Coïncidence d'autant plus remarquable que les deux négociations offraient plus d'un point de ressemblance. En Perse comme au Maroc, l'Allemagne affirme qu'elle ne poursuit que des intérêts économiques, et dans un préambule qui rappelle l'accord franco-allemand de 1909, elle reconnaît que la Russie a, dans cette partie du monde, des « intérêts particuliers ». Mais là s'arrête l'analogie. Non seulement les pourparlers entre les deux empires n'ont pas cessé d'avoir un caractère amical et n'ont point été accompagnés d'une de ces démonstrations blessantes que l'Allemagne emploie si

volontiers à l'égard de la France, mais encore elle met des bornes même à ses prétentions économiques, puisque le gouvernement impérial allemand s'interdit de construire des chemins de fer ou de demander des concessions pour ses nationaux dans le nord de la Perse, à partir d'une ligne bien déterminée qui passe par Ispahan et qui va rejoindre la frontière afghane. On voit que les visées des Allemands au Maroc sont beaucoup plus étendues. Enfin la négociation s'est trouvée facilitée par cette circonstance que l'avenir du chemin de fer de Bagdad était directement en cause. La reconnaissance officielle de ce grand projet par le gouvernement russe, l'engagement pris par lui de ne rien faire pour l'entraver, mais au contraire de construire ou de laisser faire l'embranchement destiné à relier ce chemin de fer avec la Perse, formaient une contre-partie dont l'amour-propre allemand pouvait se contenter. Il n'a donc pas été nécessaire de chercher des compensations territoriales ou autres à la situation privilégiée que la Russie revendique en Perse.

Si on se rappelle qu'à une certaine époque, notre concours financier dans la construction de ce même chemin de fer de Bagdad aurait pu servir de contre-partie aux avantages que nous réclamons au Maroc, si l'on tient compte de ce fait que nous avons refusé ce concours par ménagement pour la Russie, qui bénéficie seule aujourd'hui

de sa longue opposition, cela ne donne pas une haute idée de notre diplomatie. J'ai encore dans l'oreille le ton dédaigneux avec lequel un de nos ministres des Affaires étrangères refusait de mettre en balance le Maroc et Bagdad. « Pauvres fous ! semblait-il dire, vous voulez donc confondre les dossiers ? Vous ne savez donc pas que les affaires diplomatiques doivent se traiter séparément, sans aucune espèce de lien les unes avec les autres ? Est-ce que par hasard le chemin de Fez passe par Bagdad ? Alors ?... » Alors on a laissé passer le moment favorable. Au lieu de lier partie avec la Russie dans cette question si intéressante de Bagdad, n'ayant plus rien à offrir de ce côté, on a été forcé de chercher des compensations pour l'Allemagne ailleurs, et de faire, avec des territoires, cette politique de marchandage qui, à l'époque dont je parle, aurait pu se résoudre financièrement. Nous aurions donc mauvaise grâce à reprocher aux Russes d'arriver seuls au bout de l'étape, puisque nous leur avons faussé compagnie en route.

L'Allemagne, qui avait fait traîner ce traité pedant huit mois, a mis tout à coup une grande hâte à le signer, soit qu'elle voulût prouver, au moment où elle nous montrait le plus d'âpreté, qu'elle n'était point par ailleurs intraitable, soit qu'elle espérât séparer notre cause de celle de la Russie. Si telle est, en effet, sa pensée, il est probable qu'elle en sera pour ses frais. Le gouver-

nement russe n'a point établi un parallèle entre l'affaire du Maroc et celle de la Perse qu'il considère comme virtuellement réglée depuis longtemps.

Pour revenir aux affaires du Maroc, il faut reconnaître que depuis cinq ans, notre office des Affaires étrangères n'a pas brillé par la fertilité de ses combinaisons. Il s'était si bien accoutumé à se retrancher sur le terrain d'Algésiras, que, quand on l'invite à en sortir, il perd pied et ne paraît plus savoir ni ce qu'il doit offrir, ni ce qu'il doit demander. Il y avait, au quai d'Orsay, un plan magnifique de lente pénétration au Maroc sous le couvert des conventions internationales, un mouvement tournant à grande envergure qui ne devait produire ses effets que dans dix ou quinze ans tout au plus. Le geste de l'Allemagne a tout dérangé. Nos diplomates se sont trouvés pris au dépourvu, comme jadis, les généraux autrichiens de l'école classique devant la tactique déconcertante de Bonaparte. Il leur est même arrivé cet accident étrange d'oublier complètement l'objet principal du litige, à savoir le Maroc, et de s'attarder dans une discussion sans issue sur l'échange d'un territoire allemand contre un territoire français. Tel, dans une bataille, un général qui s'attarderait à disputer une colline secondaire au risque d'abandonner à l'ennemi la clef de la position. La pièce étant mal engagée, l'entr'acte est venu fort à propos. On a commencé à causer

dans les coulisses avec plus de souplesse et d'abandon que sur la scène officielle. Surtout l'intervention personnelle du président du Conseil paraît avoir remis les choses au point. M. Caillaux sait ce qu'il veut et il le veut résolument. Il donne en ce moment l'impression d'un véritable homme d'État. Sous son impulsion, la question a été posée comme elle doit l'être, c'est-à-dire que l'Allemagne sera invitée d'abord à faire connaître nettement ses vues sur la situation de la France au Maroc, et qu'ensuite on discutera les compensations qui lui sont dues. En même temps qu'un coup de barre énergique remettait ainsi le bateau dans sa route, un changement marqué s'opérait dans le ton de la presse française. Au lieu de se réfugier continuellement derrière l'Acte d'Algésiras et de réclamer à cor et à cri la convocation d'une nouvelle conférence, elle acceptait franchement la négociation à deux, tout en réservant l'adhésion des diverses puissances intéressées. Ainsi, dans les conseils du gouvernement comme parmi les organes les plus autorisés de l'opinion publique, la négociation était replacée sur son véritable terrain. Tout fait espérer qu'elle aboutira et que nous sortirons enfin de ce défilé.

LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES

12 septembre 1911.

Certainement, cette négociation est longue, pénible, irritante. Il convient toutefois de rappeler aux impatients que le procès pendant est aussi grave par son objet que par la qualité des parties en présence. Il faut encore songer que cet entretien est le premier depuis quarante ans, — exactement depuis le tête à tête fameux dans lequel M. Thiers arrachait Belfort au prince de Bismarck, — qui se développe avec une telle ampleur entre la France et l'Allemagne.

Pendant les quinze ou vingt années qui ont suivi le traité de Francfort, nos rapports avec nos voisins de l'Est se sont presque uniquement bornés à des incidents de frontière. Il y a eu, il est vrai, des échanges de vues au sujet de la Tunisie, de l'Égypte; nous avons participé à différents congrès ou conférences à Berlin, soit au sujet des

affaires d'Orient, soit pour déterminer, en matière coloniale, le droit du premier occupant; mais tantôt nous n'étions pas seuls en face de l'Allemagne, tantôt la conversation ne sortait pas du cadre de ces observations orales dont se contentait volontiers l'ancienne diplomatie. Plus tard, M. Hanotaux, jugeant que cette politique de mutuelle défiance était nuisible à nos intérêts, essaya de démontrer à la nation française qu'en dehors de l'Europe, elle pouvait avoir des points de contact avec l'Allemagne : il s'entendit avec elle sur les affaires d'Extrême-Orient. Même alors, la Russie était en tiers et lui servait, en quelque sorte, de caution vis-à-vis de l'opinion publique. Encore le courageux ministre, tout comme son maître Jules Ferry, risquait à ce jeu sa popularité : on le lui fit bien voir.

A partir de 1905, les conversations devinrent plus fréquentes, sinon plus cordiales : à quel prix, tout le monde s'en souvient encore. L'Empereur, en débarquant à Tanger, semblait vouloir brusquer la France. C'était l'ancienne politique des incidents de frontière qui renaissait sous une autre forme. Cette façon d'entrer en matière, en faisant trembler les vitres, n'est point de nature à rendre les relations agréables. La conversation s'engagea, mais de biais et comme à contre-cœur. Pour des motifs encore difficiles à démêler, elle ne prit pas le caractère d'une négociation générale entre les deux pays; ce qui est encore plus

étrange, les ambassadeurs furent tenus à l'écart. On vit ce spectacle deconcertant : deux nations ayant à traiter une très grosse question et commençant par fermer la bouche à leurs porte-paroles officiels. Jamais la sourde méfiance qui paralyse les relations des deux peuples ne s'est plus clairement affirmée. De part et d'autre, on aurait bien voulu s'expliquer à fond sur toutes les questions pendantes, à l'exception de celles qui ne peuvent être tranchées que par l'épée. Mais chacun des interlocuteurs, retenu par une sorte de mauvaise honte, attendait que l'autre parlât le premier. Beaucoup de bons Français souhaitaient alors cette négociation générale à deux. Ils estimaient, — et ils estiment encore, — qu'on aurait ainsi évité toutes les sottises d'Algésiras. Mais les langues ne se délièrent pas, et on alla reprendre autour d'un tapis vert la petite guerre à coups d'épingle qui est bien la chose la plus inutile et la plus insipide qui soit au monde.

Malheureusement les Allemands ne paraissent pas avoir compris ce que leur procédé avait de désobligeant. Ils se mirent au contraire dans l'esprit que la seule manière de forcer les Français à causer, c'était de les aborder la menace à la bouche. De là le geste d'Agadir. On peut dire que cette fois encore, la conversation commençait mal; à peu près comme si, en entrant dans un salon, on criait de toutes ses forces : *Donner Wetter!* en tapant sur la table. Quand ensuite on

dit au monsieur : — Prenez donc la peine de vous asseoir, — le monsieur s'asseoit sur le bord de sa chaise et surveille de l'œil la porte de sortie.

Néanmoins, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis 1905. Le Maroc, en nécessitant des entretiens plus fréquents, a rétabli, pour ainsi dire, la circulation électrique entre Paris et Berlin. Notre égalité militaire, brillamment reconquise depuis cinq ou six ans, nous a permis de hausser le ton. Les deux gouvernements ne causent plus dans les coins, mais au grand jour, ni d'une seule affaire, mais de plusieurs à la fois, ni par personnes interposées, mais par l'organe de ceux qui ont vraiment qualité pour parler en leur nom.

Pendant les heures d'attente, en parcourant les journaux vides de nouvelles, je me demandais pourquoi il est si difficile de traiter avec les Allemands. Est-ce uniquement à cause de l'Alsace-Lorraine? Oui, sans doute, ce fut, de la part des Allemands, la grande faute initiale. Ce viol d'une nation ne leur a rapporté que des ennuis et depuis quarante ans la nécessité de surveiller leur victime pèse sur toute leur politique. Mais ce n'est pas la seule raison. Nous sommes assez intelligents, en France, pour faire la part du sentiment et celle de l'intérêt. Nous apercevons très nettement qu'une question de cette envergure domine de très haut la volonté des gouvernements, également incapables l'un de se démentir, l'autre d'ou-

blier. Des circonstances supérieures aux hommes pourront seules la résoudre. Il y a chez nous assez de gens pratiques pour admettre qu'un grand problème historique ne doit pas empêcher des relations normales entre deux grands peuples limitrophes qui occupent un rang élevé dans la civilisation.

Mais ce qui nous choque, de la part des Allemands, ce sont moins encore les actes que les procédés.

Depuis 1871, on ne peut pas dire que leur politique, prise dans son ensemble, ait été agressive. L'histoire impartiale saura gré à un souverain énergique, disposant d'un instrument formidable, de n'avoir pas troublé la paix de l'Europe. Elle dira que la haute et religieuse idée qu'il se fait de sa mission l'a empêché de se lancer dans les aventures et qu'administrant son pays en bon père de famille, soucieux seulement de compléter son système de défense, il lui a permis de développer en paix ses admirables ressources. Mais elle dira également qu'en dépit de ces dispositions pacifiques, les peuples voisins ont été tenus constamment en haleine, tantôt par des discussions, tantôt par des gestes de nature à froisser leurs sentiments les plus intimes; que la hauteur allemande se fait sentir à tort et à travers; que, sur les *marches* de France, en Europe aussi bien qu'en Afrique, des mesures taquines et vexatoires viennent à chaque instant rouvrir les vieilles

blessures prêtes à se fermer, qu'enfin les partisans des revendications intransigeantes ont pour meilleur auxiliaire le fonctionnaire prussien.

Il nous paraîtrait cependant regrettable que la négociation échouât pour des motifs analogues à ceux qui ont fait manquer naguère l'affaire de Bagdad. Quand on veut traiter, il faut se faire une raison et chasser les mauvais souvenirs.

Nous travaillerons ainsi à développer ces relations pacifiques que la raideur des Allemands et leurs accès de mauvaise humeur ont si souvent compromises dans le passé.

IL FAUT ABOUTIR

10 octobre 1911.

Deux paysans se rencontrent au marché pour échanger un bœuf contre six cochons. Là-dessus discussion, propos interminables, débinage réciproque de la marchandise : « Tes porcs sont trop maigres ! — Ton bœuf plie sur ses jarrets ! » On feint de rompre, on fait un tour sur la place, on revient en sifflotant d'un air détaché : manœuvre vieille comme le monde ; elle fut sans doute pratiquée au sortir du paradis terrestre. Mais enfin, il n'est bonne comédie qui n'ait son terme. Les deux compères, après avoir bien barguigné, s'asseyent, boivent chopine, et se tapent dans la main. Top ! marché conclu ! Ladre qui s'en dédit ! — Ou bien si l'un d'eux, trop irrésolu, ne peut se départir, qui de son bœuf, qui de ses cochons, s'il écoute tous les avis et ne se décide pour aucun ; s'il surfait tellement sa marchandise que

tout accord devient impossible, — ses voisins se moquent de lui, son cas est illustré par plusieurs douzaines de contes et de proverbes. C'est l'âne de Buridan et ses deux bottes de foin. C'est Dindenaut avec ses moutons. C'est le meunier qui voudrait contenter tout le monde « et son père ». C'est Panurge consultant pour savoir s'il se doit marier, mais ne pouvant s'y résoudre par crainte de devenir... ce que vous savez. De tout temps nos aïeux ayant bon pied, bon œil et la main leste, se sont égayés aux dépens des indécis et des impuissants. Que diraient-ils présentement du marchandage de Berlin? Est-ce parce qu'il s'agit du Maroc au lieu d'un bœuf, du Congo au lieu de six cochons que la comédie échappe au ridicule? Au mois d'août dernier, nous estimions, comme Henri IV, que Paris vaut bien une messe, autrement dit que le Protectorat du Maroc ne serait pas trop payé par l'abandon d'un partie du Congo. A présent que nous touchons au but et que nous croyons tenir le bœuf, nous versons des larmes de crocodile sur nos six cochons. Nous assistons au défilé patriotique de tous les Jules Favre, nombreux dans notre pays, et d'ailleurs très respectables, qui s'écrient : « Pas une pierre de nos forteresses ! pas un pouce de notre territoire ! » ces « pierres » et ces « pouces » fussent-ils au centre de l'Afrique. Un homme d'Etat, et non des moindres, a même trouvé cette formule admirable : « Eh quoi ! nous allons mutiler le Congo,

notre seule colonie équatoriale ? » — Comme si c'était un avantage, pour une colonie, d'être située dans l'Equateur ! Naturellement ces protestations sont accompagnées du dénigrement des deux royaumes de Fez et de Marakech dont le protectorat nous serait attribué.

Eh ! sans doute ! le Congo a une valeur. Qui le conteste ? S'il n'en avait pas, pourrait-on l'offrir en échange de quoi que ce soit ? Il faut se demander seulement quelle serait la situation du gouvernement français en cas de rupture. On lui rappellerait qu'il y a six ou sept ans, il a acheté à trois puissances le droit de contrôler le Maroc ; que chacune de ces puissances — Angleterre, Espagne, Italie — a touché le prix du marché, à savoir : l'Angleterre, l'Egypte et Terre-Neuve ; l'Espagne le terrain qu'elle occupe au Maroc sans notre permission ; l'Italie, la Tripolitaine où elle vient d'entrer. Nous seuls, faute d'avoir payé à temps le désistement de l'Allemagne, nous, qui avons fait au Maroc les plus gros sacrifices en hommes et en argent, nous serions exclus des bénéfices de l'opération, ou renvoyés devant je ne sais quel aréopage européen chargé de nous ligoter ! Cette situation serait tellement intolérable que, plutôt que de la supporter indéfiniment, il vaudrait mieux, oui certes, il vaudrait mieux la trancher une bonne fois par une guerre qui nous délivrerait de tous les mensonges de pénétration pacifique, de mandat international, de respect de

l'Europe et autres billevesées dans lesquelles nous trébuchons depuis cinq ans. Ah ! l'Italie n'a pas fait tant de façons, ni l'Espagne non plus. L'une et l'autre ne se sont inspirées que de l'intérêt national. L'Italie particulièrement a joué sa partie si juste, que l'adversaire paralysé esquisse à peine un semblant de résistance. Nous demandons que la France ne se montre ni moins résolue ni moins habile que ses deux sœurs latines et nous avons confiance dans la fermeté du gouvernement actuel pour clore ce grand débat.

L'ŒUVRE DE M. CAILLAUX

27 décembre 1911.

On peut penser tout ce qu'on voudra du caractère de M. Caillaux. D'aucuns disent qu'il est vif, péremptoire et même un peu cassant. Mais on ne peut lui refuser le mérite d'être un homme d'action : qualité rare par le temps qui court.

Il est et il restera devant l'histoire le principal artisan de la convention franco-allemande. C'est ce que tant d'impuissants ne peuvent lui pardonner. La Chambre, un instant dominée par sa parole claire et précise, n'a pas tardé à se ressaisir. Elle s'est dédommagée d'une sagesse qui lui pesait par un débordement de politique sentimentale. Ce sera bien autre chose au Sénat. M. Caillaux sera mis sur la sellette par tous les anciens présidents du Conseil, par les ministres passés ou futurs, dont quelques-uns ont trempé dans l'affaire du Maroc, mais dont aucun n'a été

de taille à la résoudre. Ils auront beau jeu à critiquer le seul homme qui ait regardé la situation face à face et qui ait eu le courage de la trancher.

Savez-vous ce qu'on lui pardonnera le moins ? précisément ce qui, à nos yeux, lui fait le plus d'honneur : d'avoir rompu avec la politique d'Algésiras. Songez donc ! depuis plus de cinq ans, tous les ministres qui se sont succédé au pouvoir nous ont vanté ce fameux traité. Bien plus, M. Clemenceau a été renversé pour avoir laissé entendre qu'il ne valait rien. Comment voulez-vous que tant de députés et de sénateurs, dont les uns ont grandi, les autres vieilli dans la fade atmosphère de ce pacte international, changent brusquement leur fusil d'épaule et admettent qu'il fallait faire des sacrifices pour s'en débarrasser ? ou bien, s'ils l'admettent, comment ne rechercheraient-ils pas curieusement, dans le nouveau traité, les vestiges d'un régime qui leur est cher ? En réalité, on leur avait toujours caché le véritable état de choses au Maroc. M. Caillaux lui-même n'a pu tout dire, parce qu'il lui aurait fallu mettre en cause la politique de ses prédécesseurs. Il s'est contenté d'affirmer sobrement que l'acte d'Algésiras nous créait des devoirs sans nous donner les moyens de les accomplir.

Nous qui n'avons pas les mêmes motifs de réserve, nous devons rappeler ce qu'était pour la France le Maroc d'hier. Nos officiers de police,

investis d'un mandat « européen », n'avaient pas le droit d'opérer à quelques kilomètres des ports dont ils avaient la garde. Les autorités locales ne leur prêtaient aucun concours. A Rabat, le capitaine Michaud, commandant le détachement et campant hors des murs, se vit un jour refuser les clefs de la ville ! Dans la Chaouia, en pleine occupation française, nous n'osions ni faire un chemin de fer digne de ce nom, ni construire une maison pour abriter notre général, ni capter une source dont le débit abondant aurait alimenté le camp et la ville de Casablanca. Même difficulté pour la création d'un égout dans cette ville infecte. Parcimonieusement, la commission des Travaux publics, qui fonctionnait sous l'œil jaloux des diplomates, allouait, pour ce double travail de première nécessité, une somme dérisoire.

C'est du reste à Tanger même qu'il fallait apprécier les beautés d'Algésiras. Les commissions se superposaient les unes aux autres, ou bien pour la délibération la plus simple il fallait faire le tour des légations, recueillir des signatures, palabrer éternellement sans avancer d'un pas. La partie des recettes douanières que le traité d'Algésiras affectait aux Travaux publics, au lieu d'être employée d'abord sur un seul point et de servir de gage à un emprunt, était dispersée en poussière de petites dépenses insuffisantes sur toute la côte. Le corps diplomatique étendait chaque jour ses attributions et visait à régler les

affaires de tout l'empire, autant dire à paralyser le corps tout entier.

Sait-on que les petits États, au lieu de nous aider, se montraient le plus souvent hostiles ? que la Hollande et la Belgique se distinguaient par leur mauvaise volonté ? qu'un fougueux représentant de l'Espagne, frère du ministre d'État du Pape, nous créait toutes les difficultés imaginables ? Nos infortunés compatriotes souffraient en silence toutes ces piqûres et le ministre des Affaires étrangères se gardait bien d'en parler à la tribune. Pendant que nous nous débattions à Tanger contre M. Merry Del Val, il n'était question à Paris que des bons sentiments de l'Espagne !

A la douane, on nous laissait à peu près tranquilles, parce que la douane rapporte de l'argent, qu'il fallait payer les créanciers et que le Maghzen encaissait le surplus. Mais nous étions si peu les maîtres, que nos agents ne pouvaient rien contrôler en dehors des ports, et que sur toute la côte, la contrebande se faisait ouvertement. Et puis le ministre des Finances, El Mokri, commençait à trouver notre administration bien rigide. Il avait entrepris de retirer à M. Gaston Guiot, le distingué représentant de la Dette, le pouvoir de décision qui lui était conféré par la dernière convention avec la France. Si nous étions demeurés sous le régime d'Algésiras, toute cette œuvre admirable pouvait être remise en question.

Faut-il rappeler l'incertitude de la propriété, la sourde mauvaise volonté des caïds, l'impossibilité pour les Européens de créer une exploitation agricole sérieuse, l'insécurité des pistes, les courriers dévalisés ou tués entre Rabat et Casablanca? Il est impossible de tout énumérer. Nous en appelons seulement aux nombreux voyageurs qui ont visité le Maroc.

Mais ce qu'il faut dire, et ce que la Chambre paraît avoir oublié, c'est qu'après Algésiras, tous les établissements faits par nous depuis cinq ans, y compris ceux de Casablanca et d'Oudjda, restaient absolument précaires. Combien de fois nos ministres n'ont-ils pas déclaré, aux applaudissements du parlement, que cette double occupation était purement temporaire, et que la France retirerait ses troupes aussitôt que la police du pays serait suffisamment assurée! Et il leur était impossible de tenir un autre langage, puisque le préambule d'Algésiras proclamait la souveraineté du sultan et l'intégrité de son territoire. Un brusque déplacement de majorité, qui aurait placé le gouvernement français dans la dépendance du parti socialiste, pouvait entraîner l'évacuation complète du Maroc et la perte de tout le terrain conquis.

Enfin — on ne l'a pas assez clairement montré dans la dernière discussion — l'accord de 1909 avec l'Allemagne ne nous assurait aucune stabilité. Que disait l'Allemagne? Elle reconnaissait à

la France un intérêt politique spécial au Maroc et le droit d'y faire régner l'ordre. Mais admettait-elle par là l'occupation permanente de tout ou partie de l'empire chérifien ? Nullement ! Cette déclaration beaucoup trop laconique pouvait s'interpréter de bien des manières. Par exemple, l'Allemagne pouvait soutenir que nous devions agir dans tout le Maroc comme autrefois sur la frontière algérienne, par des incursions rapides suivies d'une prompte retraite : telle, jadis, l'expédition du général de Wimpfen dans le Sud Oranais. En un mot, les Allemands étendaient au pays tout entier le droit de suite que nous tenions du traité de 1845, mais ils auraient pu s'appuyer sur l'acte d'Algésiras pour réclamer notre départ aussitôt l'ordre rétabli.

Et c'est probablement ce qui serait arrivé si M. Caillaux avait refusé de négocier. On lui a beaucoup reproché de n'avoir pas envoyé un bateau à Agadir après l'arrivée du navire allemand. Ce reproche est tout naturel dans la bouche de ceux qui ne rêvent rien de mieux au Maroc que la continuation du gâchis international. Quelle aurait été, en effet, la conséquence de cette démonstration navale, même en supposant qu'aucun conflit ne se fût produit entre les marins des deux nations ? L'Angleterre aurait bientôt suivi, puis l'Espagne, puis toutes les puissances qui se piquent d'avoir une flotte dans la Méditerranée. On aurait eu, sur les côtes du Maroc, un

spectacle analogue à celui qu'on a vu tant de fois en Macédoine ou en Crète. Les Allemands n'auraient pas pu débarquer; mais, furieux d'avoir donné un coup d'épée dans l'eau, — c'est le mot — ils auraient réclamé le retour pur et simple à l'acte d'Algésiras. Ils nous auraient dit : « Maintenant que l'ordre règne à Fez, à Casablanca et à Oudjda, votre droit politique est épuisé. Rentrez chez vous. » Et, même le texte de 1909 à la main, nous n'aurions rien eu à répondre. Ils auraient refusé de renouveler le bail de la police qui expirait en 1912. Enfin ils auraient pu demander que l'administration des douanes fût placée sous le contrôle direct des puissances, conformément aux stipulations de l'acte d'Algésiras. L'Angleterre n'aurait fait aucune objection, car elle s'arrange très bien du régime international dans les environs de Gibraltar ; et comme l'opposition ne serait pas venue de son chef, nous n'aurions pas eu le droit de nous plaindre à Londres.

Il en aurait été de même si, à la fin du mois d'août, les négociations avaient été rompues. L'Allemagne n'avait pas besoin de mobiliser. Algésiras lui fournissait des armes suffisantes; à moins que nous eussions refusé carrément de retirer nos troupes. Mais alors c'était la guerre. Ceux qui acceptent cette éventualité devraient le dire nettement. M. Caillaux a préféré la solution pacifique ; et si la nation s'est montrée à la hauteur des circonstances, si, par son attitude, elle a soutenu le

gouvernement au cours d'une longue et pénible négociation, nul ne peut dire qu'elle regrette aujourd'hui d'avoir obtenu, sans tirer l'épée, le protectorat du Maroc.

Avec un coup d'œil qui l'honore, le président du Conseil a pensé qu'il fallait à tout prix rompre cette ceinture internationale qui menaçait de nous étrangler en Afrique, comme jadis les traités de la Barrière nous ont arrêtés sur l'Escaut et sur la Meuse. Pas un instant il n'a été dupe des illusions du quai d'Orsay, où l'on s'imaginait bonnement que les puissances nous laisseraient faire et que nous pourrions nous emparer du Maroc par une sorte de pénétration clandestine. Il lui a semblé qu'il fallait aborder l'obstacle de front et faire disparaître, en traitant avec l'Allemagne, la source principale des difficultés que nous rencontrions depuis dix ans.

C'est exactement le 17 août que son influence s'est fait directement sentir et qu'on s'est acheminé vers un dénouement acceptable. Grâce à lui, la presse française, orientée jusque-là vers une conférence, a changé de ton. A la même époque, notre ambassadeur à Berlin a reçu pour la première fois des instructions écrites en vertu desquelles il devait poser la question du Maroc avant d'envisager les compensations territoriales.

Et non seulement dans cette circonstance le président du Conseil a fait preuve d'un jugement très sûr, mais encore il a eu le courage, difficile

pour un ministre français, d'endosser l'impopularité qui s'attache toujours, chez nous, à une tractation directe avec l'Allemagne; et il l'a fait sans rien compromettre des amitiés de la France, sans rien faire qui fût de nature à sacrifier la dignité du pays ou à changer le système de ses alliances.

Il ne se faisait d'ailleurs aucune illusion sur l'accueil qui l'attendait, sachant que les nations, comme les femmes, n'apprécient les cadeaux qu'à la condition de ne pas les payer. « Il est possible, disait-il à un ami, que je sois renversé. Mais si je contribue, pour ma part, à donner le Maroc à la France, j'aurai atteint mon but. Après, on fera de moi ce qu'on voudra. »

Nous trouvons, quant à nous, que le Parlement agirait sagement en maintenant aux affaires un ministre énergique, ce ministre eût-il quelquefois la main un peu rude. Dans tout autre pays, on lui permettrait au moins de mener jusqu'au bout, par un arrangement avec l'Espagne, l'œuvre qu'il a si bien commencée. Son autorité, si elle était fortifiée par un vote solennel de confiance, pèserait d'un poids très lourd dans cette négociation espagnole moins périlleuse, mais presque aussi épineuse que la première. Il est triste de constater que la durée de nos ministères est d'autant plus problématique qu'ils rendent plus de services au pays et qu'ils assument plus de responsabilité.

Quelque parti que prenne le parlement, et en supposant, comme il arrive trop souvent, que

M. Caillaux soit enseveli dans son triomphe, nous ne doutons pas que l'heure de la réparation ne sonne bientôt pour lui.

Il pourra dire, comme le vaillant soldat de Mérimée au camarade qui lui tendait la main après l'assaut : « f..., mon cher! mais la redoute est prise! »

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND DEVANT LE SÉNAT

3 janvier 1912.

Comme nous l'avions prévu, les rivalités personnelles et les récriminations inutiles ont tenu une large place dans les premières délibérations de la Commission sénatoriale. Tout l'essentiel ayant été dit à la Chambre pour ou contre le traité, nos Pères Conscrits, jaloux de maintenir le prestige de la Haute Assemblée, se sont mis en quête de révélations sensationnelles. Il s'est trouvé des hommes graves de langage et de complexion, considérables par les services rendus pour peser, dans une balance infiniment sensible, les paroles échangées entre notre ambassadeur et le ministre allemand. Le sort de la République et la paix du monde ont paru attachés à la question de savoir lequel des deux, en regardant l'autre, a prononcé le premier ces deux syllabes

magiques : *Con-go*, qui devaient être le « Sésame, ouvre-toi » du Maroc. Et l'histoire est si difficile à écrire, qu'à six mois de distance nous ignorons encore si M. Cambon a d'abord allumé son cigare et si M. de Kiderlen lui a demandé du feu, ou si c'est l'inverse.

Pour nous, simples citoyens, une seule chose importe : c'est de savoir si on a bien fait de traiter avec l'Allemagne. M. Pichon prétend que non, et que l'accord de 1909, élaboré par lui-même, suffisait. On aurait donc à son avis payé très cher un droit qu'on possédait déjà.

Notre ancien ministre des Affaires étrangères nous paraît avoir la mémoire un peu courte. Voici en quels termes le prince de Bülow caractérisait devant le Reichstag l'arrangement de février 1909 dans la séance du 29 mars de la même année : « Cette convention assure à la France, spécialement intéressée au maintien de l'ordre dans ce pays, une influence politique légitime, *sans lui donner la possibilité de s'approprier le Maroc sous une forme quelconque* ». Il y a loin de là au protectorat, même le plus mitigé. Cette interprétation qui, à aucun moment, n'a été contestée par le gouvernement français, permettait aux Allemands d'intervenir toutes les fois que nos entreprises au Maroc prendraient la tournure d'une prise de possession.

Il serait difficile d'ailleurs de connaître la véritable pensée du gouvernement ou celle du parle-

ment français sur la convention de février, attendu que cette convention n'a jamais fait, chez nous, l'objet d'une discussion publique. Lorsqu'au printemps de 1909 M. Pichon eut l'occasion de s'expliquer au Sénat sur les difficultés intérieures du Maroc, il ne dit pas un mot de l'arrangement avec l'Allemagne ; et au mois de novembre suivant, pendant deux longues discussions devant la Chambre, il n'en parla que tout à fait incidemment pour constater que les Allemands remplissaient bien leur engagement. Le texte même du traité, si l'on peut donner ce nom à une simple déclaration assez vague, n'a été officiellement publié que dans le Livre Jaune du mois de novembre 1910, soit plus de dix-huit mois après la signature.

Ce silence du parlement, on pourrait presque dire cette indifférence de l'opinion publique font un contraste saisissant avec les passions soulevées par la longue négociation de 1911. Puisque tant de députés et de sénateurs prétendent aujourd'hui que l'accord de 1909 était suffisant, comment se fait-il que pas un d'entre eux, — vous entendez : *pas un !* — ne soit monté à la tribune pour en discuter le contenu et pour en préciser la portée ? Si, comme on l'assure, cet acte devait être interprété comme un consentement de l'Allemagne au protectorat français — alors que M. de Bülow disait tout le contraire, — pourquoi n'a-t-on pas mis notre gouvernement en demeure

d'opposer sa thèse à celle du chancelier? En réalité, il y avait détente entre la France et l'Allemagne, rien de plus. Notre situation au Maroc n'était point essentiellement modifiée. C'est encore M. Pichon lui-même qui va nous le dire. Au Sénat, le 24 juin 1909, il s'écrie : « Nous ne rêvons d'aucune action nouvelle au Maroc. Nos intérêts et nos droits dans ce pays *sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier...* » Et, fidèle à l'attitude de neutralité qui, selon l'expression de M. Delafosse, nous avait déjà coûté si cher, n'admettant pas un instant qu'il eût les mains déliées par l'accord du mois de février précédent, il ajoutait : « De même que nous avons refusé de prendre parti pour Moulay Hafid contre Abd el Aziz à l'époque où l'un et l'autre se disputaient le trône, de même nous nous refusons de la manière la plus absolue à nous mêler aux querelles intérieures qui peuvent aujourd'hui se produire dans le même pays. » (*Très bien! très bien!*)

On le voit, le ministre soutenait alors et le Sénat approuvait une politique de réserve diamétralement opposée à la politique d'intervention qui a prévalu en 1911 et qui a nécessité un nouvel accord avec l'Allemagne.

Cependant, dès 1909, les événements se précipitaient et le mauvais vouloir du sultan Moulay Hafid motivait de notre part des observations sévères. Devant la Chambre, dans les séances des

22 et 23 novembre 1909, le langage du ministre fut un peu plus ferme. Toutefois, même alors, il n'était pas libre d'agir, parce qu'il aurait rencontré l'opposition de l'Allemagne et celle de toutes les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. Certes, nous ne faisons pas un crime à M. Pichon de sa timidité : elle était commandée par les circonstances. Mais il ne convient pas de dire aujourd'hui que, dès cette époque, nous avions les mains libres. Qu'on relise le discours de l'ancien ministre des Affaires étrangères : on verra combien son programme était forcément modeste. Qu'il soit question du territoire de la Chaouia, de la ville de Casablanca, ou même de la zone frontière, c'est toujours le même refrain : « Le gouvernement français, dit-il, n'a pas l'intention d'exercer une occupation définitive. » Aux applaudissements de la Chambre, il indique minutieusement à quelles conditions nos troupes devront se retirer pour faire place à une police indigène, organisée « sur le modèle de celle des ports », laissant dans le doute si nos officiers agiront au titre français ou seront investis d'un mandat international. Les conditions de cette évacuation progressive seront, il est vrai, assez difficiles à remplir. Le paiement de l'indemnité de guerre imposée au sultan est réparti sur un grand nombre d'annuités. Jusqu'à son acquittement complet nous conserverons des gages. Mais un revirement politique pouvait amener, par voie d'emprunt, le

remboursement anticipé de la dette contractée par le Maroc envers le gouvernement français, comme cela s'était passé pour l'Espagne en 1860 après l'expédition de Tétouan et la saisie des douanes. Il aurait alors fallu tenir, coûte que coûte, notre promesse d'évacuation : le Maroc aurait été perdu pour nous. Et le ministre terminait son exposé par ces paroles significatives : « Nous n'avons jamais songé, nous ne songeons pas à sortir des limites fixées par l'Acte d'Algésiras... *Jusqu'au jour où nous aurons obtenu toutes les satisfactions que nous avons réclamées,* nous ne pouvons nous dessaisir d'aucun des gages qui sont en notre possession. »

Possession, comme on le voit, absolument précaire. Si, dans les délibérations du Sénat, la discussion est portée sur ce terrain, le gouvernement actuel sera en droit de répondre : « Ce que nous avons payé, c'est la liberté que vous n'aviez pas, c'est la transformation d'un titre contestable en titre définitif; c'est l'affranchissement d'un régime détestable qui gênait tous nos mouvements : c'est en un mot le Protectorat. »

LA DÉMISSION DE M. DE SELVES

11 janvier 1912.

Si un étranger avait parcouru, mercredi matin, la presse française, il se serait demandé quel événement épouvantable mettait tout à coup la France en émoi. Voici quelques échantillon de ce style émouvant : « ... Un pays comme le nôtre ne peut consentir à rester plus longtemps livré, dans les ténèbres de l'irresponsabilité, à l'anarchie et aux pires aventures... » (*République française.*) « Sept années d'imprudence, d'imprévoyance, de diplomatie à la fois mégalomane, occulte et déloyale nous ont conduit au chaos le plus funeste. » (*Humanité.*) « ... S'il fallait établir que l'anarchie organisée est la plaie de notre République et le perpétuel fléau de notre action extérieure, était-il permis d'en étaler un exemple plus complet, plus significatif et plus monstrueux ? etc., etc. » (*Eclair.*)

Traduisons ce pathos en langage vulgaire. A la suite d'une négociation plutôt heureuse et dont tout le monde, sauf les Français, considère que l'issue nous est favorable, la France a établi son protectorat sur le Maroc. Mais certaines divergences s'étant produites entre le président du conseil et le ministre des Affaires étrangères, celui-ci a donné sa démission. Voilà tout. C'est le cas de dire : que de bruit pour une omelette au lard!

Si encore le fait était sans précédent! Mais, en 1896, M. Léon Bourgeois a remplacé, dans les mêmes conditions, M. Berthelot, qui était pourtant un grand savant, et que cette retraite n'a nullement diminué. En 1905, M. Rouvier a remplacé M. Delcassé dans des circonstances infiniment plus graves, puisqu'on était en pleine période de tension avec l'Allemagne. Enfin, l'Allemagne elle-même, ce pays de la hiérarchie classique, cette terre bénie de l'impéralisme, n'est pas à l'abri de ces petites secousses. Si, malgré quelques tiraillements dont l'écho est arrivé jusqu'à nous, le ministre des Affaires étrangères ne s'est pas brouillé avec le chancelier, celui des Colonies, M. de Lindequist, a protesté, par sa démission, contre les concessions faites à la France. Il n'était donc pas besoin d'emboucher la trompette des grands jours pour annoncer un événement aussi prévu et, disons-le, aussi opportun que le départ de M. de Selves.

Mais voilà. Les étrangers, qui nous jugent sur le langage de nos journaux, commettent la même erreur que lorsqu'ils apprécient l'état de nos mœurs d'après notre littérature. S'ils nous pratiquaient davantage, ils sauraient qu'il y a chez nous deux états d'âme : le Français qui cause et qui exprime son avis, avec beaucoup de bonhomie et de simplicité, et le Français qui parle ou qui écrit pour le public. Le premier disait hier tranquillement : « M. de Selves était un bon préfet de la Seine ; il est un moins bon ministre des Affaires étrangères. » Et le second — c'est quelquefois le même — travaillant pour son journal, s'écrie : « Pauvre France ! jusques à quand, etc. »

Si c'était possible, je crois que le mieux, pour M. de Selves, serait de retourner à sa préfecture, comme M. Berthelot, après son passage au quai d'Orsay, reprit ses expériences chimiques, où il était passé maître. Les Parisiens ne lui en voudraient nullement de son tour de valse diplomatique. Ils en feraient au besoin un héros, comme ils firent de M. Lépine après sa petite promenade en Algérie. Cet homme calme et souriant — je parle de M. de Selves — reprendrait sans effort des fonctions délicates, mais qui comportent, chez celui qui les *occupe* plus encore qu'il ne les *exerce*, un minimum de responsabilité. Bien secondé par des chefs de service éminents, fermant les yeux sur les fantaisies d'un conseil municipal qui échappe entièrement à son con-

trôle, il continuerait à régner sur une ville assurément mal tenue, mais pleine de séduction et accoutumée de longue date au régime indulgent du laisser faire. Trop heureux s'il s'était contenté de ce rôle décoratif ! Il aurait pu, dit-on, sans rien changer à sa manière, passer de l'Hôtel de Ville à l'Élysée. Tout porte à croire qu'il aurait été un très beau président. Mais tenir entre ses mains la fortune extérieure de la France ; écarter de son entourage les brouillons et donner sa confiance aux hommes sérieux et modestes qui ne se mettent pas en avant ; prendre, au lieu d'une machine toute faite, dont les rouages sont convenablement graissés, un ministère en désarroi dans lequel personne n'est à sa place ; reconstruire l'instrument détraqué dans le temps même qu'il fallait s'en servir pour l'opération la plus difficile que nous ayons attaquée depuis quarante ans, — c'était évidemment plus qu'on ne pouvait lui demander.

Qu'à côté de lui, et même en dehors de lui, le président du Conseil ait eu sa diplomatie et l'ait imposée à son collaborateur, c'était une des conséquences de la situation. M. Caillaux est vraiment bien bon de s'en défendre. Son seul tort est d'avoir cherché, dans un ministre de son choix, plutôt la docilité présumée que la compétence. L'exemple de M. Briand, lors de la formation de son second ministère, aurait dû lui enseigner qu'un chef de gouvernement ne gagne rien à

écarter les hommes énergiques parce qu'ils passent pour indépendants. Mais une fois dans le feu de la bataille, le résultat seul importe ; et si le divisionnaire paraît insuffisant, le général en chef a toujours le droit de donner des ordres directs au brigadier. En diplomatie plus encore qu'à la guerre, le chef seul est juge des mesures à employer. Vraiment, les accès de pudeur de nos honorables sénateurs me donnent envie de rire. Aux grandes époques de notre histoire, s'ils avaient eu voix au chapitre, nous n'aurions jamais signé ni la paix de Vervins, ni celle de Westphalie, ni tous les glorieux traités qui ont fait la grandeur de la France ; car, à côté du négociateur officiel, on rencontrait toujours quelque agent officieux qui préparait les voies et faisait, dans l'ombre, le plus gros de la besogne. Je n'en veux point à Richelieu d'avoir employé le Père Joseph ; et telle est même l'impudeur de mon patriotisme, que la vertu de Louise de Kéroualle, sacrifiée sur l'ordre exprès de Louis XIV, me paraît de peu de poids au prix de l'alliance avec le roi d'Angleterre.

APRÈS LA BATAILLE

13 février 1912.

Est-ce bien « bataille » qu'il faut dire, à propos de la discussion du traité franco-allemand? A considérer les choses du dehors, ce serait plutôt une de ces grandes manœuvres dont le thème est fixé d'avance et dont le dénouement final ne saurait varier. Car tout le monde savait, surtout au Sénat, que le rejet du traité était à peu près impossible.

Toutefois, on comprendrait bien mal ce grand débat si l'on y voyait un simple exercice de rhétorique. Quand l'avenir de la nation même est en jeu, quand il s'agit pour elle de frayer sa route à travers mille écueils et de créer plutôt que de subir sa destinée, les luttes de la tribune ont une tout autre portée. C'est proprement un examen de conscience national. Il en serait ainsi dans tous s pays libres. Mais plus que les autres encore,

le peuple français a besoin de lumière. Il veut comprendre ce qu'il fait et pourquoi il le fait. Chez nous, plus de monarchie suivant une politique de famille : pas d'aristocratie, gardienne de certaines traditions. Notre reine s'appelle la Raison, et c'est encore à elle que les partisans des régimes déchus sont forcés de s'adresser, quand ils veulent se faire écouter. Toutes les parties de l'âme française, avec ses souvenirs et ses espérances, ses amours et ses haines, ses violentes contradictions et ses aspirations communes, viennent ainsi se heurter au grand jour de la discussion publique. Ce spectacle d'une nation qui se cherche, pour ainsi dire, n'est pas sans grandeur; et si l'on songe aux progrès qu'elle a faits dans l'intelligence de ses intérêts extérieurs, il n'est pas sans utilité.

La discussion du Sénat fut, dans ce sens, particulièrement représentative des grands courants d'opinion qui divisent le pays, et dont chacun a quelque chose de légitime. Les orateurs de droite ont apporté leurs préjugés tenaces contre toutes les œuvres de la République, mais aussi ce patriotisme irréductible qui ne veut rien céder du patrimoine de la France et qui, même au Maroc, même au Congo, demeure obstinément fidèle au souvenir de l'Alsace-Lorraine. Si leur critique est souvent injuste, s'ils comprennent mal le sens et la portée lointaine de l'évolution coloniale, ne représentent-ils pas cette partie de notre âme qui ne

peut et ne veut rien oublier? A leur manière ils entretiennent une flamme sacrée. Ils auraient seulement plus d'autorité s'ils faisaient un effort pour dominer leurs passions et pour apporter, dans les questions de politique extérieure, ce loyal concours qu'en Angleterre, par exemple, les partis d'opposition ne marchandent jamais au gouvernement. Cet effort dépasse encore les limites de notre éducation nationale. Tout le monde parle d'abaisser les armes des partis devant l'intérêt supérieur de la France, mais personne ne le fait encore, parce que chacun conçoit cet intérêt sous une forme différente. On s'étonnera plus tard de la campagne violente menée contre le traité qui vient de nous assurer le protectorat du Maroc. En attendant, nous savons une fois de plus qu'à droite, la fraternité française ne s'étend point au delà de la solidarité du champ de bataille et que, sur le terrain pacifique de la diplomatie, les adversaires de nos institutions ne désarment pas. C'est pourquoi nous avons souffert de voir quelques excellents républicains faire cause commune avec cette opposition intransigeante.

M. Méline s'est fait l'organe de la France laborieuse, mais conservatrice et défiante, dont l'idéal serait de fermer le territoire français à la concurrence des produits coloniaux et de réserver les colonies au monopole de notre commerce. Conception surannée mais vivace, qu'on rencontrera toujours devant soi quand on voudra

construire la plus grande France. Par des arguments du même genre, on aurait pu, sous l'ancien régime, maintenir les douanes de province à province. Il faudra du temps pour enseigner aux Français que la liberté commerciale est, dans une colonie naissante, le plus énergique des stimulants et qu'elle est créatrice d'une richesse qui, en fin de compte, profite à tous les citoyens. Mais puisque ce préjugé est encore fort répandu, il était bon d'en faire, à la tribune du Sénat, l'objet d'une discussion contradictoire.

Le discours de M. Ribot est certainement l'un des plus beaux qu'ait prononcés ce prince des orateurs parlementaires. Là aussi la haute signification de son langage et, si j'ose dire, sa puissance représentative l'emporte encore sur le mérite de la forme. Nous n'avons pas toujours été d'accord avec cet éminent homme d'État. Nous nous sommes permis parfois de critiquer cette politique expectante, cette prudence excessive de « Fabius Cunctator » sur laquelle il s'est expliqué d'ailleurs avec une entière franchise, en rappelant ses anciennes préférences pour le maintien du *statu quo* au Maroc. Il nous semble au contraire qu'on a beaucoup trop tardé à faire valoir nos droits de voisinage et de contrôle sur ce pays barbare, et que l'imbroglio diplomatique, si finement analysé par le grand orateur, a été bien près de nous rejeter derrière la muraille infranchissable de l'Atlas. Mais nous n'attachons

que plus de prix à l'adhésion solennelle que cet esprit distingué, un peu dédaigneux, vient de donner au protectorat marocain et à sa magnifique profession de foi dans les destinées de notre pays. M. Ribot, c'est la haute bourgeoisie française, avec sa culture intense, sa belle tenue morale, sa connaissance profonde du passé, son goût pour les idées libérales et son esprit critique, peu enclin aux nouveautés. C'est une intelligence probe et hautaine qui s'efforce d'adapter les principes supérieurs au cours variable de la politique. Il représente donc toute une classe d'hommes, l'élite, à vrai dire, de notre pays. On sait du reste les résistances plus ou moins déclarées que l'extension de la France africaine a rencontrées parmi ces défenseurs de l'unité nationale. Tant qu'une idée n'a pas été soumise au crible de leur critique, elle n'a pas tout à fait acquis le droit de cité. Mais, parmi ces sages, M. Ribot est un de ceux qui ont le plus d'avenir dans l'esprit. Très hardi à Madagascar, il a hésité longtemps sur l'affaire du Maroc. Mais, aujourd'hui, il nous en a dit les raisons; avec quelle sérénité, quelle ampleur de vues, quelle calme et impartiale justice, ceux qui ont entendu ou lu son discours peuvent en témoigner. Aussi sa noble parole a fait événement. C'est, en quelque sorte, la réception du Maroc à l'Académie française, en passant par celle des Sciences morales.

Et combien dans un tout autre genre, avec

beaucoup moins de portée pratique, le discours de M. Clemenceau a été significatif! D'aucuns ont dit que « le vieux lutteur » était fatigué. Je n'en crois rien. Seulement ce sont les générations nouvelles qui ont changé de tendance et de méthode. La harangue de M. Clemenceau répond au genre d'éloquence qu'on appréciait surtout dans ma jeunesse. On adorait un orateur qui, à propos d'une question limitée, se lançait dans les considérations générales en apparence les plus éloignées de son sujet. On aurait applaudi à outrance l'évocation des souvenirs de 1870, des incidents de 1875, de l'affaire Schnœbelé; et même si d'un coup d'aile, le discours s'élevant encore plus haut avait embrassé les rapports de la France avec l'Allemagne depuis la guerre du Palatinat, depuis le traité de Westphalie, depuis le grand dessein d'Henri IV, l'enthousiasme n'aurait plus connu de bornes. On disait alors qu'un orateur se surpassait. Il faut ajouter que le Clemenceau d'aujourd'hui vaut mieux que celui d'autrefois. En traversant le pouvoir, en assumant de lourdes responsabilités, en incarnant, dans une heure périlleuse, la fierté de la France, il est devenu très supérieur au critique incisif et destructeur d'antan. Le chaud patriotisme qui forme le fond de son tempérament perce à travers l'ancienne armure du polémiste, et imprime à sa physionomie présente une sorte de mélancolie infiniment respectable. C'est de

ce fond généreux que remontent toutes les réminiscences du grand duel franco-allemand. Pourquoi cependant cette parole si émouvante a-t-elle, jusqu'à un certain point, fait long feu? C'est d'abord que la génération présente est un peu agacée d'entendre évoquer à tout propos les souvenirs de 1870 : non pas, certes, qu'elle les oublie, mais elle pense, non sans raison, que la France d'aujourd'hui, avec sa belle armée, avec ses cinquante ou soixante millions de sujets de toutes les couleurs qui lui permettront demain, si elle le veut, de combler les vides de cette armée, ne ressemble pas du tout à la France de 1870, ni même à celle de 1875 ou de 1880; et que, s'il lui convient d'ajourner à des temps plus favorables le vieux procès de mur mitoyen du côté du Rhin, il est injuste et inopportun de parler d'elle comme d'une vaincue. C'est aussi que l'éloquence discursive et généralisatrice n'est plus de mode aujourd'hui. On se soucie moins de coups d'aile et de regards d'aigle que de discussion précise. L'intelligence française est saturée d'idées générales : elle vole plus près de terre et donnerait toutes les considérations à la Montesquieu où à la Tocqueville pour un seul petit fait probant. Le Sénat lui-même, quoique les anciennes générations y soient largement représentées, a trouvé que l'argumentation si brillante de M. Clemenceau manquait de solidité.

C'est justement ce que M. Baudin d'abord,

dans son remarquable rapport, et M. Poincaré ensuite, dans un exposé lumineux, précis, fondé sur l'exacte interprétation des textes et sur un bon sens doublé d'une logique rigoureuse, sont venus lui apporter.

En fin de compte la Raison, cette véritable reine de nos assemblées, après avoir écouté tous les avocats et subi le charme entraînant de leur éloquence, ou plutôt celui d'une émouvante sincérité fondée sur un égal amour de la patrie, a finalement rendu son verdict équitable, en consacrant la ratification définitive du traité franco-allemand.

CONCLUSION

22 novembre 1912.

Le *livre jaune* vient compléter de la manière la plus heureuse ce que le grand public savait sur la négociation franco-allemande.

Au cours de cette volumineuse publication, le nom de M. Caillaux n'est que rarement prononcé ; mais on le sent partout, invisible et présent : à l'heure décisive, c'est lui qui donne le coup de barre.

Il avait pris le pouvoir dans des circonstances difficiles. Notre expédition de Fez avait éclairci la situation locale, mais l'obstacle allemand subsistait tout entier. Depuis six ans, tous nos embarras venaient de là : l'accord équivoque de 1909 les avait à peine atténués. Les hésitations et les fautes de la politique française, pendant les années qui ont suivi cet accord, ont été exposées de main de maître par André Tardieu dans son

livre intitulé le *Mystère d'Agadir*. On ne peut prendre un meilleur guide pour lire entre les lignes de la correspondance officielle et, d'autre part, cette correspondance confirme singulièrement les conclusions de l'éminent publiciste.

Le nouveau ministère était à peine formé qu'en guise de bienvenue, l'Allemagne lui décochait le coup de poing d'Agadir. En lisant les dépêches qui ont précédé cet incident, on ne peut s'empêcher de remarquer combien, sous les ministères précédents, l'audace des Allemands devait être encouragée par l'attitude du gouvernement français. Au lieu d'affirmer franchement le caractère légal de notre intervention dans un empire chancelant que les actes internationaux plaçaient sous notre sauvegarde, la diplomatie française plaide les circonstances atténuantes, promet à chaque instant d'évacuer Fez, s'abstient d'enfoncer la porte qui sépare cette capitale de l'Algérie, se perd dans des distinctions subtiles sur l'occupation de la ville ou de ses environs, donne à Berlin l'impression que tantôt elle se dérobe et tantôt elle a peur. On abandonne même, pour faire plaisir à l'Allemagne, les positions situées à l'Est de la Moulouya, et on lui permet ainsi de mettre le nez dans la question de frontière algérienne dont elle s'était publiquement désintéressée à l'époque de la conférence d'Algésiras. Il n'est pas surprenant que le gouvernement impérial se soit cru tout permis et qu'il ait pensé

qu'en grossissant la voix, il obtiendrait de nous ce qu'il voudrait, y compris un morceau du Maroc.

C'était mal connaître et la France et celui qui avait alors l'honneur de la diriger. Dès que M. Caillaux arrive au pouvoir, le ton change. Il était pourtant difficile de garder son sang-froid. Les avis, tantôt imprudents, tantôt timides, ne manquaient point au président du Conseil. Les uns l'engageaient à faire une démonstration navale devant Agadir, au risque de mettre le feu aux poudres, sans aucun profit pour le règlement des affaires intérieures du Maroc. Les autres — et ce conseil venait surtout de Londres — lui recommandaient une conversation à quatre, dans laquelle l'Angleterre serait comprise, ou bien une nouvelle conférence d'Algésiras qui aurait remis tout en question.

M. Caillaux préféra prendre le taureau par les cornes, c'est-à-dire engager le dialogue direct avec l'Allemagne. Sans doute, il risquait ainsi sa popularité, car on n'aime point en France les hommes d'Etat qui parlent à Berlin. Mais s'il réussissait, il aurait le mérite d'écarter la pierre d'achoppement qui nous barrait la route depuis six années. Traiter avec l'Allemagne sans dommage pour l'honneur national, c'était mettre le sceau à notre œuvre et donner définitivement le Maroc à la France. Un si grand objet valait bien le risque.

Le *Livre jaune* présente les différentes péripé-

ties de ce corps à corps pendant lequel la France, attentive mais résolue, la main sur la garde de son épée, suivait les efforts de ses diplomates. Aussi l'intérêt de ce recueil dépasse-t-il de beaucoup celui des compilations du même genre. Sous la froide rédaction officielle, il y a des pages vraiment émouvantes et, j'ajoute, des plus honorables pour nos représentants. Les allures cassantes de M. de Kiderlen — l'impassibilité de M. Jules Cambon — deux hommes qui se regardent dans les yeux pour savoir qui cédera le premier — des dialogues qui commencent par un « non » énergique et qui s'acheminent vers la détente — puis, brusquement, la menace de rupture provoquant la fière réplique du Français prêt à la lutte — tout cela compose, sous la courtoisie des formes diplomatiques, un drame palpitant et tragique.

Dès le début, M. Caillaux, gérant par intérim le ministère des Affaires étrangères, donne la note juste, lorsqu'écartant la suggestion de sir Edward Grey sur un retour au *statu quo*, qui nous aurait fait perdre tout le bénéfice de l'expédition de Fez, il dit : « Le gouvernement allemand nous a invités à entrer en conversation. Sachons d'abord ce qu'il veut. Nous verrons ensuite ce que nous aurons à faire. » (N°s 425, 426 et 427).

La conversation commence, en effet. Sous la direction de M. de Selves, elle est d'abord un peu flottante : non cependant sans un résultat appréciable. Dès le début, l'idée d'un partage du Maroc

avec l'Allemagne est résolument exclue du débat ; et si l'on songe qu'il était question tous les jours de débarquer des marins allemands, ce n'était déjà pas si commode à éviter. Mais il est certain qu'au cours de cette première phase, on laissait à l'arrière-plan la question marocaine pour entrer dans le détail des compensations territoriales au Congo. On se contentait, au Maroc, d'une vague formule de désintéressement qui ne différait pas sensiblement de l'accord de 1909.

Dès le milieu d'août, l'intervention personnelle du président du Conseil remet la négociation sur ses pieds. Le 13, notre ambassadeur à Berlin reçoit un projet de convention dans lequel les formes de notre action au Maroc sont précisées (N° 502), et, le 14, une dépêche du ministre des Affaires étrangères affirme que « l'élément principal qui domine toute la négociation est la situation qui nous sera faite au Maroc. »

Alors le dialogue devient plus serré, mais il ne dévie plus. Si le dénouement se fait encore attendre pendant près de deux mois, c'est que les deux interlocuteurs luttent pied à pied, tantôt au Maroc sur le terrain économique, tantôt au Congo sur la délimitation des territoires.

Tout le monde sait la part qui revient à M. Caillaux dans cette dernière phase. On lui a fait un grief de ses fréquentes interventions. On s'est même servi de ce grief pour le renverser. Simple prétexte, sans doute, mais qui dénote une

aberration complète sur le rôle du président du Conseil. Selon cette doctrine, Ferry n'aurait pas la gloire d'avoir fait la Tunisie, car il n'était pas alors ministre des Affaires étrangères. Il est vrai que son ami et collaborateur Barthélemy Saint-Hilaire ne ressemblait guère à M. de Selves.

Mais cette querelle de personnes n'est rien auprès du tapage mené autour des cessions congolaises. Telle personnalité qui, la veille, ne connaissait le Congo que de nom et qui aurait été fort embarrassée de découvrir sur une carte l'embouchure de l'Oubanghi, s'indignait qu'on pût céder « un pouce de notre territoire, une pierre de nos forteresses », se représentant sans doute les *Tatas* de l'Afrique équatoriale comme autant de monts Valérien, et les marécages de la Sangha comme la plaine de la Mitidja. Du reste, le fait seul d'entrer en conversation avec l'Allemagne n'était-il pas un crime de lèse-patrie ?

Ces clameurs m'ont singulièrement rajeuni. Je les entendais jadis sur le passage de Jules Ferry. Ce n'est pas un médiocre honneur pour M. Caillaux d'être insulté en pareille compagnie. Je ne sais ce qu'en dira la postérité. Mais si nos neveux regrettent que le Maroc nous ait coûté cher, s'ils se plaignent de la mutilation d'un territoire équatorial qui est encore à l'état de nébuleuse, le *Livre jaune* leur répondra que la situation n'était plus intacte et que M. Caillaux ne pouvait se libérer autrement des hypothèques consenties par

ses prédécesseurs. Ils n'auront qu'à relire la dépêche de M. Cambon du 16 juillet 1911 (N° 455). Dans un moment de franchise, M. de Kiderlen lui disait : « Vous avez acheté à l'Espagne, à l'Angleterre et même à l'Italie votre liberté au Maroc. Et puis vous nous avez laissés de côté. Vous auriez dû négocier avec nous avant d'aller à Fez... »

Voilà tout le mystère d'Agadir. Il est permis d'affirmer que, grâce à M. Caillaux, la France s'en est tirée à bon marché.

CHAPITRE II

LA NÉGOCIATION ESPAGNOLE

LE RUBICON

1er août 1911.

L'Espagne vient de recueillir la première le fruit de son initiative aventureuse. La France, en fait, a reconnu son établissement sur le Loukos. Cette petite rivière formera la limite au delà de laquelle ni les troupes du sultan, ni celles de France ne pourront manœuvrer.

Si pénible que ce soit pour notre amour-propre, il faut reconnaître que, dans la première partie de cette campagne diplomatique, nous sommes battus. Quand on demandait à nos ministres pourquoi ils n'entraient pas au Maroc par Taza, — ce qui était infiniment plus simple et plus direct que de monter à grands frais une expédition par la côte, ils répondaient : C'est pour empêcher les

Espagnols de s'installer à Tetuan et à Larache. Et si quelque député indiscret, poussant plus loin son enquête, s'informait des intentions réelles de l'Espagne, le ministre souriait dédaigneusement : n'avait-il pas l'engagement formel du Cabinet de Madrid? On voit maintenant ce que valent ces belles promesses : serments d'amoureux, — mais d'amoureux du bien d'autrui.

Nous sommes donc battus, et tout à fait par notre faute. Car si nous avions tout d'abord admis les droits que l'Espagne tenait de notre signature, bien ou mal interprétée, nous aurions pu tout au moins en discuter les limites et faire, comme on dit, la part du feu. Tandis qu'en la tenant systématiquement à l'écart, nous l'avons amenée à se servir elle-même; et, naturellement, elle s'est taillé la part très large.

Maintenant, il convient de tirer les conséquences de cet arrangement, — le quatrième ou le cinquième, tout bien compté, que nous faisons avec l'Espagne. N'allons pas nous mettre un bandeau sur les yeux et nous imaginer que nous pourrons, à volonté, ressusciter la situation internationale telle qu'elle existait au moment de l'acte d'Algésiras. Puisque les Espagnols sont nantis, on devra leur donner quelque chose ; et ce quelque chose apparemment ne se trouvera pas du côté de Tombouctou ; donc, la fiction de l'intégrité, absolue du Maroc appartient déjà au passé. Nous voilà contraints, sous peine de mort, ou, ce qui

revient au même, de déchéance, de dire nettement ce que nous entendons faire au Maroc. Le Loukos, ce fleuve obscur dont la boucle enfermait jadis une ville romaine, aura été notre Rubicon, mais d'une manière bien imprévue. César, sur les bords du Rubicon, n'était pas poussé par les épaules. Il prit son temps, et ne se décida qu'après mûre réflexion. Il avait, au plus haut degré, les intentions de ses actes. Notre démocratie procède autrement. Comme les forces de la nature, elle ne sait pas trop où elle va; elle suit sa pente. Ainsi, elle veut vaguement s'étendre au Maroc, sans le vouloir, tout en le voulant. Soudain, un peuple frère s'avance en armes sur la rive droite du Rubicon : — « Tiens! se dit la France étonnée, je l'ai donc franchi? Il paraît que je suis sur la rive gauche. C'est singulier! je croyais avoir respecté l'intégrité du Maroc. Mais puisque les Espagnols disent le contraire, il faut bien les croire... »

LE TRAITÉ SECRET AVEC L'ESPAGNE

9 novembre 1911.

Nous la tenons enfin, cette fameuse convention secrète, dont on parle depuis si longtemps sans la connaître.

Et, tout d'abord, elle paraît bien conforme, dans ses grandes lignes, à l'idée qu'on s'en faisait : une zone hypothétique d'influence espagnole, suivant la ligne de partage des eaux depuis l'embouchure de la Moulouya jusqu'au Loukos, et comprenant non seulement le Rif, mais le nord du Gharb ; la France maîtresse de son action dans tout le Maroc et, pendant quinze ans, tenue seulement d'informer l'Espagne des mesures qui intéresseraient la zone espagnole ; pendant la même période, l'Espagne astreinte, au contraire, à prendre, chaque fois qu'elle veut agir, l'assentiment de la France ; au delà de cette période de quinze ans, la France gardant toujours l'initiative

pour l'ensemble de l'administration marocaine, mais obligée de n'exercer son action, dans la sphère réservée à l'Espagne, « qu'après accord avec le gouvernement espagnol » ; enfin, dans le sud, et à partir d'Ifni, deux zones réservées à l'Espagne sous certaines conditions, l'une au Maroc même et l'autre en dehors des territoires généralement reconnus comme relevant de l'autorité du sultan.

Nous savions à peu près tout cela. Mais, en pareille matière, la précision des textes importe beaucoup, et nous pouvons maintenant asseoir notre jugement sur une base solide, quoique les termes de ce traité soient souvent obscurs et même contradictoires.

Il y a contradiction, en effet, à déclarer dans l'article 2 que les droits de l'Espagne, dans sa sphère d'influence, sont égaux à ceux de la France, et à stipuler, quelques lignes plus bas, que l'exercice de ces droits demeure subordonné à de telles conditions, qu'en fait, pendant quinze ans au moins, la France peut en interdire l'usage.

L'impression la plus forte qui se dégage de la simple lecture de cet arrangement, c'est qu'il a été conçu pour des circonstances absolument différentes des événements actuels. Nulle part, il ne prévoit l'établissement d'un véritable protectorat, lequel suppose nécessairement la concentration des pouvoirs entre les mains du souverain protégé. Il s'en tient au système de

coopération prévue par l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, c'est-à-dire au droit de conseiller le sultan et de lui recommander certaines réformes administratives, financières et militaires. On admettait alors que ces réformes pouvaient avoir un caractère local. Il était possible, dans ce cas, de traiter séparément la région nord et la région sud. C'était la conséquence du système fragmentaire qui a dominé les arrangements de 1904 et qui a prévalu jusqu'à l'accord franco-allemand de 1909. Il est évident que la solution d'ensemble qui ressort des négociations de 1911 ne cadre plus avec cette manière de voir et qu'il faut trouver autre chose.

Non seulement le traité secret est inconciliable avec la notion de protectorat, mais il ne s'adapte même pas aux ambitions nouvelles de l'Espagne. Ce n'est un mystère pour personne qu'elle vise l'annexion directe ; et sa manière de procéder, dans le terrain conquis autour de Melilla, est effectivement une politique d'annexion. Or il n'y a pas, dans le traité de 1904, une ligne qui l'autorise à annexer fût-ce une bourgade du Maroc, ni maintenant ni plus tard. D'après ce traité, elle a, dans sa sphère, pendant quinze ans, une voix consultative, et après quinze ans, une sorte de veto suspensif. Mais l'initiative ne lui appartient jamais. La France reste seule en possession du droit de conseiller le sultan et de développer son action dans l'ensemble de l'empire chérifien. L'Es-

pagne est donc encore plus intéressée que nous à demander la revision du traité. Car si on observe cet accord à la lettre, on devra inviter les Espagnols à évacuer non seulement El Ksar et Larache, mais encore la banlieue de Melilla. Ils devront se murer dans leurs présides et se renfermer dans leur rôle purement consultatif. Franchement, que diraient-ils de cette interprétation littérale? Ne vaudrait-il pas mieux pour eux posséder le Rif en pleine propriété que d'exercer, dans une sphère plus large, un droit assez vague de contrôle ou d'obstruction?

Enfin, ce qui saute aux yeux des moins prévenus, c'est que l'Espagne a violé cette malheureuse convention autant qu'on peut le faire, tandis que la France y restait scrupuleusement fidèle. Rien absolument, dans cet accord, ne nous obligeait à mettre les Espagnols au courant de nos projets et de nos actes dans la partie du Maroc située en dehors de leur sphère. Cependant, nous n'avons point fait un pas vers Fez sans leur fournir des explications détaillées. Bien plus, par un scrupule presque excessif, le gouvernement français a évité la marche par l'Algérie, dans la crainte que les opérations de ses troupes, difficiles à limiter sur un terrain accidenté, ne soient amenées à déborder la zone espagnole : cependant, aux termes du traité, si nous avions dû emprunter cette zone, notre seul devoir aurait été de porter cette nécessité à la connaissance de nos voisins,

sans leur demander leur avis. Ainsi la France s'est plutôt exagéré l'étendue de ses engagements.

On n'a point oublié, au contraire, le brusque coup de théâtre de Larache et d'El Ksar, non seulement sans la participation de la France, mais contre ses protestations formelles. Que notre consentement fût indispensable, cela résulte non seulement d'un article, mais de tout le contexte du traité : « Article 2, § 3 : l'Espagne déclare qu'elle n'exercera cette action qu'après accord avec la France... » Article 6, § 2, visant la région d'Ifni : « l'Espagne pourra s'y établir à tout moment, à la condition de s'être préalablement entendue avec le sultan. » Ce qui prouve, *a contrario*, qu'elle ne possédait pas ce même droit dans le Nord. Enfin, le même article 6, dans son dernier paragraphe, a soin de définir la région où le gouvernement espagnol possède une « pleine liberté d'action » sans aucune réserve : ce sont les territoires situés en dehors du Maroc. Le traité, si équivoque sur d'autres points, est là-dessus d'une clarté parfaite ; et non moins clair est le mépris absolu des Espagnols pour la parole donnée.

Mais ce n'est point encore là, si on peut dire, le cœur de la question, la clause essentielle dont tout le reste dépend, le principal objet de controverse entre les Espagnols et nous. Cette clause figure à l'article 3. Il y est dit que l'Espagne pourra exercer librement son action dans sa zone « dans le cas où le gouvernement chérifien ne pourrait

plus subsister », ou si, par l'impuissance persistante de ce gouvernement à procurer l'ordre public, « le maintien du *statu quo* devenait impossible ». Or qu'allions-nous faire à Fez, si ce n'est précisément travailler au maintien du *statu quo ?* Et que faisons-nous à présent, si ce n'est un effort persévérant pour rétablir l'ordre et fournir au gouvernement chérifien les moyens de subsister ? N'est-il pas plaisant, en vérité, de voir les Espagnols se prévaloir du désordre au moment même où l'entrée des troupes françaises à Fez apportait à l'état de choses existant un renfort inespéré ? Et n'est-il pas évident qu'ils n'ont agi que par dépit de voir le succès de notre intervention ? Mais alors n'est-ce pas une injure gratuite à la France que de s'autoriser de « l'impuissance » et de la « faiblesse » du gouvernement local au moment même où notre pays place ce gouvernement sous son égide ?

Je poserai cette simple question : imaginez qu'au lieu de la signature de la France, celle de l'Allemagne figure au bas du traité espagnol. Supposez-vous un instant que le gouvernement impérial admettrait qu'on se moque de lui et que les clauses, bonnes pour le lier lui-même, soient impunément violées par l'autre partie contractante ? Et n'aurait-il pas raison de penser ainsi ?

En résumé, un arrangement bilatéral qui a été respecté par un seul des deux signataires, à savoir par nous ; cet arrangement invoqué contre nous,

ou plutôt contre l'unité du Maroc et contre la souveraineté du sultan solennellement consacrée par une demi-douzaine de traités : voilà ce que nous avons devant nous. Cet arrangement, conclu à une autre époque, ne s'accommode ni des principes du protectorat, ni des projets annexionistes de l'Espagne.

Maintenu, il est à peu près impraticable, quoiqu'il nous confère le droit de réclamer l'évacuation immédiate de la zone contestée. Violé, il n'existe plus.

Conclusion : il faut en faire un autre qui soit mieux adapté aux circonstances nouvelles.

LES PAPIERS SECRETS

26 novembre 1911.

Est-ce tout? Y en a-t-il encore? Quel nouveau document secret va-t-on nous révéler demain? Nous étions au régime d'une révélation par semaine. Maintenant, chaque jour nous apporte une nouvelle découverte. Après le traité secret avec l'Espagne, nous avons maintenant les clauses secrètes du traité anglais. Le document public ne parlait que des possessions espagnoles sur la Méditerranée. Maintenant, il est question d'une zone espagnole sur l'Atlantique et dans toute la presqu'île de Tanger. On cite, en outre, une phrase par laquelle un de nos ministres des Affaires étrangères semble admettre le « contrôle » de l'Espagne sur toute voie ferrée aboutissant à cette ville. On ne nous dit pas d'ailleurs de quelle nature serait ce contrôle. Est-ce une simple participation financière, ou le droit, pour les carabiniers es-

pagnols, d'arrêter les trains, ou bien encore le droit, pour le cabinet de Madrid, de s'opposer à toute construction de chemin de fer ? On n'en sait rien. Sans doute, il faut garder quelque chose pour la bonne bouche. Les affaires publiques se traitent maintenant comme les romans-feuilletons : la suite au prochain numéro ; et le gouvernement, plein de sollicitude pour la presse, se garde de déflorer, par des révélations prématurées, l'intérêt palpitant de cette sombre aventure.

A moins qu'on n'espère, par un dosage savant des vérités désagréables, faire accepter peu à peu de l'opinion publique la mutilation de ce protectorat du Maroc que nous venons d'acquérir au prix des plus douloureux sacrifices. Aujourd'hui même, un journal du matin nous exhorte à la résignation. Rien à faire, dit-il, puisque l'Angleterre le veut. Il faut nous exécuter, trancher dans le vif, donner à l'Espagne tout le nord du Maroc. Qu'est-ce que cette zone espagnole ? Une bagatelle, un rien ! 40.000 kilomètres carrés sur 800.000 (y compris le désert, bien entendu). Quoi ! on crierait pour si peu de chose ? Et l'auteur de conclure bravement : « Il n'est rien de tel que la géométrie pour mettre au point les exagérations de la politique. »

Admirable raisonnement ! Je m'étonne qu'on l'ait oublié dans la fameuse histoire du décapité par persuasion. « Mon ami, dirait-on au condamné, qu'est-ce qu'on vous retire, en somme ?

A peine la vingtième partie de votre corps. Il est vrai que cette partie est la tête. Mais vous demeurez le légitime propriétaire de tout le reste, le tronc, les bras, les jambes ! Et vous osez vous plaindre, ingrat que vous êtes ? Allez, allez ! vous n'entendez rien à la géométrie ! »

On répondra sans doute que le Maroc ne saurait être comparé à un corps organisé ; qu'il a eu, selon les temps, cinq ou six têtes différentes : Tanger, Fez, Marakech ou Rabat, lesquelles n'étaient pas toujours d'accord entre elles ; que, quand on coupait l'une, l'autre repoussait, comme les têtes de l'hydre, et qu'il en sera toujours ainsi. Mais c'est supposer précisément ce que le protectorat a pour objet de faire cesser, à savoir la continuation de l'anarchie marocaine. Si, d'ailleurs, il nous prenait fantaisie de repétrir ce corps informe et de transporter sa tête ailleurs, nous n'aurions qu'une ressource, n'est-il pas vrai ? Ce serait de modifier son système nerveux par la création des chemins de fer qui sont les nerfs et les muscles des nations civilisées. Cette ressource, les traités publics ou secrets la compromettent singulièrement. Nous avons promis à l'Allemagne de ne construire aucune voie ferrée avant celle de Tanger. Donc, si la ligne de Tanger dépend du bon vouloir ou de l'activité des Espagnols, les voilà maîtres de toutes les communications, selon qu'il leur plaira d'ouvrir ou de fermer l'artère principale. De sorte que l'infortuné sultan aura le choix entre

deux genres de supplice : s'il n'est pas guillotiné à la mode française par l'ablation de sa capitale maritime, il sera garrotté, c'est-à-dire étranglé à la mode espagnole. Charmante alternative !

HYPOTHÈSES

27 février 1912.

. . . . . .

... Nous avions hésité jusqu'ici à faire usage d'une nouvelle incroyable qui nous était communiquée par notre correspondant de Madrid. Mais en présence de l'intransigeance manifestée par le gouvernement espagnol, il nous est impossible de nous taire plus longtemps.

Voici, en substance, cette nouvelle qui remonte à plusieurs jours : si le cabinet de Madrid fait traîner les pourparlers en longueur, c'est qu'il se dispose à demander plus encore. En vertu de ses droits historiques, il réclamerait la ville d'Oran, et tout le nord de la province, jusqu'à la ligne formée d'un côté par l'Oued Isly. Cette dernière rivière serait laissée à la France pour des raisons sentimentales, en souvenir du maréchal Bugeaud. Nous conserverions également Tlemcen et Sidi-

bel-Abbès, où l'empreinte de la colonisation française paraît fortement marquée. Mais le littoral, depuis le Cap de l'eau jusqu'à Mostaganem, serait attribué à l'Espagne.

On pense bien qu'en présence d'un racontar aussi invraisemblable, notre premier mouvement fut un mélange d'indignation et d'hilarité. Notre correspondant de Madrid en reçut immédiatement le contre-coup, sous la forme d'un télégramme où ces deux sentiments étaient savamment dosés. Il s'entêta cependant, et nous écrivit une longue lettre. Nous en donnons sous toutes réserves les principaux passages :

« Je me suis présenté, dit-il, chez M. Canalejas, dans l'espoir d'obtenir un démenti formel de la susdite rumeur. Le président du Conseil m'a reçu avec sa bonne grâce ordinaire. Il s'est félicité de la marche heureuse des négociations et m'a exprimé la certitude que les deux gouvernements, animés des dispositions les plus conciliantes, arriveraient promptement à une entente. En ce qui concerne la ville et la province d'Oran, il ne m'a pas caché qu'en effet, la question avait été soulevée dans le Conseil, mais que rien n'était encore résolu. L'intervention personnelle du président s'était bornée à combattre les prétentions excessives de ses collègues et à leur faire remarquer, par exemple, que s'il était juste de réclamer la ville d'Oran qui, pendant plus de deux siècles, de 1535 à 1792, avait appartenu à l'Es-

pagne, il convenait de tenir compte, dans une juste mesure, des efforts de la France pour civiliser l'*hinterland* de ce pays, dans lequel la domination de l'Espagne n'avait laissé que de faibles souvenirs. Le gouvernement français se contenterait certainement de la possession de Tlemcen, ancienne capitale politique et religieuse, comme nous lui abandonnons celle de Fez. J'espère, a ajouté le premier ministre, que vos compatriotes nous sauront gré de notre modération. En bonne justice, les droits de l'Espagne s'étendent à toute la côte africaine, depuis Tanger jusqu'à Tripoli; car nous l'avons possédée depuis 1535 jusqu'à 1577. A Oran, à Tabarka, à Bizerte, dans le golfe de Tunis, près de l'île de Djerba, partout vous rencontrerez les traces de cette occupation, tantôt sous l'aspect de forteresses encore solides, tantôt réduites à quelques tas de cailloux. Sans doute, ces postes ont été abandonnés. Mais pour la reconnaissance de nos droits historiques, ils constituent des témoignages aussi irrécusables de notre grandeur passée que les Présidios du Maroc ; et ils ont même l'avantage, sur ces derniers, de n'avoir jamais servi de bagnes et de n'exciter aucune animosité parmi la population indigène. Cependant, nous sommes raisonnables et nous comprenons qu'il faut faire la part de la France : celle que nous lui laissons est assez belle. Si notre attention s'est portée particulièrement sur la province d'Oran, c'est que, par une pénétration

pacifique et continue, cette province a été en réalité conquise par la race espagnole. En permettant aux sujets du Roi de se réfugier sous votre drapeau et d'y trouver des conditions de prospérité qui manquent à quelques provinces de l'Espagne, vous nous avez rendu un service inoubliable. C'est pour témoigner sa reconnaissance que l'Espagne vous abandonne la partie méridionale de cette belle contrée, bien qu'elle y compte encore un grand nombre de ses enfants. Quant à la côte, ceux de vos hommes d'État qui nous ont appelés de l'autre côté du détroit, alors que nous n'y pensions même plus et qui nous ont entraînés par là dans de coûteux sacrifices, devaient bien prévoir que le cours de la Moulouya n'arrêterait pas notre marche, et que par-dessus cette frontière fictive, nous tendrions la main aux Espagnols de l'Oranie...

« En sortant du cabinet de M. Canalejas, ajoute notre correspondant, et encore tout abasourdi de ses déclarations, je me suis rendu à l'ambassade d'Angleterre, convaincu que le représentant de l'entente cordiale dissiperait promptement ce cauchemar. J'ai trouvé, comme toujours, chez cet éminent diplomate, la mesure, le sens de la réalité qui distinguent les agents anglais. Mais à ma grande surprise, tout en admettant que les revendications de l'Espagne sur la province d'Oran étaient quelque peu prématurées, il ne les a pas rejetées avec la décision que j'espérais, et après

avoir dit que jamais la Grande-Bretagne n'exercerait à cet égard la moindre pression sur la France, il a laissé entendre que notre pays s'honorerait en faisant, à notre sœur latine, une place de plus en plus large sur le littoral de la Méditerranée et en acceptant de bonne grâce une répartition d'influence que notre régime libéral à l'égard des immigrants espagnols faisait déjà pressentir.

« Le soir même de cette visite, fidèle à la règle que je me suis imposée de ne jamais vous transmettre une indication avant de l'avoir soigneusement contrôlée, j'ai fait le récit de ces deux entretiens au ministre d'une puissance secondaire dont vous me permettrez de taire le nom. C'est un homme d'esprit, qui n'a pas grand chose à faire à Madrid. Il est d'autant plus clairvoyant qu'il contemple la politique des autres en amateur.

« En somme, m'a-t-il fait observer, la France récolte ce qu'elle a semé. Elle a voulu, vis-à-vis de l'Espagne, éviter la manière forte. Dans son désir de conciliation, elle a tout lâché dès le début. Ainsi le traité de 1904 obligeait les Espagnols à ne rien entreprendre dans leur zone sans la consulter. Or, non seulement vous n'avez fait aucune opposition au débarquement de Larache et à l'occupation d'El-Ksar, mais, après une timide protestation, vous vous êtes inclinés devant le fait accompli. Vous venez de faire la même chose

pour Arzila, malgré la promesse formelle de l'Espagne de ne pas faire un geste de plus avant la signature de l'accord définitif. Quant à la douane, sous la forme d'une conférence technique dont le résultat est prévu d'avance, vous préparez en fait le démembrement financier du Maroc. Pour vous, négocier, c'est céder toujours, devant chaque exigence du Cabinet de Madrid. Pourquoi voulez-vous qu'il s'arrête en si beau chemin et qu'il ne pousse pas son avantage jusqu'au bout? Ce qui m'étonne, à vrai dire, c'est votre surprise. Supposez un instant que vous soyez Espagnol : vous savez, de source certaine, non seulement que la France ne vous fera pas la guerre, mais qu'elle n'usera, envers votre nation, d'aucun des nombreux moyens de contrainte dont elle dispose, sur le terrain commercial, politique ou financier. Est-ce que le patriotisme le plus élémentaire ne vous conseillerait pas d'arracher à cette puissance si accommodante, si différente des États-Unis par exemple, toutes les concessions de nature à rehausser le prestige de votre pays?... Quant à l'Angleterre, son intérêt évident n'est-il pas de vous éloigner le plus possible de Gibraltar? Quelle satisfaction pour elle si vous abandonnez Oran, par conséquent Mers-el-Kébir, et surtout Arzev, dont vous pourriez être tentés, un jour ou l'autre, de faire les bases d'une action navale? Vous savez du reste comment la Grande-Bretagne pratique ses amitiés : elle compte sur

l'appoint de votre flotte, mais elle entend bien se réserver le contrôle exclusif du détroit... Allez! mon cher ami, ce splendide égoïsme est encore le fondement le plus sûr des relations internationales; et quiconque renonce, au début d'un entretien diplomatique, à se prévaloir de sa force, doit s'attendre à sacrifier aussi son intérêt. »

Telle est, dans ses grandes lignes, la lettre de notre correspondant de Madrid. Toutefois, avant de la livrer aux discussions passionnées de la presse, nous l'avons soumise à l'examen d'une haute personnalité politique française. Là aussi, l'étonnement a été moins grand que nous ne supposions. « A tout prix, nous a dit cet homme d'État, il faut conserver l'amitié de l'Angleterre. Il est vrai que nous l'avons déjà payée du Bar-El-Ghazal, de l'Abyssinie, de l'Égypte, de Terre-Neuve, de la moitié des Nouvelles-Hébrides, du Bas-Niger et du tiers du Maroc. Mais si elle nous demande encore, pour l'Espagne, un morceau de l'Algérie, on le donnera. Car pour tout bon Français, il n'y a qu'un problème au monde : Triple-Entente contre Triple-Alliance. Le reste, fût-ce un empire à défendre ou une nouvelle France à fonder, est chose accessoire, contingente, fortuite et périssable. Les alliances, c'est la politique *en soi*. Elle se suffit comme le bon Dieu... »

LES DEUX ZONES

22 mars 1912.

Il faut bien comprendre la difficulté qui s'élève entre Paris et Madrid au sujet des limites de la zone nord espagnole.

Cette zone se compose, d'après l'article 2 du traité de 1904, de deux parties distinctes : une plaine assez accidentée, mais facilement accessible, qui s'étend en bordure de l'océan Atlantique, depuis le cap Spartel jusqu'aux collines qui bordent la rive méridionale du fleuve Loukos, et dont la plus élevée est le Djebel-Sarsar (750 mètres) ; d'autre part, la région montagneuse beaucoup plus vaste, formant un demi-cercle depuis Ceuta jusqu'à Melilla, et désignée généralement sous le nom de Rif. Juste au centre de ce demi-cercle se trouve le point culminant de cette région mouvementée, au Djebel Tiziren (2.500 mètres).

Mais le terme de Rif, appliqué à toute cette contrée, est impropre. Le Rif proprement dit, c'est la partie du pays comprise entre ces hautes montagnes et la mer Méditerranée, *hinterland* immédiat des anciens Présides espagnols. D'autres montagnes, en général moins élevées, enveloppent ce dernier arc de cercle d'une série de rameaux le plus souvent concentriques et se relèvent seulement vers l'est, pour atteindre, au Djebel Azran, une hauteur d'environ 2.000 mètres. Cette enveloppe et les tribus qui l'habitent portent le nom générique de Djebala. Imaginez un quartier d'orange à la peau épaisse, posé sur le bord de la Méditerranée : le Rif est l'intérieur du fruit, les Djebala en forment l'écorce.

On a voulu utiliser cette disposition naturelle pour tracer les limites de la zone espagnole. Mais les auteurs du traité de 1904 connaissaient mal le pays. Trompés par la hauteur des contreforts qui bornent cette région du côté de l'est, ils crurent que les Djebala dressaient une sorte de muraille uniforme, ouvrage avancé du Rif, sorte de demi-lune à peine sillonnée par quelques minces filets d'eau; et, d'un crayon téméraire, ils l'annexèrent à la zone espagnole par une courbe qui se brise seulement à la hauteur du fleuve Loukos.

Or, la réalité est très différente. Il convient de noter d'abord qu'il y a peu de ressemblance entre ces deux zones concentriques. Les tribus rifaines parlent berbère, les Djebala se servent de la

langue arabe. Les premières sont aussi fières de leur origine locale et de leur race que nos Kabyles. Elles paraissent fort tièdes en matière religieuse. Les secondes, plus rapprochées de Fez, ont subi plus ou moins le prestige de la religion musulmane ; et si la plupart d'entre elles se montrent rebelles à l'autorité du sultan, elles ne sont que plus jalouses de remonter jusqu'au Prophète par des généalogies fantaisistes. Dans aucune partie du Maroc, on ne rencontre autant de turbans verts, c'est-à-dire autant de prétendus *Cheurfa*. Il semble donc que les négociateurs de 1904 ont commis une première bévue en confondant, sous la même rubrique, deux territoires et deux peuples dont l'un est absolument montagnard et l'autre subit déjà les influences de la plaine.

Mais ce n'est pas tout. La prétendue muraille des Djebala n'existe pas d'une manière continue. Elle s'ouvre largement pour faire place, dans sa partie méridionale, à l'affluent le plus considérable du fleuve Sebou, l'oued *Ouergha*, qu'on écrit aussi *Ouarra*. Cette importante rivière prend sa source au point le plus élevé du rempart rifain, au pied du Djebel Tiziren. Il se glisse d'abord à l'état de torrent parmi les schistes des Djebala, et, prenant sa course vers l'ouest, il détermine une vallée large et riche, une des plus peuplées du Maroc. C'est comme un bras du Sebou qui pénétrerait dans la montagne, une sorte de rameau verdoyant greffé sur la plaine fertile, mais, par-

dessus tout, un chemin de premier ordre pour descendre des hauteurs du Rif jusque dans les environs de Fez. Attribuer le Sebou et son important tributaire à deux nations différentes est aussi raisonnable que si l'on traçait une frontière politique entre la Dordogne et la Garonne.

On prétend que personne ne connaît la vallée de l'oued Ouergha. Ce n'est pas exact. Le marquis de Segonzac, habillé en mendiant arabe et venant du nord, l'a parcourue dans toute sa longueur. Il définit très exactement la modification que cette profonde coupure a fait subir à l'aspect général du pays. « La frontière méridionale du Rif forme, dit-il, à ses extrémités deux saillants : à l'ouest, Tarzout; à l'est, Gvennaïa. Le centre, au contraire, est concave, et, dans ce rentrant, viennent se loger les tribus djebaliennes de Cenhaja et d'El-Branès », c'est-à-dire des tribus que l'arrangement de 1904 laissait en majorité dans la zone française. Il est clair que, si nous coupons en deux ces tribus, nous aurons des difficultés continuelles et que, lorsque nous essayerons de les soumettre, elles trouveront un refuge assuré dans cette partie « concave », dans le « rentrant » dont parle M. de Segonzac, autrement dit autour de l'oued Ouergha.

Le témoignage de M. de Segonzac est d'autant plus intéressant qu'il remonte à l'année 1899, et que, par conséquent, il n'est pas produit pour les besoins de la cause.

Notre voyageur esquisse une description fort séduisante de cette vallée : « Les oliviers, disséminés dans la campagne, ont une apparence de prospérité. Les moissons font aux sombres montagnes un manteau vert tendre... Des sources jaillissent de partout. C'est bien le pays de l'eau, le « *bled el ma* », qu'on nous avait annoncé... Cette route merveilleuse, ce jardin, ce verger continu nous mène au village de Bou-Adel, la Syrie des Djebala, comme disent ses habitants... Bou-Adel n'est pas inférieur à son renom. La source fameuse qui arrose son vallon jaillit assez puissante pour faire tourner un moulin. Les caroubiers sont énormes. Les noyers qui ombragent la place sont les plus beaux que nous ayons vus. Cent oranges valent un grich (25 centimes). Les citronniers embaument. Les mûriers bordent le chemin de leur luxuriante frondaison. Partout des lianes, des pampres festonnent les arbres et les maisons... »

D'ailleurs, les deux rives du fleuve sont étroitement solidaires. Dans sa partie supérieure, il coule entre des pentes également escarpées ; plus bas, lorsque la vallée atteint deux kilomètres de largeur, les villages de la rive gauche rivalisent avec ceux de la rive droite, qui « ne semble ni moins habitée ni moins prospère ». La seule ombre au tableau est la répugnance commune de la population pour les étrangers : « elle hait les chrétiens et méprise les juifs ». Raison de plus

pour ne pas séparer les deux côtés de la vallée par une frontière : solution proposée, dit-on, par les Espagnols. Ils veulent couper la poire en deux. Mais, dans ce cas, la poire, ce serait nous, si j'ose dire. On aurait de continuelles batailles et un chassé-croisé des tribus hostiles d'une rive à l'autre. Au lieu d'apporter la civilisation, nous n'aurions fait que troubler l'existence végétative, mais assez paisible de cette vallée fermée [1].

Les Espagnols se prétendent lésés. Ils nous accusent de revenir sur des engagements formels.

D'abord, qu'ils nous permettent de leur faire remarquer que, si des désordres se produisent dans la vallée de l'Ouergha, ce n'est pas eux, mais nous qui en souffrirons. Au train dont ils avancent autour de Melilla, pour atteindre cette vallée après avoir soumis les montagnes du nord, il leur faudrait près d'un demi-siècle. Nous, c'est tout de suite que nous devrons préserver Fez contre le voisinage de tribus remuantes ; et si une vallée riche, abondante en vivres et en eau, leur offre un asile dans lequel il nous sera interdit de pénétrer, notre protectorat sans efficacité fera la plus sotte figure du monde.

En second lieu, nos exigences en fait de frontières, sont commandées par l'attitude de l'Espagne elle-même. Nous ne nous lasserons pas de le répéter : on peste contre le traité de 1904, mais

1. *Voyage au Maroc*, 1899-1901, par le marquis de Segonzac, Colin, édit., p. 64 à 70.

on en parle sans le connaître. Ce traité offrait aux deux nations une double alternative : ou bien une collaboration étroite et cordiale, comportant de continuels échanges de vues : c'est l'article 2 ; ou bien une indépendance mutuelle, poussée aussi loin que le permettrait le respect de l'unité du Maroc : c'est l'article 3. Comme ce dernier régime ne pouvait s'établir sans un changement considérable dans le *statu quo* du pays, il nécessitait, en fait et en droit, un nouvel accord, et, par suite, une révision attentive du traité tout entier.

L'Espagne a choisi la seconde alternative. Elle n'a même pas attendu notre consentement pour prendre possession du pays plat qui ne présentait aucun danger ; elle a porté logiquement son effort sur le point de moindre résistance. A-t-elle eu tort ou raison? C'est son affaire. Il est possible que le caractère des deux peuples ne se prête pas à un condominium et que le régime d'indépendance mutuelle convienne mieux à la fierté castillane. Mais alors, il faut admettre les conséquences, à savoir une révision des limites inscrites à l'article 2, de manière à diminuer les surfaces de friction et à prévenir, dans la mesure de nos forces, les complications futures. Déjà, l'existence simultanée d'une double autorité sera difficile à faire fonctionner dans le pays ouvert d'une rive à l'autre du fleuve Loukos. Par exemple, la ville d'Ouezzan, placée dans notre zone, sera continuellement exposée, comme elle l'est aujour-

d'hui, aux incursions de ses turbulents voisins de la montagne, situés dans la zone espagnole, et si nous n'avons point le droit de suite, nous serons impuissants à la protéger. Au moins est-il désirable qu'au cœur de la montagne, dans la région voisine de Fez, on tire parti des obstacles naturels pour éviter des incidents beaucoup plus graves et qu'on ne laisse point la grande route de l'oued Ouergha fermée à notre contrôle, mais toujours ouverte, soit à la contrebande, soit aux intrigues des tribus hostiles, centre permanent de rébellion contre l'autorité du sultan.

C'est pourquoi nous voulons espérer que le gouvernement français tiendra bon et qu'après avoir tant cédé sur la question administrative, il s'attachera, comme c'est son droit, conformément à l'intérêt de l'Espagne elle-même, à redresser, du côté du Rif, une frontière mal tracée qui deviendrait une source inépuisable de conflits.

LE COUP JUSTE

13 avril 1912.

C'était couru! Du moment que la France cède encore quelque chose, les Espagnols ne marchent plus. Quand on leur parle de rectifier la frontière du Nord ou celle du Midi, ce sont eux qui demandent des compensations. Charmant, en vérité! Ils oublient que ces remaniements de zones sont la juste contre-partie des énormes concessions que nous sommes disposés à leur consentir sur le terrain administratif et financier.

Si tout se passe comme précédemment, ils ont bien raison, les Espagnols. Puisqu'à chacune de leurs exigences nouvelles, le gouvernement français s'est empressé de rendre de la corde, pourquoi diable traiteraient-ils sans essayer d'obtenir encore quelque chose?

Il n'y a qu'un danger, un seul : que cette corde, sur laquelle ils tirent de toute leur force,

et qu'on déroule chez nous avec tant de complaisance, ne vienne à se rompre.

Pareil accident s'est déjà produit, justement en Espagne. Ne feuilletez pas les annales, ne remontez pas jusqu'à la guerre de Succession; je veux parler d'un drame populaire fort connu, celui de Carmen et de don José.

Dans ce moment-ci, Carmen, c'est l'Espagne en personne; et le candide Navarrais qui court après elle ressemble à s'y méprendre au gouvernement français. Pour le moment, il est encore aux pieds de la coquette. Mais qu'elle prenne garde! Sa patience est à bout, et il peut devenir enragé.

Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, que l'histoire se termine par un coup de couteau. La situation est beaucoup plus simple. Je dirai même que notre attitude ultra-conciliante jusqu'ici nous crée un rôle assez avantageux. Nous n'avons qu'à retirer tout ce que nous étions prêts à donner; puis, sans faire briller la pointe d'aucune *navaja*, nous nous en irons tranquillement, les mains dans les poches, pour flirter avec Fez l'inviolée. Nous n'aurons pas plutôt tourné le dos, que Carmen sera à nos pieds; ou bien elle fera la mine de tourner son joli dos, elle aussi, et nous ne nous en porterons pas plus mal.

On pourra ensuite reprendre l'entretien dans de bien meilleures conditions; et, par exemple, revenir sur la question de la douane, qui me paraît avoir une importance capitale. Quelle

insigne folie n'avons-nous pas commise en sacrifiant l'union douanière des deux territoires ! Car on aura beau faire et beau dire, du moment qu'on admet l'existence de deux lignes de douanes, il y aura forcément deux régimes, ne fût-ce que par la manière dont les douaniers des deux pays appliquerout le même tarif. C'est en vain qu'on allègue le transit et l'entrepôt : lorsque ces deux facultés sont contrôlées par des fonctionnaires appartenant à la même administration, ils obéissent à des règles uniformes et peu importe alors que le droit soit perçu au Havre ou à Paris. Mais quand ils relèvent de deux autorités différentes, et quelquefois de deux morales opposées — dont Pascal a dit : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà », — comment imaginer que le commerce n'en souffre pas?

Et, au nom du ciel, pourquoi a-t-on fait cette concession si inutile, si dangereuse, alors que le contrôle des douanes, s'exerçant à la périphérie, affermi déjà par une pratique de plusieurs années, ne gênait en rien l'action des Espagnols à l'intérieur de leur zone? Ne pourrait-on citer d'autres pays qui jouissent de l'autonomie administrative et même politique, tout en acceptant les conséquences de l'union douanière? N'est-ce pas le cas, par exemple, de la Hongrie dans la monarchie bicéphale dont le chef réside à Vienne? Allez donc dire aux Hongrois, pour voir, qu'ils ne sont pas indépendants parce qu'ils pratiquent l'union

douanière avec l'Autriche! Et nous, dans le démembrement d'un empire dont nous avons formellement promis de respecter l'intégrité, nous allons d'emblée aux conséquences extrêmes de la séparation!

Or, telle est, en ce moment, l'indifférence de l'opinion, que personne ne dit mot, en France, à propos de cette énormité. Oh! nous sommes bons pour critiquer le fait accompli, celui qui est entré dans l'histoire. A grand renfort de bésicles, nous examinons alors les responsabilités passées, quand il n'est plus temps de modifier le cours des événements. Mais ces gens si diserts n'ont rien trouvé à dire sur les affaires d'Espagne pendant les cinq longs mois qu'ils ont consacrés à des récriminations inutiles sur le traité franco-allemand.

Eh bien! si l'intransigeance espagnole nous permet de reprendre haleine et de nous recueillir; s'il nous est encore possible d'appliquer le traité de 1904 dans sa lettre et dans son esprit, c'est-à-dire d'éviter un morcellement complet et irréparable; s'il est possible de revenir, grâce aux dérobades du cabinet de Madrid, sur certaines concessions excessives; si enfin nous montrons aux ministres du roi Alphonse que ce marchandage nous fatigue, et qu'ayant beaucoup mieux à faire, nous ne sommes pas pressés de traiter, alors, monsieur le président du Conseil, sur l'échiquier diplomatique, vous aurez joué *le coup juste*.

COSAS DE ESPAÑA

25 Juin 1912.

« S'il faut en croire certaines informations, la France, poussant à l'extrême sa bonne volonté et dans un but de conciliation définitive, entrerait dans la plupart des vues espagnoles. »

Le *Temps*, 23 juin 1912.

Ce matin-là, S. M. le roi d'Espagne était de fort méchante humeur. Il avait fait mander le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, afin de s'expliquer avec eux sur l'interminable négociation avec la France. A peine furent-ils entrés dans son cabinet qu'il les interpella vivement.

— Messieurs, leur dit-il, quel rôle me faites-vous jouer auprès de mes bons amis les Français? Une fois cette insipide question de l'oued Ouergha résolue, j'avais promis d'en finir promptement et, sur ma parole royale, M. Poincaré a consenti à renvoyer ici les délégués techniques

qui doivent régler l'affaire de la douane et celle du chemin de fer. Cependant, j'apprends que vous soulevez sans cesse de nouvelles difficultés. Je suppose que vous avez un but. Vous voulez donc la rupture ?

Les deux ministres embarrassés contemplaient attentivement la pointe de leurs souliers. M. Canalejas parla le premier.

— Sire, commença-t-il, lorsque la presse parle de rupture, elle exagère. Sans doute, la négociation est épineuse, mais elle se poursuit normalement...

— Voilà six mois que vous répétez la même chose et nous ne sommes pas plus avancés. Voyons, parlez, vous, Garcia Prieto.

Le ministre des Affaires étrangères redressa sa belle tête et répondit :

— Sire, je ne demanderais pas mieux que d'en finir, mais c'est Hontoria qui ne veut pas.

— Qui ? dit le roi, votre secrétaire général ?

— Précisément, sire : il est le seul qui connaisse à fond la question. Votre Majesté conçoit bien qu'un homme politique espagnol, responsable de la paix de l'Europe et peut-être du sort de la dynastie, ne saurait entrer dans le détail de ces montagnes, de ces rivières, de ces cols, ni savoir exactement dans quel affluent de la Moulouya poussent des lauriers-roses. Hontoria, lui, sait tout cela et plus encore. C'est une encyclopédie vivante.

— Ainsi, le sort de deux nations et mon honneur de souverain sont à la merci des digestions de ce monsieur ?

— Sire, reprit à son tour M. Canalejas, toucher à Hontoria, c'est attaquer le ministère tout entier. Je ne dirai qu'un mot qui fera saisir à Votre Majesté toute la valeur de ce sujet modèle. Il est espagnol, sire, et il travaille douze heures par jour !

— Eh bien, dit le roi, envoyez-moi cet homme extraordinaire, puisque vous ne pouvez rien faire sans lui. Je veux l'entretenir seul à seul.

— Mais, sire, fit observer M. Garcia Prieto, est-ce bien constitutionnel ? Un ministre responsable peut-il... ?

— Assez, monsieur ! dit le dernier des Bourbons d'un air qui n'admettait pas de réplique. Faites ce que je dis !

Les ministres se retirèrent fort penauds. M. Hontoria le fut plus encore quand il apprit ce qu'on attendait de lui. Depuis des mois, il couvait avec amour cette négociation de laquelle il tirait tout son lustre. Non seulement elle servait les intérêts de son amour-propre, mais elle flattait la haine secrète qu'il nourrissait contre la France. Tenir en échec, du fond d'un bureau, cette insolente nation qui se permettait de faire des conquêtes à la barbe des Allemands et qui agrandissait son empire colonial au moment où l'Espagne venait de perdre le sien ; éveiller la jalousie de l'Angle-

terre et reprendre ainsi, par des chemins couverts, la vieille politique de Philippe II contre la grande sœur latine si prompte à renaître de ses cendres, — quelle joie, quelle vengeance savoureuse ! Faudrait-il donc qu'un coup de pied royal vînt démolir une trame aussi savamment ourdie ? Une fois le traité signé, pensait en soupirant le sieur Hontoria, adieu la grande politique ; adieu les correspondances émouvantes avec Paris, Londres et Berlin ! On pourrait bien se rattraper sur les menus incidents de frontière au Maroc, on exploiterait les réclamations des protégés, les conflits douaniers, les piques de consuls : maigre régal pour un diplomate de race. Personne ne parlerait plus d'Hontoria et les Livres Rouges moisiraient au fond d'une armoire.

Quand ce digne fonctionnaire pénétra dans les appartements royaux, le vent était à l'orage. Le roi se promenait de long en large à grands pas. Sans s'arrêter, il fit à peine un léger signe de tête au nouveau venu et l'apostropha dans un style napoléonien qui paraissait en parfaite harmonie avec le mobilier du palais : « C'est donc vous, monsieur, etc. » La conclusion fut : « Je vous donne vingt-quatre heures pour convaincre M. Garcia Prieto et pour terminer cette comédie qui n'a que trop duré. »

« — Je suis aux ordres de Votre Majesté, répondit humblement M. Hontoria, et je vais tout courant les exécuter. Qu'Elle me permette cepen-

dant quelques mots pour ma défense. Avons-nous si mal conduit les choses? La France pouvait nous arrêter dès le début et refuser de négocier tant que nous n'aurions pas évacué El Ksar et Arzila... — De quel droit s'il vous plaît? — Mais, sire, en vertu du traité de 1904 aux termes duquel nous devions la consulter avant de faire quoi que ce soit dans notre zone. Eh bien, nous avons manœuvré de telle sorte que l'entretien s'est engagé sur la base du *beati possidentes*... — Passons, je vous prie, c'est de l'histoire ancienne. — Soit, reprit M. Hontoria un peu vexé, mais, pour m'en tenir aux derniers mois, quel danger pour nous si le ministère français avait continué la politique de M. Caillaux! Votre Majesté sait que le traité secret était susceptible de deux interprétations: partage ou collaboration. Le second système était celui de M. Caillaux. Il voulait réserver au sultan le droit de légiférer dans tout son empire; et j'avoue que nous étions très embarrassés pour lui répondre, puisque nous avions promis de respecter la souveraineté du sultan. Le changement de ministère en France a été notre salut; mais j'ose dire que nous en avons tiré un parti habile. Non seulement nous avons fait admettre le pouvoir réglementaire, c'est-à-dire la pleine souveraineté de l'Espagne dans sa zone, mais — ce qui est un véritable tour de force, — sous prétexte d'une discussion technique, nous avons amené la France à aban-

donner le contrôle des douanes du Nord, au mépris d'un traité formel et contre les droits des créanciers du Maroc. Ce n'était pas là un médiocre succès, car on pouvait nous opposer qu'un Zollverein marocain était parfaitement conciliable avec l'autonomie administrative et même politique de la zone espagnole, comme cela se passe entre l'Autriche et la Hongrie. — Je sais tout cela, monsieur, dit le souverain un peu adouci ; mais cet avantage réel, vous avez failli le compromettre par vos folles exigences. En insistant, comme vous l'avez fait, sur la question territoriale, vous avez permis à la France de rappeler ses délégués techniques et c'était une demi-rupture. — Elle nous les a rendus, ses délégués, insinua M. Hontoria avec un sourire modeste, et c'est justement, sire, parce que nous avons eu l'art de faire traîner en longueur les remaniements territoriaux. Ce n'est pas devant le descendant de Louis XIV que j'ai besoin de faire ressortir les avantages de notre tactique. Si la France avait voulu nous mettre au pied du mur, elle aurait nettement refusé d'examiner le régime de la zone espagnole avant d'en avoir d'abord fixé les limites. Je l'ai craint un instant, sire, et j'ai passé quelques mauvais moments pendant que M. Guiot était à Paris. Mais j'ai été rassuré lorsque, sur l'affaire de l'Ouergha et sur d'autres points encore, le gouvernement français a fait appel à l'arbitrage de l'Angleterre. C'était propre-

ment se mettre dans la gueule du loup. — Il y a du vrai, dit en riant le roi. Les Anglais préfèrent nous avoir pour voisins, ce qui n'est peut-être par très flatteur pour nous. »

Encouragé par cette espèce d'approbation, l'adroit bureaucrate poursuivit avec une nuance de familiarité respectueuse : « Votre Majesté me permettra de lui dire qu'elle ne connaît pas encore à fond les hommes qui gouvernent la France. Oh! sire, je n'en dirai pas de mal. Ce sont des figures sympathiques, des orateurs incomparables. Mais ils doivent tenir compte de l'opinion publique ; et pour le moment, l'opinion publique en France est la très humble servante de la Grande-Bretagne. Elle trouve tout naturel que, sous le titre commode d'entente cordiale et sans aucune alliance comportant des engagements précis, le cabinet de Londres cultive l'amitié française en lui imposant de lourds sacrifices. Tel est le caractère des Français, sire. Ils traitent leurs affaires du dehors sur le mode sentimental. Naguère, ils étaient aux pieds de la Russie, et négligaient, pour lui faire plaisir, leurs intérêts les plus évidents. A présent, l'Angleterre tient la corde. Elle bénéficie, en France, de toutes les rancunes que les Allemands entretiennent avec le plus grand soin. Les hommes d'Etat d'outre-Manche peuvent tout se permettre avec une amie aussi complaisante et même escompter l'appui de ses forces de terre et de mer en lui interdisant l'accès du détroit

de Gibraltar. Est-il nécessaire de montrer, sire, combien cette situation nous est favorable? La Grande-Bretagne couvre de sa haute autorité nos plus légitimes espérances. Lorsque le président du Conseil de France prononce un discours au pied de la statue d'Édouard VII ou de Victoria, c'est pour nous, en réalité, qu'il travaille. Votre Majesté, qui voit les choses de haut et de loin, sait-elle jusqu'où va l'aveuglement, ou, si le mot paraît trop dur, le généreux entraînement de nos voisins? Une bonne partie de la diplomatie française, avec une entière bonne foi, docile au courant du jour, est enrégimentée sous la bannière anglaise et, dûment endoctrinée, plaide en notre faveur.

— « Halte-là, M. Hontoria! dit le roi en riant tout à fait. Respectez le privilège diplomatique! Au surplus, vous exagérez mon ignorance ou ma distraction. La reine vous dira que j'en sais là-dessus plus que vous.

— « Alors, sire, je n'ai pas besoin d'insister davantage. Votre Majesté comprendra que le moment n'est pas encore venu de clore un débat si fécond pour nous en surprises agréables. La patience de la France est loin d'être épuisée. C'est déjà beaucoup d'avoir obtenu le retour à Madrid de la mission technique avant que la question territoriale ne fût définitivement réglée. Si M. Poincaré avait tenu bon, s'il avait accentué cette demi-rupture en gardant les délégués auprès de lui, je

ne sais pas trop ce que nous aurions fait, car enfin, la France tient encore le bon bout. La douane du Maroc est toujours entre ses mains ; et, comme à nos yeux le sultan reste sous le régime d'Algésiras, rien n'empêcherait Moulay-Hafid de décréter le chemin de fer de Fez à Tanger. La France pouvait donc, en s'abritant derrière notre intransigeance, mener une campagne très fâcheuse pour nos prétentions et, dans ce cas, Votre Majesté aurait eu le droit de m'adresser des reproches... Mais je connaissais mon monde. (Ici, M. Hontoria, se sentant en faveur, prit un air avantageux). Je *savais*, de source sûre, qu'à Paris, l'énergie du président du Conseil, déjà mise à une rude épreuve dans les discussions du parlement, était à bout de souffle. Si, de plus, il avait été tenté de se brouiller avec nous, son ambassadeur à Londres y aurait mis bon ordre. Et tenez, Majesté, au moment même où je vous parle, les Français font de nouvelles concessions. La note que vient de remettre M. Geoffray nous accorde toute satisfaction du côté d'Ifni et nous donne, sur la rive gauche du Loukos, à peu près tout ce que nous demandons. Pourquoi nous arrêter en si beau chemin, sire? Demandez et l'on vous donnera ; frappez et l'on vous ouvrira, dit l'Évangile. Vous ne voudriez pas perdre le fruit d'une si belle situation diplomatique ! Laissez-nous donc supporter le poids du jour. Pendant que vos loyaux et fidèles serviteurs

endosseront l'odieux de ces éternelles, mais bienfaisantes lenteurs, Votre Majesté pourra tout à son aise filer en automobile jusqu'à Biarritz et jouir de sa popularité. La haute société française est bien trop ignorante pour lui en vouloir des difficultés de Madrid et elle s'abandonnera sans scrupule à la joie de coudoyer un souverain du sang de ses rois. »

Alphonse XIII paraissait tout à fait rasséréné. Il se tut un instant, puis, se tournant vers son interlocuteur, il le frappa sur l'épaule d'un air moitié sérieux, moitié plaisant.

— Hontoria, dit-il, vous êtes un homme profond. Mais prenez garde de vous prendre dans vos propres filets; surtout ne me compromettez pas. Je ne veux pas, entendez-vous, qu'on me chansonne à Paris ni qu'on m'y fasse la mine que l'on y fit à mon père, quand il revenait d'Allemagne. Au demeurant, continuez votre petit travail, s'il doit rendre à ma pauvre Espagne quelque reflet de son ancienne gloire. J'aurai soin qu'on vous laisse tranquille; et quand la crise sera passée, — on oublie vite en France, — vous irez comme ambassadeur à Paris ; vous y serez le lion du jour... qui sait même? ajouta le roi, dans un de ces accès de gaieté juvénile qui le rendent irrésistible, tout est possible. Je ne pourrai pas vous faire duc de Tetouan, le titre est déjà donné, mais que diriez-vous un jour du *marquis d'Arzila* ou du *comte de Larache?*

Lorsque M. Hontoria sortit du Palais royal, il paraissait plus grand d'une coudée. Comme il avait du temps avant de rentrer au bureau, il fit un détour pour traverser la célèbre *armeria* et s'arrêta un instant devant l'armure de Charles-Quint. Tous les voyageurs connaissent cette pièce admirable. Le coursier, la cuirasse, le casque, la lance en arrêt reproduisent à s'y méprendre l'allure du grand empereur, tel qu'il est représenté dans le portrait du Titien, au Prado. Seulement le cavalier du tableau, avec sa face volontaire et sa mâchoire proéminente, semble encore plein de vie, tandis que l'armure est vide...

— Et dire, songeait Hontoria, que quatre cents ans après la bataille de Pavie, cette coquille creuse intimide encore la France!

LE TRAITÉ FRANCO-ESPAGNOL

19 novembre 1912.

On célèbre les mérites du traité franco-espagnol avant même que le texte en soit connu. C'est aller un peu vite ; ou peut-être c'est une bonne précaution de le louer avant de le connaître. A notre avis, cet acte diplomatique comporte plus de résignation que d'enthousiasme. Ce qu'on peut dire de plus favorable, c'est qu'entre parents, un arrangement médiocre vaut mieux qu'un bon procès. Le fait d'avoir pu traiter avec des voisins aussi ombrageux est plus considérable que le traité lui-même. Nous nous réservons d'examiner les clauses de l'accord quand elles seront publiées. Pour le moment, nous voudrions sommairement en rappeler l'esprit, le sens et l'origine.

Lorsque la France a pris pied sur l'autre rive de la Méditerranée, elle devait nécessairement se heurter aux prétentions de ses deux sœurs latines,

l'Italie et l'Espagne. Toutes les deux avaient eu leur heure brillante en Afrique, mais l'une et l'autre, après des succès passagers, avaient échoué dans l'œuvre de pénétration. Les exploits des Siciliens, des Génois et des Vénitiens n'étaient plus qu'un lointain souvenir et le flot espagnol qui avait un instant recouvert tout le littoral depuis Tanger jusqu'à Gabès avait dû se retirer devant l'Islam, ne laissant sur ces rives que quelques informes débris transformés en bagnes.

*
* *

Le jeune royaume d'Italie, dans ses aspirations un peu confuses, se posait, sur la terre d'Afrique, en héritier de l'empire romain. Nous lui rappelâmes courtoisement que la place était occupée par un autre descendant de la vieille Rome et que nous ne souffririons pas à notre flanc la présence d'une nation européenne. Il nous suffisait de l'avoir pour voisine en Europe. Sous la main vigoureuse de Jules Ferry, la raison d'Etat fut la plus forte. La France, à cette époque, était encore toute chaude de la guerre de 1870. Elle avait le sentiment fort vif de ce que commandait sa sécurité. Les hommes de la défense nationale, qui la gouvernaient encore, n'avaient pas oublié la défection italienne. Sans alliance, ils voulurent conserver en Afrique le bénéfice de notre situation presque insulaire et notre droit de premier

occupant, comptant sur l'énergie française pour braver les menaces prochaines de la Triplice. Ils avaient calculé juste : l'événement leur a donné raison.

Quand, il y a dix ans, nous avons jeté les yeux sur le Maroc, l'état moral de la France était tout autre. On s'était endormi sur l'oreiller commode de l'alliance russe. Le pacifisme battait son plein. Il semblait que tous les conflits devaient se résoudre par des accords et qu'avant d'agir, il fallait signer des traités. En outre notre diplomatie s'était orientée vers l'amitié anglaise. Or avec les Anglais, tout se paye, et comptant. Nous allions approcher du détroit de Gibraltar pour lequel ils avaient tant combattu dans le passé. Leurs bons sentiments à notre égard n'allaient pas jusqu'à nous en permettre l'accès. Par une disposition assez insolite, un article de notre traité avec la Grande-Bretagne nous mettait dans l'obligation de faire, au Maroc, une large place à l'Espagne qui cependant n'avait encore rien entrepris pour la mériter. La politique de transaction et d'accommodement prévalut sur la solide raison d'Etat des fondateurs de la République.

*
* *

Ce que vaudra cette politique, l'avenir seul peut le dire. Elle est évidemment fort différente suivant qu'on la juge du point de vue de l'Europe

ou du point de vue marocain. L'intervention maladroite de l'Allemagne, en resserrant les liens de l'amitié anglaise, lui a donné plus de prix ; et l'on estime généralement aujourd'hui que ce n'est pas la payer trop cher que d'accepter, pour la conserver, les désagréments du voisinage espagnol. Il serait donc injuste d'isoler la question marocaine de la situation générale de l'Europe. Nos gouvernements successifs ont eu raison de demeurer fidèles à la ligne de conduite adoptée en 1904. Le premier devoir, pour un peuple, est de tenir ses engagements et la première sagesse pour les hommes politiques, est de suivre un dessein jusqu'au bout.

Il restait à tirer le meilleur parti possible de la convention de 1904 avec l'Espagne. Nos ministres ont-ils su le faire? C'est une autre question. Il semble que leur conduite ne se soit pas toujours inspirée d'un principe ferme. Tantôt ils accordaient trop aux Espagnols et tantôt pas assez. Un jour ils plaçaient au Maroc l'Espagne sur le même pied que la France, malgré l'inégalité des intérêts et des forces. Le lendemain ils lui refusaient la construction d'une route de Ceuta à Tetuan et la tenaient systématiquement à l'écart de leurs entreprises. Les Espagnols n'y mettaient pas beaucoup plus de bonne volonté. Lorsque nous débarquions à Casablanca pour protéger les Européens, ils se dérobaient à toute action commune et se dédommageaient du côté de Melilla. Quand nous volions

à Fez au secours du sultan, ils profitaient de notre absence pour détruire son autorité dans le Gharb où tout était parfaitement tranquille. Tant il est difficile à deux Etats de la vieille Europe de diriger leur action vers un but commun.

*
* *

Il est vrai que le traité de 1904 était très obscur. On l'avait d'abord tenu secret, comme si on en avait honte. Lorsqu'il fut rendu public, ce fut encore pis : personne n'y comprenait rien. Il y avait là-dedans, comme on dit, à boire et à manger. L'article 1er assurait, au moins pour quinze ans, la prépondérance de la France et lui donnait un contrôle sur la zone réservée à l'Espagne. Mais l'article 3 ouvrait la porte au partage, dans des termes si élastiques que chacun pouvait en tirer ce qu'il voulait. En consultant, selon l'usage, les documents parlementaires du temps, il semble bien que l'intention primitive des deux puissances fut de maintenir l'unité du Maroc. Notre ministre des Affaires étrangères avait même déclaré solennellement devant les Chambres qu'entre la France et l'Espagne, il n'était question « ni de partage, ni de condominium ». Mais cela n'apportait pas de lumière sur le régime qu'il conviendrait d'adopter.

Il fallut donc entamer la conversation dans les ténèbres. Rien d'étonnant qu'elle ait traîné pen-

dant plus d'un an. Les Espagnols ont d'ailleurs une façon à eux de discuter : « Voilà, disent-ils, notre point de vue. Nous n'en démordrons pas. Maintenant, vous êtes les plus forts : faites-nous la guerre si vous voulez. »

Pendant ces longs pourparlers, deux ministères se sont succédé en France. Ils ne se sont pas dirigés d'après les mêmes maximes. Le ministère présidé par M. Caillaux pensait qu'il convenait de maintenir l'unité douanière du pays et de réserver au sultan, conseillé par la France, le droit d'édicter des règlements généraux, tout en laissant aux Espagnols, dans leur zone, la plus large autonomie administrative. Cette interprétation paraissait conforme à l'esprit comme à la lettre du traité, car on avait promis, à Madrid comme à Paris, de respecter la souveraineté du sultan, et le pouvoir réglementaire est, au premier chef, un attribut de la souveraineté.

*
* *

Son successeur pensa autrement. Il arrivait à peine au pouvoir qu'il entrait dans la voie du partage en attribuant aux Espagnols la plénitude de l'autorité politique. Il défendra probablement cette importante concession par le principe du *chacun chez soi*. Il dira, non sans vraisemblance, que tout essai de collaboration avec l'Espagne soulèverait des obstacles presque insurmonta-

bles. Mais il a fait plus encore : l'unité douanière a été sacrifiée aux exigences du fisc espagnol. Les douanes de Mélilla, de Tétuan, de Larache seront administrées par l'Espagne, sous la seule condition d'appliquer les mêmes tarifs, mais sans aucune intervention du contrôle français qui s'exerçait jusqu'à présent sur deux au moins de ces ports. On avait imaginé d'abord une seconde ligne de douane destinée surtout à empêcher la contrebande des armes à l'entrée de la zone française. Cette précaution, acceptée par l'Espagne, a été abandonnée sur les observations de l'Allemagne. On peut donc dire qu'à l'exception de Tanger, tout le Nord du Maroc est ouvert aux incertitudes et aux incohérences qui résultent de l'application différente d'un même tarif douanier.

Cette clause du traité nous paraît, à première vue, la moins facile à défendre. L'ascendant de M. le président du Conseil autant que le désir d'en finir la feront sans doute accepter par les Chambres. Il n'en résultera pas moins que, malgré un état de possession qui remonte à plusieurs années, malgré l'intérêt évident des créanciers du Maroc dont le produit des douanes constitue le gage, malgré les déclarations formelles et réitérées en faveur de l'unité de l'empire, nous n'aurons pas su établir au Maroc un *Zollverein* parfaitement compatible avec l'autonomie politique de telle ou telle zone.

LA LETTRE ET L'ESPRIT

3 décembre 1912.

Nous avons enfin sous les yeux le texte de ce fâmeux traité franco-espagnol. On peut dire sans exagération que c'est une des pilules les plus amères que la diplomatie française ait jamais avalée. La convention franco-allemande du 4 novembre n'est rien auprès de celle-là. Car si nous avons fait des concessions importantes à l'Allemagne, nous avons cependant obtenu son désintéressement territorial au Maroc. Aujourd'hui, c'est une puissance européenne que nous installons au cœur de la place contrairement aux principes directeurs de toute notre politique. Désormais notre seule chance de salut réside dans les dispositions amicales de l'Espagne à notre égard. Si elle s'avisait de faire cause commune avec nos ennemis, les jours du protectorat marocain seraient comptés.

Nous l'avons dit, et nous ne cesserons de le redire, le gouvernement actuel n'est pas responsable de cette situation, qui remonte à 1904. Il a fait au contraire tout son possible pour l'améliorer. Prisonnier des arrangements antérieurs, il a, par un effort soutenu, écarté quelque peu les cloisons élevées contre nous, comme autant de murailles, au nord et au sud. L'obstination avec laquelle il a disputé aux Espagnols la vallée de l'Ouergha, située à quelques kilomètres de Fez, lui fait grand honneur et finalement elle a été couronnée de succès. C'est, avec la reprise des territoires du Sud jusqu'au Draâ, le seul bénéfice réel de cette longue négociation. Pour obtenir davantage, il aurait fallu menacer l'Espagne et derrière l'Espagne se dressait l'Angleterre.

Toute la genèse du traité est renfermée dans les quatre lignes de l'article 6 qu'il faudrait imprimer en grosses lettres sur la première page : « afin d'assurer le libre passage du détroit de Gibraltar (lisez : la domination exclusive des canons de Gibraltar sur le détroit), les deux gouvernements conviennent de ne pas laisser élever de fortifications ou d'ouvrages stratégiques quelconques sur la partie de la côte marocaine visée par l'article 7 de la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904. » Voilà la vraie raison qui nous a forcés de traiter avec les Espagnols sur la base d'un démembrement du Maroc.

Cette raison n'est très flatteuse ni pour eux, ni pour nous. Autrement nous aurions pu les dédommager ailleurs, ainsi que nous l'avons fait avec l'Allemagne. Nous leur aurions offert quelque chose du côté du Gabon, ou même Madagascar tout entier. Les objets d'échange ne nous manquaient pas. Mais il fallait assurer à nos dépens le monopole anglais sur le canal qui donne accès dans la Méditerranée.

Récrimination inutile, dira-t-on, puisque l'entente cordiale fait partie de notre système politique. Soit, mais il y a encore la manière de pratiquer cette entente. Nous aurions souhaité, pour notre part, que ce fût sur un pied complet d'égalité ; car si nous avons besoin des Anglais sur mer, nous ne leur sommes pas moins utiles et sur terre et sur mer. Il nous paraît monstrueux que la Grande-Bretagne, au moment où elle fait appel à notre concours pour la défense de la Méditerranée, s'acharne à nous écarter du détroit.

Au demeurant, cet instrument diplomatique dont l'enfantement a été si laborieux et dont la lecture est un véritable casse-tête, constitue une des combinaisons les plus singulières qu'on ait jamais inventées. En aucune autre circonstance, que je sache, deux États ne se sont mis d'accord pour exercer, non pas *conjointement*, mais *séparément*, leur protectorat sur un troisième.

Que devient la souveraineté du sultan? On la

tourne en confiant « une délégation générale et permanente », dans la zone espagnole, à un fonctionnaire choisi par lui, mais complètement affranchi de son autorité, car il est dit formellement que, dans cette zone, le haut commissaire espagnol exercera seul avec lui le pouvoir réglementaire. (Art. 1.)

La représentation diplomatique? On la laisse en principe à la France, mais on la mutile en fait, attendu que le haut commissaire espagnol a seul qualité, dans sa zone, pour représenter l'autorité chérifienne auprès des agents étrangers (Art. 1) ; que les sujets marocains originaires de cette zone « seront placés à l'étranger sous la protection des agents diplomatiques et consulaires de l'Espagne » (Art. 22), et qu'enfin « les accords internationaux conclus à l'avenir par Sa Majesté chérifienne ne s'étendront à la zone d'influence espagnole qu'avec le consentement préalable du gouvernement de S. M. le roi d'Espagne » (Art. 26).

S'agit-il des institutions déjà existantes dans l'empire du Maroc? On commence par les déclarer intangibles, puis on les coupe en deux par des procédés plus ou moins ingénieux. Telles les garanties des porteurs de titres marocains proclamées en bloc au début de l'art. 12 et partagées ensuite entre les États contractants, suivant une formule extrêmement compliquée. Telle la Banque d'État : le premier paragraphe de l'art. 16

dit que ses privilèges seront maintenus dans toute l'étendue de l'empire; mais les paragraphes suivants instituent des commissaires spéciaux et des employés de nationalité différente pour les deux zones. Telle la régie des tabacs, dont les prérogatives, affirmées au début de l'art. 17, sont démolies dans les paragraphes suivants avec faculté de rachat pour le gouvernement espagnol dans sa zone. Telle enfin la douane, puisque, après avoir établi l'unité du tarif, on en confie la perception à deux autorités différentes.

C'est, en somme, le partage sous une forme à peine déguisée.

Du moins a-t-on le bénéfice d'une indépendance réciproque qui permette à chacun des deux gouvernements d'agir dans sa sphère sans se préoccuper du voisin? Nullement! Ce qui saute aux yeux d'abord, c'est que la collaboration incessante à laquelle on espérait échapper va être plus que jamais nécessaire. En lisant attentivement le traité, on constate que, bien loin de terminer le procès, il amorce, sur chaque question, une nouvelle procédure : la plupart des points en litige sont réservés pour un examen ultérieur.

La part contributive de l'Espagne dans l'ancienne dette est revisable? donc discussion (art. 12). — Les porteurs de titres, s'ils ne sont pas payés, reprennent leur droit de perception directe? second procès (art. 13). — Il faudra s'entendre sur l'application des tarifs? d'où con-

férences perpétuelles entre délégués des deux pays (*ibid.*). — La redevance sur les produits des mines sera perçue par chacune des puissances intéressées même dans la douane de l'autre? d'où contestation possible (art. 14). — Et partout on retrouve la mention d'un accord indispensable : pour la ventilation des créances (art. 15); — pour la frappe ou la refonte des monnaies (art. 16); — pour l'organisation de la régie des tabacs (art. 17); — pour les modifications à introduire dans les droits de douane ou l'unification des tarifs postaux (art. 19); — pour la réglementation du droit de visite (art. 25), etc. Le comble, c'est la procédure instituée pour le chemin de fer Fez-Tanger, dont le tracé sera étudié par les deux gouvernements dans leurs zones respectives, puis la ligne construite par une seule compagnie franco-espagnole, mais avec faculté, pour chaque gouvernement, de mettre cette compagnie à la porte en rachetant la section située sur son territoire, « à une date quelconque après la mise en exploitation ! »

Un de mes amis me disait : « Oui, nous faisons des concessions considérables à l'Espagne. Mais au moins nous serons maîtres chez nous. » Il me semble, au contraire, que nous ne pourrons faire un pas, ni toucher à un règlement sans le concours d'une collection variée de commissaires espagnols dont le titre, la fonction et les émoluments seront calqués sur les nôtres.

Eh bien, malgré tout, il est peut-être mieux qu'il en soit ainsi, parce que de deux choses l'une : ou bien le système ne sera pas viable et on aboutira, dans la pratique, à une rupture complète, ce qui est encore une solution, quoique non désirable. Ou bien cette collaboration se fera de bon cœur, avec un réel désir d'entente : et alors ce sera le commencement d'une ère nouvelle, celle d'une franche et étroite amitié entre deux glorieuses nations qui se disputèrent jadis le sceptre de l'Europe et qui, depuis lors, se sont tantôt rapprochées, tantôt méconnues.

Pour la France et l'Espagne, le Maroc était une pomme de discorde. Il peut devenir aujourd'hui, par la pénétration réciproque des intérêts, un gage d'union. Le traité n'est guère satisfaisant par lui-même, mais il est un premier pas dans cette voie de bonne entente jusqu'ici peu fréquentée. Tout dépendra de l'esprit dans lequel il sera appliqué.

Sous l'ancien régime, il existait un pacte de famille entre les Bourbons de France et ceux d'Espagne. Est-ce qu'au XXe siècle, des pactes de famille ne peuvent pas se former de peuple à peuple, lorsque des liens de parenté les unissent ?

CONCLUSION.

11 mars 1913.

La Chambre des députés a voté à mains levées, sans discussion, l'approbation du traité espagnol. Nous estimons qu'elle a bien fait.

Nos lecteurs savent que nous ne sommes pas un admirateur passionné de cet arrangement. A plusieurs reprises, nos difficultés avec l'Espagne auraient comporté bien des solutions différentes. Nous les avons discutées pied à pied quand il en était temps encore. Au cours de ces longs pourparlers qui remontent à plus de dix ans, nous nous sommes réjoui, avec beaucoup d'autres, de l'échec du funeste projet de 1902 qui donnait à l'Espagne, avec la ville de Fez, la porte de l'Algérie et près de la moitié du Maroc. Il nous paraît donc excessif de célébrer, comme on le fait trop souvent, les « vues lointaines » des hommes d'État français qui ont préparé tant d'em-

barras à leurs successeurs en surexcitant les ambitions espagnoles. S'il subsiste encore dans la Péninsule et notamment dans les journaux conservateurs, un levain d'hostilité contre la France, cela tient aux espoirs démesurés qu'on avait fait naître en 1902. Depuis lors, notre politique à l'égard de l'Espagne s'est plus d'une fois ressentie de ce mauvais départ. Tantôt défiante, tantôt facile à l'excès, elle a été marquée par des hésitations et des incohérences.

Mais tout cela, c'est le passé. En présence d'un accord ferme, une pleine adhésion se justifie pour des motifs très simples.

D'abord, une raison générale qui s'applique à tous les traités sans exception; quand la signature de la France est engagée, il ne lui reste plus qu'à remplir ses engagements le plus loyalement possible et à en tirer les avantages qu'ils comportent. Toute récrimination serait inutile et par conséquent nuisible.

Ensuite une considération tirée de l'état général de l'Europe. Le caractère de l'intervention allemande a complètement modifié les choses. Si l'Allemagne s'était désintéressée, comme autrefois, de nos possessions d'outre-mer, nous aurions réglé nos différends avec l'Espagne en nous inspirant de la seule équité. Le long procès diplomatique que nous avons dû soutenir contre la chancellerie allemande et qui s'est terminé, en somme, à notre avantage, nous laisse sur le qui-vive. Nous

sentons plus que jamais la nécessité de ne pas multiplier le nombre de nos ennemis et de nous faire le plus d'amis possible. Il est donc de notre devoir de procurer aux Espagnols toutes les satisfactions compatibles avec l'exercice de notre protectorat et avec la sécurité de l'Algérie. L'opinion publique ne s'y est pas trompée. Pas un instant elle n'a admis que les discussions de Madrid pussent engendrer des dissentiments irréparables.

Enfin la troisième raison, la plus forte peut-être, est tirée du traité lui-même, en ce sens qu'il ne saurait produire de bons fruits que grâce à la plus intime collaboration. Certaines de ses clauses pourraient devenir des nids à procès; mais si les deux nations sont résolues à marcher d'accord, ces mêmes clauses fourniront autant d'occasions d'entente. Telle est, par exemple, celle qui vise le rôle diplomatique de la France, combiné avec la responsabilité de l'Espagne dans sa zone. M. Noulens, dans son excellent rapport, caractérise parfaitement la situation quand il dit : « Les conséquences délicates, mais inévitables de la combinaison... imposent aux deux gouvernements, espagnol et français, *le constant souci d'agir en complète communion d'idées.* » Et plus loin : « Le traité prévoit toute une série de questions *qui exigent l'accord des deux gouvernements*, soit à raison de leur nature, liée au principe de l'unité marocaine, soit parce que les deux puissances sont intéressées à les résoudre dans le même esprit. »

C'est la vérité même et c'est sur quoi les hommes d'Etat des deux pays feront bien de réfléchir. Nous avons des traités avec tous les pays; ces traités, limités dans leur objet, ne comportent pas nécessairement des échanges de vues continuels. Ils ne vont pas, si l'on ose ainsi parler, jusqu'à l'âme. Ce sont des contrats du même genre que ceux qui unissent deux négociants pour une opération déterminée et les laissent ensuite indifférents l'un à l'autre. Il n'en est pas de même du traité franco-espagnol. En acceptant le tête-à-tête dans l'enceinte d'un même empire, les deux nations ne se sont laissé d'autre alternative que l'entente la plus fraternelle ou la guerre sournoise à coups d'épingle, d'où sortiraient bientôt des conflits plus graves. Tranchons le mot : c'est un mariage que la France vient de contracter avec l'Espagne, encore que les deux conjoints aient eu la prudence d'adopter le régime de la séparation de biens. « Il est de bons mariages, dit le moraliste, il n'en est point de délicieux. » Mais pour que l'union dure, on doit se faire des concessions réciproques. Autrement la vie devient un enfer et la seule issue est le divorce, plus redoutable entre les nations qu'entre les individus. Quel parti prendre, si ce n'est de vivre en bonne intelligence et, si l'on peut, de faire des enfants sains et dispos? Ce que la France et l'Espagne feront ensemble, c'est un joli Maroc bien débarbouillé, ou plutôt deux Marocs, vêtus à la

dernière mode. Espérons qu'ils se ressembleront comme deux frères et qu'au lieu d'échapper à leurs sages précepteurs pour échanger des gourmades, ils se tendront la main par-dessus la frontière.

Brave et séduisante Espagne, dont les grâces ne cessent pas d'attirer les Français, au point qu'à certains moments de l'histoire, vous vous êtes sentie serrée de trop près et vous avez gardé un souvenir plutôt douloureux de notre étreinte, — nous aussi, d'ailleurs, car nous n'oublions pas que vous portez un poignard à votre jarretière ! — nation vaillante et fière, l'une des plus belles, des plus originales, des plus fécondes en surprises imprévues et en ressources cachées ! cessez de regarder avec méfiance ce peuple d'au delà des monts qui ne veut que votre bien. Nous sommes devenus sages, très sages à nos dépens. Nous ne menaçons l'indépendance de personne. La pratique de la liberté nous a enseigné le respect de celle des autres. Nous avons mis à la porte les Napoléons et tous ceux qui leur ressemblent. Les dures leçons de l'expérience ont fait de nous les défenseurs du droit. Vous n'avez rien à craindre de nous et vous pouvez en toute confiance marcher côte à côte avec nous, en compagnie de la bonne dame de Londres. Celle-là vous aime si fort que, pour un empire, elle ne souffrirait pas qu'on lui ferme l'accès de vos ports...

M. Jonnart, qui abordait pour la première fois

la tribune comme ministre des Affaires étrangères, a terminé son remarquable exposé par des vues très justes et très élevées sur la situation de la Méditerranée. Oui, la France est satisfaite de son lot. Bien loin de gêner la carrière de ses deux sœurs latines, elle applaudit à leurs succès et fera tout son possible pour seconder leurs efforts. Elle a abandonné depuis longtemps la prétention de faire de la mer intérieure un lac français. Ce n'est pas elle qui prononcera le mot : *mare nostrum*. Elle réclame seulement sa place à côté des autres, dans la proportion exacte de ses droits, de ses forces et de ses intérêts. Elle se réjouit sans arrière-pensée du mouvement civilisateur qui reforme, autour de la Méditerranée, l'anneau brisé de l'empire romain. Mais comme elle a été la première à la peine, elle a le droit d'être la première à l'honneur et au profit.

CHAPITRE III

LE MAROC INTÉRIEUR

LA MISSION DE M. REGNAULT

5 mars 1912.

Le 8 mai 1881, M. Barthélemy-Saint-Hilaire, alors ministre des Affaires étrangères, faisait demander au ministre de la Guerre, général Farre, quel était le général français le plus rapproché du Bardo, résidence du Bey de Tunis. C'était le général Bréard : il commandait à Bizerte. Immédiatement ce chef de corps reçut l'ordre de se porter en avant, dans la direction de Djedeidah. Le 11 mai, M. Lequeux, vice-consul de France, lui remit le texte du traité de protectorat et le 12, ce texte était soumis à la signature du Bey Sadok. Celui-ci eut un instant d'hésitation ; mais ayant appris qu'en cas de refus, son frère Taïeb se tenait prêt à le

remplacer et d'ailleurs impressionné par le sourcil du général Bréard (cet officier avait reçu jadis un coup de sabre sur le front qui lui donnait une expression terrible quand il était préoccupé), Sadok ne se fit pas prier plus longtemps et revêtit de son cachet l'acte du protectorat.

Voila comment la France agissait dix ans après l'année terrible, à une époque où ses forces militaires n'étaient pas entièrement reconstituées et où elle ne comptait, en Europe, ni amis, ni alliés.

Il convient d'ajouter que, si des négociations avaient précédé notre entrée en Tunisie, nous n'avions signé avec les puissances étrangères aucun traité d'aucune sorte relativement aux droits que nous prétendions exercer dans la Régence. L'acte formel du protectorat avait donc une double raison d'être : d'une part, il fallait nous créer un titre certain à la représentation diplomatique de la Tunisie ; d'autre part, nous devions rassurer l'Europe sur les limites de notre action.

Est-ce que la situation est la même aujourd'hui vis-à-vis du Maroc ? Nous avons suivi précisément la marche inverse. Au lieu de placer les Puissances devant le fait accompli, nous avons traité d'abord avec chacune d'elles ; et ce long détour n'a pas pris moins de sept ans. Pendant cette longue période, l'action militaire n'a pas cessé d'alterner avec l'action diplomatique. De plus, bien loin d'imposer notre protection par la

force, nous ne sommes entrés dans la capitale du Maroc que sur la demande expresse du sultan, pour le secourir contre ses sujets révoltés. Enfin, lorsque le principal obstacle diplomatique a été levé par l'adhésion de l'Allemagne, le sultan s'est empressé d'adhérer à la partie de ce traité qui établissait notre protectorat sur son empire.

Il semble donc qu'après la ratification, par le parlement français, de la convention franco-allemande, rien ne s'opposât à la prompte organisation de notre protectorat dans le reste du pays. Il semble surtout qu'il était parfaitement inutile de soumettre à la signature du sultan des conditions qu'il avait acceptées d'avance.

Telle n'a pas été l'opinion de M. le président du Conseil. Ce n'est pas en qualité de résident général qu'il envoie M. Regnault à Fez. Il lui a dit en propres termes, devant vingt personnes : « Vous partez pour Fez dans votre qualité diplomatique. » Donc, le protectorat n'est pas considéré comme établi, et notre ministre n'est pas chargé de le faire fonctionner. Sa mission est, en quelque sorte, une mission d'étude. A son retour, il fera un rapport qui sera examiné, discuté par le gouvernement, peut-être même communiqué aux Chambres. Tout le monde voudra dire son mot. Résultat : six mois au moins de retard, pendant lesquels les fonctionnaires du maghzen auront toute licence de continuer leur brigandage séculaire.

Toutes les nouvelles du Maroc nous apportent à ce sujet des symptômes alarmants. A Tanger, à Fez, à Casablanca, sur tous les points du territoire, même son de cloche : les populations, d'abord confiantes, nous croient incapables d'agir et les caïds, en attendant le changement de régime, s'empressent de se faire la main. Ils prélèvent sur leurs administrés un double tribut et ils comptent ensuite sur l'intervention de la France pour assurer la sécurité des biens et des personnes, c'est-à-dire, en fait, la conservation du bien mal acquis.

Mais si, dans le domaine commercial, l'attente plus ou moins prolongée d'un nouvel état de choses se traduit par un simple déplacement de capitaux, les conséquences sont beaucoup plus graves dans le domaine politique. Les populations pressurées par les chefs indigènes et déjà mal disposées pour le protecteur étranger, deviendront plus faciles à exciter contre nous et nous feront porter la responsabilité de leur malaise. En outre, les inconvénients d'un régime transitoire sont bien plus grands dans un pays anarchique, parmi des tribus en fermentation continuelle, que chez les nations civilisées où l'ordre ancien subsiste aussi longtemps qu'il n'a pas été remplacé par un ordre nouveau. Tout le terrain gagné depuis l'expédition de Fez peut être ainsi rapidement perdu; l'autorité du sultan, à peine rétablie, sera compromise par des excès du même

genre que ceux qui avaient amené la révolte de ses sujets, avec cette circonstance aggravante que la France, protectrice nominale mais dépourvue de moyens d'action, sera considérée comme solidaire des abus qu'elle n'aura pas su réprimer.

D'où vient donc, dans notre pays, ce goût pour les demi-solutions? cet esprit procédurier qui s'attache à des morceaux de papier? ces éternelles remises « à quinzaine » devant le tribunal de l'opinion? Faut-il accuser les hommes de courage et de bonne volonté qui détiennent actuellement le pouvoir? Non certes; mais plutôt l'état d'esprit créé par quatre mois de discussions parlementaires. Comment agir avec décision, avec rapidité, lorsque la moindre démarche d'un homme d'Etat est soumise au crible d'une critique impitoyable? lorsqu'à l'occasion de l'initiative la plus simple, de la conversation la plus innocente, on scrute les secondes et les troisièmes intentions? lorsqu'au moment où il sert son pays de son mieux, on l'accuse de trahison envers la patrie? Les observateurs parlementaires, placés en face de l'action gouvernementale, ressemblent à des photographes devant une charge de cavalerie : dans une série d'instantanés, ils ont pris le galop du cheval à ses différentes positions et démontrent après coup que chacune de ses positions, prise à part, est fausse et incomplète; après quoi ils émettent un jugement sévère pour le

général qui a commandé la charge. La conséquence est que personne ne veut plus charger. Quand le cheval reste à l'écurie, du moins il échappe à toutes les critiques.

LA LEÇON DE FEZ

23 avril 1912.

Au mois de mai de l'année dernière, nous avons marché sur Fez pour empêcher le massacre de notre mission militaire, et nous avons réussi. Au mois d'avril de cette année, alors que nos troupes occupent le pays, une partie de cette mission a été massacrée par les troupes qu'elle était chargée d'instruire, sous les yeux de notre ministre au Maroc.

Voilà le fait brutal. Il contient une terrible leçon.

Qui est responsable ? Tout le monde et personne, comme toujours ; mais en réalité, l'esprit parlementaire, qui domine, terrorise, paralyse l'action gouvernementale. Sous cette influence dissolvante, toute énergie s'évapore en discours, autrement dit en fumée.

Notre protectorat existait en fait le jour où nous

sommes entrés à Fez pour *protéger* le sultan. Il existe en droit depuis que, par un traité avec l'Allemagne, nous avons écarté le seul obstacle sérieux à son établissement.

Il aurait fallu, dès le lendemain, prendre les mesures nécessaires pour transformer l'expédition passagère en occupation durable.

Aux yeux de quiconque connaît le Maroc, la parole devait être d'abord aux militaires. Supposer un instant qu'un peuple farouche et réfractaire, fermé à l'Europe depuis des centaines d'années, qui même, dans le passé, a réussi plusieurs fois à jeter dehors les Européens, accepterait de bonne grâce le joug des étrangers ; — admettre surtout que la vieille cité de Fez, frondeuse, tumultueuse, fanatique, cent fois prise et reprise par les musulmans, mais longtemps inaccessible aux chrétiens, se précipiterait spontanément dans nos bras, c'était méconnaître dix siècles d'une histoire suffisamment connue.

Mais le gouvernement, composé d'hommes des plus distingués, reflète forcément les illusions et les préjugés du parlement. Les confidences que M. le président du Conseil faisait récemment à un rédacteur de l'*Éclair* sont, à cet égard, significatives. C'est en revenant de Saint-Germain, où quatre des ministres avaient été contempler l'éclipse du soleil, que deux d'entre eux éprouvèrent, pour la première fois, un vague sentiment de malaise en songeant à l'éparpillement de nos

forces militaires au Maroc. Il semble que ce phénomène astronomique, source d'inquiétude pour tous les êtres de la création, n'ait pas été complètement étranger à leurs résolutions. En descendant de voiture, le ministre des Affaires étrangères s'empresse d'écrire à son collègue de la Guerre pour lui signaler l'inconvénient des « petits paquets ». Quel dommage que cette éclipse suggestive ne se soit pas produite un mois plus tôt! Le ministère aurait peut-être ordonné en temps utile la concentration des forces sur la capitale et nous n'aurions pas à déplorer la mort de tant de braves Français.

La première chose à faire, du moment qu'on envoyait M. Regnault à Fez et qu'on lui confiait la mission, plutôt délicate, d'annoncer aux populations qu'elles passaient sous le protectorat de la France, c'était de le soutenir par une démonstration militaire. Le jour même où notre ministre quittait Tanger et même, si possible, avant, le commandant du corps d'occupation aurait dû recevoir l'ordre de se porter immédiatement sur Fez avec toutes les troupes disponibles et si, étant donné la nécessité de garder les communications, le nombre de nos soldats actuellement au Maroc avait paru insuffisant, il fallait embarquer immédiatement à Marseille huit ou dix mille hommes de troupes fraîches pour appuyer le mouvement. Avec douze ou quinze mille hommes qui auraient tenu tous les points stratégiques de la

capitale et encadré étroitement le contingent indigène, notre ministre pouvait sans péril dicter ses volontés et prendre les dispositions voulues pour les faire respecter. La ville n'aurait pas bougé. Elle l'a montré plus d'une fois au cours de sa longue carrière : toujours prête à s'insurger contre un pouvoir faible; soumise et même rampante devant un pouvoir fort. Tous les fondateurs de dynasties au Maroc ont connu ces alternatives : dix fois ils ont cru pouvoir tenir Fez avec une faible garnison, dix fois ils ont dû la prendre de vive force pour la mâter définitivement. Et, à défaut de l'histoire, le bon sens indique qu'un maître étranger, appartenant à une religion différente, ne saurait s'imposer autrement.

Nous sommes persuadés que la France fera l'effort nécessaire et qu'elle viendra facilement à bout de toutes les difficultés. Il est regrettable seulement qu'elle attend les massacres pour agir, exactement comme à l'époque de Casablanca et que le gouvernement français ne se montre énergique qu'au prix de coûteux sacrifices, devant les sommations sanglantes de la destinée.

LE GÉNÉRAL LYAUTEY ET LA POLITIQUE MAROCAINE

30 avril 1912.

En désignant le général Lyautey pour les fonctions de résident général au Maroc, le gouvernement vient de faire un acte de courage et un acte de sagesse.

De courage d'abord; il suffit, pour s'en rendre compte, de causer avec les plus marquants de nos parlementaires. La supériorité du pouvoir civil est pour eux un dogme. Ils répugnent naturellement à confier des fonctions importantes à un militaire, soit qu'ils redoutent l'esprit d'aventure et de conquête, soit qu'ils se méfient du prestige que la plume blanche exerce sur les foules. Et l'on ne peut pas dire qu'en principe ils aient tout à fait tort : la coexistence d'une armée puissante et nombreuse avec les institutions républicaines

est un problème redoutable qui ne se pose guère qu'en France.

C'est ensuite un acte de suprême sagesse. Le temps n'est pas venu, pour un empire comme le Maroc, de distinguer la toge et l'épée. Les Berbères aussi bien que les Arabes ont la mentalité de notre XIIIe siècle. Ils n'ont aucune idée de la distinction des pouvoirs. Il leur faut, pour quelque temps encore, le régime du sabre, mais, si l'on peut dire, du sabre politique : un soldat doublé d'un négociateur ; et c'est précisément le cas du général Lyautey. Nous ne manquons pas, dans notre armée, d'hommes aussi braves que lui, capables de conduire leurs troupes à la victoire. Mais il y en a peu qui aient autant de souplesse d'esprit et aussi peu de goût pour la casse inutile. Quelques-uns des officiers placés sous ses ordres lui reprochaient naguère d'éviter autant qu'il pouvait la bataille par une démonstration de force irrésistible et de fournir peu d'occasions favorables aux actions d'éclat. C'est le plus beau témoignage qu'on pouvait lui rendre. Et quelle intelligence de la guerre d'Afrique ! Quel don d'organisation ! Ses explications étaient lumineuses. « En Europe, disait-il, l'objectif de la guerre est de chercher le gros des forces de l'ennemi et de l'anéantir. En Afrique, c'est tout le contraire, puisque l'ennemi se dérobe et fuit toute concentration. Il faut le tenir par des points géographiques bien choisis desquels dépend sa sub-

sistance et rayonner autour. Sans cesse on doit combattre d'une main et gouverner de l'autre... » Et ce qu'il expliquait avant d'agir — je l'entends encore dans le salon du président Etienne — il l'a réalisé au point de désarmer la critique devant la beauté du résultat.

Mais ce n'est point assez de bien choisir l'homme; il faut encore lui fournir les moyens d'action et lui laisser pleine latitude pour déterminer sur place et pour proposer au gouvernement une nouvelle ligne politique. Les deux questions se tiennent étroitement.

Un affront aussi sanglant que le massacre de Fez en pleine paix, sous les yeux de notre représentant, n'est pas le fait du hasard. Le premier geste du gouvernement a été d'ordonner une enquête sur les causes de l'insurrection. Cette enquête, ou plutôt cet examen de conscience, ce n'est point à Fez, c'est à Paris qu'il faudrait le faire. On verrait alors que tous nos mécomptes ont pour origine une erreur capitale dans la conception du protectorat.

Qu'est-ce qu'un vrai protectorat? C'est la main de fer dans le gant de velours. Nous avons retiré la main de fer et nous n'avons gardé que le velours.

Nous nous sommes faits plus Maghzen que le Maghzen. Nous avons mis notre point d'honneur à nous montrer chérifiens dans les moelles. Tout un état-major d'officiers français commandait les troupes marocaines au nom du sultan. Le crois-

sant et l'étoile s'étalaient sur le parement de leur uniforme et fleurissaient leurs papiers administratifs. On confiait la garde du pays à ceux-là mêmes qu'il fallait garder. C'est le cas de dire : *quis custodiat custodes*? La France instruisait, payait; les soldats du sultan se battaient. L'armée française, réduite à sa plus simple expression, les regardait l'arme au pied, sauf à intervenir au moment décisif.

Et ce n'était pas là un simple expédient, applicable à une période de transition; c'était tout un système. Du régime militaire, il devait s'étendre à toutes les branches de l'administration. Le résident de France et ses différents auxiliaires donneraient des conseils, jamais des ordres. Ainsi voulait-on ménager l'amour-propre du souverain et les intérêts de ses serviteurs. En un mot, on remettait le soin du troupeau marocain aux loups qui le dévorent depuis tantôt une douzaine de siècles, en se réservant le droit de leur dire : « Gentils petits loups, aimables loups! non, vraiment, vous allez trop loin. Vous avez les dents trop longues! »

Eh bien, ce système vient de capoter sur la partie essentielle du programme : sur la question militaire.

Les esprits ingénieux qui l'ont préconisé oubliaient les leçons de la Tunisie, pays infiniment moins réfractaire que le Maroc, où nous n'avons jamais, jusqu'à ces derniers temps, relâché notre

étreinte. Que serait-il arrivé si, dès le début, nous avions délégué la police et la surveillance de Tunis aux troupes indigènes? On a pu le voir tout récemment, après trente ans de protectorat, puisqu'il a suffi, pour soulever cette population si paisible, de quelques vides dans l'effectif des troupes françaises préposées à la garde de la capitale. Si, en temps ordinaire, les rouages de ce protectorat modèle glissent comme sur des roulettes, on le doit d'abord à la présence, dans les murs de Tunis, du 4e Zouaves et du 4e Chasseurs.

Quand nous avons organisé, en Tunisie, ces admirables troupes indigènes, si vaillantes et si fidèles aujourd'hui, qui viennent de reprendre Fez à la baïonnette, nous avons procédé graduellement, avec une prudence extrême, choisissant les hommes, prenant les tribus une à une, si bien qu'il fallut plus de dix ans pour étendre le recrutement à toute la Régence; et encore a-t-on eu soin d'isoler les troupes dans des garnisons excentriques, Sousse pour l'infanterie, Sfax pour la cavalerie, de sorte que la moindre mutinerie aurait été facilement réprimée.

Si on avait procédé avec la même prudence au Maroc, rien n'aurait bougé. J'ai vu les *goums* de la Chaouia : campés à proximité des troupes françaises, suivis, comme les troupes noires, de leurs femmes et de leurs enfants qui vivaient sous la tente à une faible distance du camp, ils ne bronchaient pas. Un peu plus tard, au plus fort de la

lutte pour la délivrance de Fez, leur élan, leur discipline, leur endurance ont provoqué l'admiration générale. Mais transportez ces mêmes hommes dans le milieu fanatique et corrupteur de Fez, loin de leurs douars, sans contact immédiat avec les soldats français, en butte aux prédications ardentes des muftis et aux excitations de ces mégères dont les *youyous* féroces ont scandé les massacres du 17; imaginez un instant les propos qui se tiennent dans les cafés maures ou parmi ces femmes dont les complaisances s'accordent parfaitement avec le fanatisme religieux, et dites quel point d'honneur militaire, quelle fidélité à un drapeau de fraîche date pouvaient résister à ces influences pernicieuses!

Il faut abandonner la chimère d'un Maroc à bon marché, conquis sur les indigènes par les indigènes mêmes et cet autre rêve d'un Maroc à peu près autonome, sous le contrôle amical et discret de la France. Les troupes chérifiennes ne seront, pour longtemps encore, qu'un appoint, encadré, surveillé, contenu par un nombre suffisant de soldats bien français, venant de France, d'Algérie ou du Soudan et tous les fonctionnaires du Maghzen devront se soumettre ou se démettre. Cela ne veut pas dire qu'on recommencera les erreurs de la conquête algérienne. Non, la méthode bien connue du général Lyautey nous garantit suffisamment contre les violences et les à-coups.

L'OBJECTIF DE TAZA

4 juin 1912.

Le général Lyautey est à peine entré à Fez, et déjà il y a quelque chose de changé. Mille symptômes révèlent la présence d'un grand chef. Un des moindres n'est pas l'emploi du colonel Gouraud, qui se morfondait dans un poste de la Chaouïa, où il n'avait rien à faire. Il était cependant célèbre pour avoir dompté la Mauritanie avec une poignée d'hommes, malgré le climat, les distances et le courage de ses adversaires. Mais c'est justement ce qui le rendait suspect. Les hommes réellement supérieurs admettent seuls la supériorité chez les autres. Le général Lyautey l'a tiré de l'ombre et mis à la place qui lui convient, c'est-à-dire à l'avant-garde. Les agresseurs de Fez viennent de s'en apercevoir.

En même temps le Maghzen, ce foyer d'intrigues, est mis en demeure de travailler, ce qui ne

lui est peut-être point arrivé depuis les jours lointains de Moulay-Hassan. J'imagine que les secrétaires s'agitent et tirent des coffres les précieux rouleaux de papier ensevelis depuis plusieurs décades. Les ulémas assemblés ont été l'objet des plus grands égards. Sur le respect de la religion, sur l'utilité de leur concours, ils ont reçu toutes les assurances désirables. Mais derrière ces marques de confiance, ils ont senti la main du maître. Enfin, on annonce que le résident négocie avec les tribus. Pendant que son lieutenant, le général Alix, détache de la ligue berbère les Houara, il espère, lui aussi, en gagner quelques-unes qui lui serviront de point d'appui. Les attaques sur Fez repoussées, les premiers rassemblements dissipés, le gouvernement local réorganisé, voilà beaucoup de besogne en dix jours. Ce n'est pourtant que le commencement.

La tâche du général Lyautey est infiniment plus difficile que celle qu'il remplissait naguère sur les confins de l'Algérie et du Maroc. Ce n'est pas seulement parce que le champ d'action est plus étendu, les tribus moins maniables, la nature, en quelques endroits, plus âpre; c'est principalement parce qu'il avait dans le Sud-Oranais une excellente base d'opération qui lui manque aujourd'hui. A cette époque, l'Algérie tout entière était derrière lui. Il pouvait avancer sans crainte d'être ramené en arrière. Chaque pas qu'il faisait vers la Moulouya devenait définitif. De

plus, la rareté des points d'eau et la dislocation de l'Atlas en petits groupes de montagnes isolées sur la surface d'un immense plateau rendaient relativement aisé le choix des positions qui commandent le pays. L'occupation française pouvait donc s'étendre graduellement avec le minimum d'efforts.

Mais, dans le cul-de-sac de Fez, la situation est tout autre. Sur trois côtés, des montagnes élevées, sur le quatrième des hauteurs modérées, sur toute la circonférence, des tribus remuantes et nombreuses entourent la ville, la vallée du Saïs et le coude du Sebou. Cette position d'une capitale, l'une des plus frondeuses, mais aussi des plus efféminées de l'Islam, à deux pas des rudes tribus berbères, a été de tout temps une cause d'embarras. Nulle ville au monde n'a été plus souvent prise et reprise, pillée et repillée. Pour rencontrer un sultan capable d'étendre son pouvoir sur toutes les montagnes voisines, il faut remonter jusqu'à Moulay-Ismaïl, le contemporain de Louis XIV, et il ne l'a fait que grâce au concours de ces troupes noires qu'on nous marchande aujourd'hui. Avant et après lui, au moindre signe de faiblesse donné par le gouvernement, les Berbères tombaient sur la ville, où, presque toujours, ils avaient des intelligences ; et s'ils ne parvenaient pas à s'en emparer, ils l'affamaient en coupant les routes et en faisant le vide autour d'elle.

Le principal danger venait de l'Est, parce que les tribus les plus belliqueuses occupaient les contreforts de l'Atlas et du Djebala qui se dressent à l'orient et au nord-est de la capitale. De là l'importance du couloir de Taza, entre ces deux groupes de montagnes. Les sultans les plus actifs ne se contentèrent pas de défendre ce couloir avec acharnement : ils s'efforcèrent d'en protéger les abords soit contre les tribus voisines, soit contre un ennemi venant d'Algérie. Taza, la casbah Msoun, Taourirt, Oudjda ne sont que les étapes successives de cette route de l'Est, les sentinelles avancées du Maroc, préposées à la garde de la capitale et abandonnées plus tard à leur sort par suite du malheur des temps.

Est-ce que ce long effort ne nous trace pas notre devoir? Comment! les maîtres successifs du Maroc, alors même que, refoulés derrière la Moulouya, ils avaient renoncé à tout espoir de s'étendre en Algérie, ne cessèrent pas d'attacher leur fortune à la possession de cet unique passage qui fait communiquer les plaines de l'Atlantique avec le Maghreb central : et nous, maîtres de l'Algérie, trouvant dans notre grande colonie la plus solide base d'opérations militaires, nous qui n'avons été au Maroc que pour mieux protéger le flanc de notre empire africain, nous pourrions supporter que cette route naturelle soit interceptée par un rideau des tribus hostiles?

Pour que, dès 1911, nous ayons négligé d'en-

foncer la porte, il a fallu d'abord les ménagements d'une diplomatie timide qui craignait d'éveiller l'attention de l'Europe et ensuite toute une conception fausse du protectorat, une rivalité de bureaux, le désir à peine déguisé des Affaires étrangères de maintenir une cloison étanche entre le Maroc et l'Algérie. De sorte que nous nous sommes trouvés dans cette situation ridicule de travailler indirectement au blocus de la capitale d'où nous prétendions faire rayonner notre influence sur le Maroc! Il n'est pas étonnant que les tribus voisines considèrent comme un signe de faiblesse ou d'impuissance notre hésitation à franchir cet obstacle. Et nos atermoiements incompréhensibles dans la construction du chemin de fer de Lalla-Marnia à Taourirt, le désaccord persistant des pouvoirs publics entre la voie large et la voie étroite ne sont pas de nature à dissiper cette impression.

Certes, personne ne connaît cette situation mieux que le général Lyautey. Il en a souffert lui-même lorsqu'il commandait à Oudjda et il n'a pas dépendu de lui que nous ne soyons actuellement plus avancés sur le chemin de Taza. Très sagement, le gouvernement dont il a la confiance lui laisse le choix du moment et nous n'avons pas la prétention d'anticiper sur ses décisions. Mais il nous semble que cette opération ne pourra être indéfiniment retardée.

Qu'on réfléchisse, en effet, sur les chances

diverses qui s'offrent à l'initiative du nouveau résident général. L'activité militaire qu'il peut déployer autour de Fez n'est pas une marche en avant, avec une ligne d'étapes bien définie. C'est une série de pointes en cercle ou en demi-cercle, un nettoyage plus ou moins complet du pays par des colonnes mobiles qui se replieront immédiatement sur la capitale. On pourra établir çà et là quelques postes sur des points bien choisis. Mais on ne domine pas des montagnes de deux ou trois mille mètres, sur plusieurs lieues de longueur, avec la même facilité que le plateau du Sud-Oranais.

Il y aura, sans doute, des périodes d'accalmie, par exemple le temps de la moisson. Des tribus pourront même entrer provisoirement dans notre alliance. Mais presque toujours, le rideau dans lequel nous aurons pratiqué quelques déchirures se refermera derrière nos troupes. Aucun succès décisif n'imposera aux tribus le sentiment de notre force. Elles seront même portées, selon leur habitude, à interpréter nos retraites successives sur Fez comme autant d'échecs.

Il en sera autrement de la marche sur Taza, surtout si elle s'opère des deux côtés à la fois. Là, l'objectif est parfaitement clair et s'il est atteint, si nous réussissons, comme il n'est pas douteux, à rétablir le cordon ombilical de l'Algérie avec les plaines du Maroc, les Berbères, qui connaissent parfaitement l'importance de ce pas-

sage, y verront la marque indiscutable de notre mainmise sur le pays.

Que l'on n'objecte ni la résistance probable, ni les difficultés de la saison, ni la nécessité onéreuse de garder le passage une fois conquis.

La résistance n'est pas à l'épreuve de nos canons. J'ajoute même qu'elle serait, jusqu'à un certain point, désirable. Si les masses indigènes nous offraient là l'occasion d'une nouvelle bataille d'Isly, ce serait autant de gagné pour le prestige de notre drapeau qui en a besoin.

Le couloir, une fois débouché, devra être gardé, c'est clair. Mais il en vaut bien la peine. Nous ne serions pas les fils des Romains si nous ne savions pas protéger un défilé nécessaire à nos armées. Il faudra mettre des postes à l'entrée comme à la sortie de ces nouvelles Portes de Fer. Cela vaudra mieux que de disperser notre effort en les semant dans la montagne.

PHILOSOPHIE MAROCAINE

27 août 1912.

M. de Z..., arabisant distingué, bien connu pour sa belle publication de la *Correspondance diplomatique des Hafsides avec la cour du roi Saint-Louis*, faisait sa cure annuelle à Vichy lorsque Moulay-Hafid, ex-sultan du Maroc, entra dans la ville au milieu d'un immense concours de peuple. Notre savant ami attendit le premier instant favorable pour faire sa révérence à Sa Majesté chérifienne qu'il avait déjà vue à Fez et il allait se retirer, lorsqu'il reconnut, dans un des chambellans de Sa Hautesse, le Féqui, le lettré, le très pieux et très sage Mohamed ben Ismaïl ben Abdallah *Tifelfelt*, terme qui, suivant la remarque du comte de Castries, signifie *poivrier :* soit que Sidi Mohamed fût né dans le village de ce nom, soit qu'on l'eût surnommé ainsi en raison de la nature piquante de son esprit et pour certaines

poésies poivrées qui lui avaient valu la faveur de son maître. Maintes fois, pendant ses différents séjours à Fez, M. de Z... avait pris le thé à la menthe dans la maison de Mohamed Tifelfelt et discuté avec lui, au murmure d'un jet d'eau, les plus hautes questions de politique et de morale. Il savait que ce docte personnage, à la différence des autres professeurs de la mosquée karaouine, possédait à fond l'histoire de son pays.

Le chambellan, de son côté, reconnut son ancien commensal et, mettant un doigt sur sa bouche, lui fit signe qu'il lui parlerait à la sortie. Ces messieurs prirent, en effet, rendez-vous. Pour dérouter les reporters, ils se rencontrèrent le soir dans un petit château des environs de Vichy transformé en auberge. L'endroit aurait été assez tranquille si une société joyeuse n'avait pris ses ébats dans un salon voisin et si, de temps en temps, une personne en robe légère, apercevant le *Teur* par la porte vitrée, n'était venue s'asseoir familièrement sur ses genoux en lui demandant des nouvelles de son harem. Ces privautés n'étaient pas de nature à effrayer Tifelfelt; il en avait vu bien d'autres. Quand il eut tapoté les joues de l'aimable enfant et qu'il se sentit fatigué de ses questions, il la reconduisit jusqu'à la porte avec un tel mélange de douceur et d'autorité, de courtoisie péremptoire et de poigne irrésistible, qu'elle s'écria en soupirant : « Ah! que ne suis-je marocaine! »

*
* *

C'est alors que l'entretien devint intéressant. Sidi Mohamed avait consenti à boire du champagne, car le Coran, bien interprété, n'interdit pas cette limonade gazeuse. M. de Z... était impatient de connaître les véritables motifs de l'abdication de Moulay-Hafid ; on ne quitte point à la légère un trône si chèrement disputé. Tifelfelt ou le Poivrier, sous l'influence du champagne, ne se fit pas trop longtemps prier.

« Vous jugez mal, dit-il, le caractère de mon souverain, parce que vous le jugez d'après vos idées européennes. C'est avant tout un homme pieux et même un profond théologien. Vous avez vu comme il a fermé le bec, l'autre jour, à ce petit abbé qui défendait le célibat des prêtres.

« Aux yeux d'un bon musulman, toute force et toute sagesse viennent d'Allah. Par conséquent, il faut se soumettre à ceux qui sont forts et sages. Au moment du secours de Fez, en 1911, Moulay-Hafid — (que Dieu le conserve !) — a éprouvé un véritable enthousiasme pour les Français. C'est avec joie qu'il a vu étinceler vos armes au soleil. Mais qu'avez-vous fait depuis lors pour lui et pour sa cause ? Pendant près d'un an, vous l'avez laissé sans ressources et sans conseils. Après avoir tiré l'épée, vous avez découvert que vous ne pouviez rien faire sans le consentement de l'Allemagne ;

ce n'était déjà pas une très grande preuve de force. Mon maître a dû apposer sa signature sur un acte où l'on disposait de son pays sans qu'on ait pris la peine de le consulter. Il s'est résigné pourtant, dans l'espoir qu'il lui serait tenu compte de ce sacrifice. Mais vous n'étiez pas plutôt d'accord avec l'Allemagne que vous avez éprouvé le besoin de démembrer notre pays en faveur de l'Espagne. Ainsi cette nation, qui a obéi à nos ancêtres pendant plusieurs siècles et qui n'a jamais osé sortir de ses présides tant que nous étions seuls à lui résister, est maintenant, grâce à vous, installée dans tout le Nord du Gharb. De sorte que le premier fruit que notre sultan récolte de votre protection c'est la perte de quelques-unes de ses plus belles provinces, en vertu d'un traité que j'ai lu, comme tout le monde, et dont le préambule proclamait le respect absolu de la souveraineté du sultan.

« Franchement, trouvez-vous qu'il vous doive beaucoup de reconnaissance?

« Si du moins il pouvait, sous votre sauvegarde, parler en maître dans le reste du pays! Mais partout les tribus s'agitent. Nulle part, si ce n'est en Chaouïa, les impôts ne rentrent régulièrement. Que vous manque-t-il donc pour soumettre le Maroc? C'est là, pour nous autres Marocains, un sujet continuel de surprise.

*
* *

« Vous êtes une des nations les plus riches du monde : je n'avais pas besoin de venir au Casino de Vichy pour m'en convaincre. Vous êtes aussi, nous en avons fait la cruelle expérience, une des plus braves. Mais votre timidité est inconcevable. Vous dépensez, dit-on, pour votre armée, plus de deux millions par jour. Avec la moitié de la somme, un de nos anciens califes aurait peut-être conquis la moitié de l'Europe. Ne riez pas : les Arabes ont détruit l'empire des Roums avec moins d'hommes. Quant à l'argent, ils n'avaient que celui qu'ils prenaient. Cependant, vous ne trouvez pas à distraire cinquante mille hommes pour asseoir votre puissance au Maroc, et la raison que vous en donnez, c'est que vous craignez toujours une attaque des Allemands.

« Nous avons de la peine à comprendre, nous autres Africains que vous appelez volontiers des barbares, comment deux nations européennes qui viennent de signer un traité solennel après de longues négociations, s'arment jusqu'aux dents l'une contre l'autre, tout en affirmant que cette fièvre d'armement contribue à la paix générale. Cela passe notre intelligence; car enfin Aristote nous a appris à raisonner; or il nous semble qu'on ne peut échapper au dilemme suivant : ou la paix est certaine, ainsi que votre président du Con-

seil vient d'en recevoir l'assurance dans son récent voyage en Russie; et dès lors il n'y a aucun inconvénient à employer au Maroc une faible partie de ces forces si coûteuses; ou bien la guerre doit éclater contre toute vraisemblance; mais alors il faudrait en finir avec l'Europe le plus vite possible et laisser l'Afrique tranquille. La pire manière de gouverner me paraît être de sauter d'une résolution à l'autre sans se tenir à aucune. Si vous connaissiez mieux l'histoire du Maroc, vous pourriez y trouver de bonnes leçons. Vous avez sans doute entendu parler de Youssef l'Almoravide qui, sorti du Sahara, soumit les trois quarts de l'Espagne à plus de 80 ans. Depuis longtemps, les princes arabes l'appelaient en Andalousie; malgré son grand âge, il ne se pressa pas; mais il ne voulut laisser aucun ennemi derrière lui et ne se décida à franchir le détroit que lorsqu'il n'avait plus rien à craindre en Afrique. De même notre grand Abd-el-Moumen l'Almohade (que Dieu ait son âme!) mit plus de trois ans à méditer la conquête de la Tunisie, préparant, comme vous diriez, sa ligne d'étapes avec le plus grand soin. Il attendit pour se lancer la mort du roi de Sicile. Mais une fois qu'il fut décidé, son armée roula comme un torrent et tout céda devant elles.

« Vous, au contraire, vous voulez et vous ne voulez pas. La plus grande partie de votre armée semble destinée à jouer aux soldats et à éblouir les étrangers. Pour la besogne sérieuse vous l'em-

ployez le moins possible. Vous convoitez le Maroc et vous lésinez sur les hommes, vous lésinez sur l'argent. A l'heure actuelle, malgré le retentissement bien inutile que vous avez donné à votre traité de protectorat, au risque de faire massacrer un certain nombre de vos compatriotes, vous n'êtes pas encore fixés sur les conditions d'un emprunt qui serait cependant indispensable pour mener à bien les opérations commencées. Il n'est pas jusqu'au choix de votre gouverneur...

— Eh quoi ! interrompit notre correspondant, vous trouvez à redire à la nomination du général Lyautey ?

« — Non, certes, répondit Tifelfelt. Lyautey, grand chef ! Envoyé de Dieu ! Subtil capitaine ! Vigoureux politique ! On ne pouvait mieux choisir. Seulement, permettez-moi de vous rappeler dans quelles conditions il a été nommé... Il y a des choses que vous nous avez apprises depuis Algésiras et que nous ne connaissions guère, par exemple ce qu'on appelle une adjudication. Quand vous adjugez une entreprise de travaux publics, vous l'attribuez à celui qui promet de la faire au meilleur marché possible. Eh bien, on dirait, d'après les apparences, que votre gouvernement a donné les fonctions de résident général au rabais et que le général Lyautey a été choisi moins pour ses hautes et précieuses qualités que parce qu'il a promis de pacifier le Maroc au meilleur marché possible.

« Depuis lors, tout, dans les démarches de votre gouvernement, porte la marque de cet esprit timide, parcimonieux et, pour employer votre langage, ennemi des responsabilités. Entre Paris et Fez ou Rabat, c'est à qui ne prononcera pas les paroles ou ne prendra pas les mesures décisives. Les grands chefs de Paris affirment qu'ils accorderont tous les renforts que demandera le général, à condition qu'il les demande ; mais ils ont soin d'ajouter dans leurs discours officiels qu'ils le savent trop patriote pour « désorganiser la défense nationale », autrement dit pour risquer des vies françaises dans une œuvre française. Avec ces craintes-là, laissez-moi vous dire qu'on ne fait rien de bon, — que de magnifiques discours. Quels orateurs que vos hommes d'Etat ! Mais un proverbe espagnol, d'origine arabe, dit : Les paroles sont des femelles, les actes seuls sont des mâles !

« Je vois, par exemple, qu'on disserte à perte de vue sur la manière de gagner les tribus et de corrompre les grands personnages. On trace arbitrairement des régions de commandement qui correspondent assez mal à la configuration du pays, avec états-majors, cercles, sous-cercles, annexes, etc. C'est splendide sur le papier, mais que résulte-t-il de ces belles divisions ? Rogui au Nord, Rogui au Centre, Rogui au Midi ! Partout les prétendants poussent aussi drus que l'herbe au printemps.

« Voyez-vous, cette stratégie administrative ne

tient aucun compte de l'histoire du pays. Cela était bon sur la frontière de l'Algérie où il n'y a guère que des tribus errantes sans aucun lien les unes avec les autres. Mais au Maroc occidental, que nous appelons Maghreb-el-Acsa, il en est tout autrement, n'en déplaise à la légèreté française.

Vous nous répétez sans cesse : « O Marocains ! il n'y a pas de Maroc. » J'ose dire que vous vous trompez. Vous nous croyez plus bornés que nous ne sommes réellement. Sans doute, un étudiant de la Karaouine connaît mieux les commentaires du Coran que les annales de son pays, parce qu'il lui importe plus de gagner le ciel que de posséder la terre. Mais est-ce à vous qu'il faut apprendre que toutes les traditions ne sont point dans les livres ? Un de vos plus grands écrivains a dit, je crois, que l'histoire de votre passé le plus lointain était inscrite sur les murs de vos cathédrales. De même, la nôtre est profondément gravée dans la brique et dans la pierre. Les dates glorieuses de notre histoire se sont appelées successivement Fez, Marakech, Rabat, Mogador, Tanger, Taza. Elles ont pris corps dans bien d'autres lieux célèbres, dont une partie sans doute a péri, mais dont plusieurs subsistent encore. Tous les pâtres de l'Atlas savent que Taza représente la porte de l'Algérie, bâtie, perdue, prise et reprise par les anciens sultans ; et pas un cavalier de la plaine n'ignore le grand rôle de Marakech, cette capitale

du Sud d'où sont partis jadis les coups les plus sensibles contre les Chrétiens. Vos ancêtres le savaient aussi, eux qui ont tiré de Marakech le nom de Maroc pour l'appliquer à l'empire tout entier.

« Voilà quels ont été de tout temps les centres d'action de notre pays. Dans ce corps mal joint, je le reconnais, mais qui a vu des jours meilleurs et qui a été disloqué par la mauvaise administration, nos villes importantes représentent autant d'articulations, non pas découpées au hasard, mais conformes à la nature des choses. Tous les grands capitaines, tous les fondateurs de dynasties qui se sont succédé au Maroc depuis plus de mille ans n'ont arraché ce pays au désordre qu'en occupant d'abord ces points importants. Maîtres de Fez, ils ont marché sur Marakech. Maîtres des deux villes, ils ont assuré, par Taza, leurs communications avec Taourirt et Oudjda, ces boulevards de l'empire.

« Comme vous possédez l'Algérie, nous pensions tous que vous viendriez par là; et comme, par Settat, vous touchiez presque à l'Oum-el-Rebbia qui sépare les deux royaumes du centre et du sud, on voyait déjà vos colonnes sur le chemin de Marakech.

« Vous n'en avez rien fait. Vous vous contentez d'une domination boiteuse et mal assise. Vous tâtonnez au Nord et au Midi, sans parvenir à saisir les artères de l'empire. Et vous, si justement

fiers de vos arts et de vos sciences, vous dont les canons lancent la foudre et répandent la terreur, vous vous montrez incapables de protéger, — non pas tout le pays, je ne parle pas des montagnes, — mais même le Bled-el-Maghzen, qui, naguère encore, obéissait au sultan.

« Faut-il s'étonner dès lors que mon maître, dépouillé de toute autorité effective là où vous résidez, de tout prestige là où vous n'avez pas encore pénétré, plutôt que de revêtir de son sceau une volonté peu sûre d'elle-même, ait préféré s'abstenir et se retirer sous sa tente ? Il ne peut pas vous combattre ouvertement ; il ne veut pas le faire sournoisement. Son abdication est le gage le plus évident de sa parfaite loyauté.

« Quant à l'avenir, il se remet entre les mains d'Allah qui donne et retire les empires. J'ajouterai, moi son confident et son ami, que, pensant à sa patrie plus qu'à lui-même, il prie sincèrement le Dieu des armées d'inspirer à vos gouvernants un peu de ce courage admirable qui brille chez le moindre de vos soldats. »

Sur ces mots, Sidi Mohamed Tifelfelt fit demander sa voiture et s'installa philosophiquement sur la banquette du fond, entre deux demoiselles qui avaient guetté son départ. Il pensait qu'il faut louer Dieu de ses dons et jouir en paix des fleurs qu'il veut bien semer sous nos pas.

MARAKECH

10 septembre 1912.

L'importance de la marche sur Marakech peut se résumer d'un mot : Fez est le centre *arabe*, Marakech est la capitale *berbère* de l'empire du Maroc.

C'est là un fait nouveau dans notre histoire. Jusqu'ici nous n'avions rencontré les Berbères qu'à l'état d'îlots retranchés dans la montagne ou de tribus errantes perdues dans les solitudes du Sahara. Aucune ville considérable ne portait la griffe de cette race industrieuse. De là notre indifférence regrettable pour un peuple plus voisin de nous par les mœurs et même, dit-on, par le sang que les Sémites venus d'Asie. Nous avons subi docilement les cadres de la conquête arabe sans nous demander ce qu'il y avait dessous. Ce ne sera plus possible aujourd'hui.

On ne doit pas être dupe du vernis musulman

qui recouvre toutes les différences de races, de même que, dans l'Europe du Moyen âge, la culture latine répandait sa couleur uniforme sur toutes les nationalités. La prière se fait en arabe à la Koutoubia de Marakech aussi bien que dans la Karaouine de Fez. Les Berbères les plus authentiques, lorsqu'ils exerçaient le pouvoir, se seraient crus déshonorés s'ils n'avaient pu parler la langue officielle de leur religion. Mais cela ne change rien au fond des choses. Il suffit d'ouvrir les yeux et de prêter l'oreille pour voir, tout autour de Marakech, le Berbère percer sous la peau du musulman. Un regard sur le passé confirme cette impression.

*
* *

Transportons-nous par la pensée à l'époque lointaine de la fondation de Marakech. Le nord du Maroc était alors en pleine anarchie. Les Arabes de la première conquête avaient presque entièrement disparu. Le reste de la population, ballotté entre deux dynasties rivales, Ommiades d'Espagne et Fatimites d'Egypte, était tombé sous la coupe d'une foule de petits seigneurs féodaux ou bien s'en allait grossir les milices des provinces arabes de l'Andalousie. Le grand coup de balai vint du Sud. Des Touareg, des « hommes bleus » tout pareils à ceux du prétendant El Hiba, fanatisés par un prophète originaire du Sous, entraînant

avec eux la fleur des tribus guerrières qu'ils rencontraient sur leur passage, inondèrent le sud du Maroc actuel et refoulèrent dans la montagne les farouches Masmouda qui l'occupaient avant eux. Leur chef, Youssef ben Tacheffin, n'était point un brigand ordinaire. Bien conseillé, dit-on, par sa femme, laquelle, comme beaucoup de femmes berbères, avait acquis de l'expérience politique dans plusieurs mariages successifs, il voulut, avant d'aller plus loin, donner à sa domination une base solide et, choisissant un lieu bien arrosé, au centre d'un arc de cercle formé par les contreforts de l'Atlas d'où descendaient en avalanche les terribles montagnards, il posa de ses mains la première pierre de la mosquée de Marakech. C'est de là qu'il partit pour conquérir, dans un âge avancé, tout le nord du Maroc, un tiers de l'Algérie et les trois quarts de l'Espagne. Ni les fraîches fontaines de Fez, ni les délices de l'Andalousie ne l'empêchèrent de retourner chaque fois dans sa bonne ville de Marakech et ses successeurs jugèrent la position si avantageuse qu'ils en firent autant.

Cent ans plus tard, ce ne sont plus les coureurs du désert, ce sont les montagnards eux-mêmes, du plus pur sang berbère, qui donnent des maîtres à Marakech : les plus grands, les plus intelligents que l'Afrique ait connus. Après Abd-el-Moumen, fondateur de la dynastie almohade, deux ou trois souverains de premier ordre s'ap-

puient sur cette capitale pour étendre leur autorité jusqu'au golfe de Gabès en Afrique, jusqu'aux environs de Tolède en Espagne. Marakech devient alors une ville « éclairée ». Le minaret de la Koutoubia se dresse en même temps et par les soins du même architecte que la Giralda de Séville. Rabat et Salé sont les ouvrages avancés de la capitale du Sud où l'on arme contre les chrétiens. Des penseurs hardis, tous Berbères d'origine, discutent en se promenant dans les beaux jardins de la capitale et traduisent Aristote au péril de leur vie : car le fond de la population reste sauvage et très voisin de la rudesse montagnarde.

*
* *

Plus tard, alors même que Fez reprend une partie de son ancienne splendeur, jamais un souverain ne se considère comme le maître du pays tant qu'il n'a pas occupé Marakech. C'est le cas des Mérinides, bien que le berceau de cette dynastie soit dans la région du Nord. Sans doute, la réaction religieuse qui suivit l'apparition des chrétiens sur les côtes devait ramener l'attention sur Fez, ville sainte de l'Islam. Les fondateurs de la dynastie actuelle, se donnant pour les descendants du Prophète, sentirent la nécessité de retremper fréquemment leur prestige aux sources vénérables qui arrosent le tombeau de

Moulay Idris. Les ulémas de Fez prirent sur ces princes beaucoup d'ascendant et firent de quelques-uns d'entre eux des espèces de moines couronnés. Mais toutes les fois que surgit un souverain énergique, c'est sur Marakech qu'il dirige son principal effort et c'est de Marakech qu'il part, soit pour combattre les infidèles, soit pour s'enrichir à leurs dépens : Mazagran, Mogador et Safi, ouverts puis enlevés aux Portugais, deviennent ainsi les débouchés naturels de la capitale du Sud en même temps que ses avant-postes.

*
* *

Il suffit maintenant de jeter les yeux sur une carte pour comprendre l'admirable situation de cette ville. Elle est au confluent de la plupart des rivières qui coulent du Haut-Atlas et, malgré des siècles de mauvais gouvernement, elle n'a pas désappris l'art de l'irrigation que les gens de de la montagne pratiquent encore mieux que ceux de la plaine. On n'aurait qu'à déboucher quelques canaux pour lui rendre son ancienne prospérité. Du côté de la mer, elle domine une vaste plaine d'abord aride et pierreuse, mais qui s'épanouit, sur le territoire des Doukala, en terres noires aussi riches que celles de la Chaouia. Elle commande tous les passages qui, par le Haut-Atlas ou par le littoral, mènent dans la vallée du Sous, cette contrée riante et bien arrosée sous la même

latitude que les plus maigres oasis de notre Sud-Algérien. C'est également de Marakech que l'on peut gagner le plus facilement, à travers la montagne, la grande oasis du Tafilelt, peuplée de plus de cent mille habitants, et fameuse autrefois, comme métropole saharienne, sous le nom de Sidjilmassa. Enfin par où les produits de l'Europe parviennent-ils jusqu'aux lointaines oasis qui sèment le cours immense du Draâ, si ce n'est par les caravanes de Marakech?

Pauvre commerce, dira-t-on, faible appoint pour les statistiques douanières. C'est possible; mais on oublie toujours que, derrière les marchandises, il y a les hommes. Or pour la vigueur de la race, pour l'amour du travail, pour les qualités militaires, toute cette région du Sud marocain est une merveilleuse pépinière d'hommes. « Je reviens du désert, disait je ne sais quel personnage : il y avait un monde fou! » Paradoxe dans les environs du Guir ou du Gourara, en plein Sahara; demi-vérité sur le littoral atlantique jusqu'à l'embouchure de l'oued Draâ. Le nombre des oasis, leur richesse relative sont vraiment incroyables quand on pénètre dans ce prétendu désert. Mais surtout, de la montagne à la plaine et de l'Atlas à la mer, la dépense d'énergie humaine est magnifique. Lorsqu'on parcourt les historiens arabes, on est confondu des réserves presque inépuisables de combattants que cette région a pu fournir. Ce fut la grande surprise des Européens établis sur

la côte du XVIe au XVIIe siècle. Ils se croyaient les rois du pays parce qu'ils avaient noué des intelligences avec les tribus du littoral. Marakech appelait à la rescousse le ban et l'arrière-ban de la montagne et du Sahara; et les bons Portugais voyaient avec stupeur déferler sur eux cette marée montante d'hommes bronzés, durs comme des cailloux. Par une illusion d'optique très naturelle, Marakech leur parut incarner l'empire tout entier et les chrétiens prirent l'habitude de désigner sous le nom de *Maroc* ce pays de la poudre, cette hydre dont les têtes renaissaient à mesure qu'on les coupait...

*
* *

Mieux informés, nous verrons, dans le royaume du Sud, la dernière citadelle d'une race malheureuse et méconnue que ses vertus réelles n'ont pu sauver de l'anarchie et que sa passion de l'indépendance autant que l'injustice du sort à rejetée hors de la civilisation : du peuple berbère en un mot. Exploité plutôt que dompté par les Carthaginois et par les Romains, désagrégé plutôt que discipliné par la conquête arabe, combattu dans sa langue, dans ses mœurs, dans son esprit sédentaire par une religion qui avait vu le jour au milieu des nomades, emprisonné dans les formules solennelles de l'Islam, renié même par ses grands hommes qui se sont empressés d'aban-

donner l'idiome natal pour l'insipide et diffuse littérature du bas-arabe à l'époque où cette littérature ne donnait plus que des fruits sans saveur et des fleurs sans parfum, le peuple berbère, toujours fier, a trouvé dans ce coin reculé du monde une sorte de sordide refuge. Il mérite cependant d'être aimé, cultivé pour lui-même et ce serait un grand honneur pour le peuple français de lui tendre la main.

C'est pourquoi une fois entrés à Marakech, nous n'en devrons jamais sortir.

L'ŒUVRE DU GÉNÉRAL LYAUTEY.

10 décembre 1912.

Pendant que l'Europe était absorbée par le spectacle grandiose de la lutte engagée contre l'Empire Ottoman, nous faisions de bonne besogne au Maroc. Cette œuvre de six mois, le général Lyautey vient de l'exposer devant la commission de la Chambre dans un langage imagé qui fait un piquant contraste avec la verbeuse médiocrité des discours parlementaires. En écoutant ces métaphores hardies, ces saillies brusques, ces raccourcis énergiques, nos honorables ont dû être aussi surpris que si l'ombre de Blaise de Montluc s'était levée de son tombeau pour déposer devant eux.

Mais les actes en disent plus que les paroles. Il était difficile de faire mieux en moins de temps, à moins de frais, avec des effectifs aussi réduits. Le général Lyautey arrive à Fez le 24 mai, on se

rappelle dans quelles circonstances : un pays en pleine insurrection ; un souverain désabusé, impopulaire, hostile, « aspirant à descendre » ; la ville ouverte aux tribus de la montagne ; le protectorat naissant assiégé dans un seul quartier. En quelques semaines, sous l'impulsion énergique du nouveau résident, investi de tous les pouvoirs que le gouvernement avait refusés au ministre de France, le sultan était évacué vers la côte, l'ordre rétabli dans la capitale, les environs dégagés par ces « coups de balai circulaires » dont le rayon s'étend peu à peu. Des colonnes mobiles toujours en haleine, des chefs heureusement choisis dont le commandant suprême s'attache à faire ressortir le mérite au lieu de l'étouffer, un don remarquable d'improvisation qui crée l'organe en même temps que la fonction et légifère tout en combattant, justifie la confiance placée dans ce vaillant soldat et dans cet habile politique.

En quelques mois, la pacification du pays fait des progrès surprenants. Fez respire. Les fauteurs de troubles sont refoulés dans leurs repaires ; les communications assurées avec la côte. Le commerce renaît, car les populations laborieuses ne demandent qu'un peu de répit pour prospérer.

Admirablement secondé, à Fez, par le général Gouraud, dépositaire de sa pensée et continuateur de sa tradition ; sûr d'être également bien compris par le général Alix, qui entame sur le versant oriental de l'Atlas des travaux d'approche du même

genre, le général Lyautey peut tourner d'un autre côté son infatigable activité. Il est partout à la fois. On n'a pas le temps d'annoncer son arrivée : il débarque, il entre, il décrète, il passe, il est passé. Pas moyen de s'endormir avec un pareil résident « qui jamais ne réside ! »

Bientôt il lui faut s'occuper du Sud. Avec une grande franchise, il a raconté ses hésitations. Etant donné le petit nombre d'hommes dont il disposait, l'occupation de Marakech, seconde capitale de l'empire, lui paraissait dangereuse. Un prétendant surgit juste à point pour brusquer les résolutions. Une fois décidé, il agit vite et comme toujours, il a la main heureuse dans le choix des hommes : après Gouraud et Alix, Mangin. Selon sa méthode favorite, la politique fraye les voies à l'action militaire : Marakech, enlevé après une marche brillante, est moralement conquise avant d'être occupée. Immense retentissement dans tout le sud. On comprend soudain l'importance de cette capitale, vrai foyer berbère, tandis que Fez n'est qu'une étape de la conquête arabe.

Le général Lyautey n'est pas toujours commode. Je crois qu'il n'apprécie pas beaucoup les stratégistes en chambre. Nous l'avons tous fortement agacé en réclamant d'ici avec insistance l'occupation de Marakech. Mais, comme tous les hommes d'action, il ne s'entête pas contre les faits et se retourne dans une situation avec une

merveilleuse souplesse. Cette faculté d'adaptation me paraît être sa faculté maîtresse. Elle fait les grands capitaines et les administrateurs de haut vol. Après avoir comblé nos désirs et même au delà de nos espérances, il peut tout à son aise nous envoyer promener. Cela ne nous empêchera pas de lui crier : « Merci, mon général! »

Espérons à présent qu'il agira de même pour Taza. Certes, il appartient au résident de déterminer le moment, les moyens et l'occasion. On aurait mauvaise grâce à le chicaner là-dessus. Mais tôt ou tard, *il faut* que l'opération se fasse et, à notre avis, le plus tôt possible. On a peut-être déjà trop attendu. A quelque point de vue que l'on se place, la libre communication de notre grande colonie avec le protectorat voisin s'impose comme une nécessité de premier ordre. Pour notre prestige d'abord : il est inadmissible qu'une nation telle que la France maintienne, entre deux régions limitrophes dont elle est la maîtresse, une sorte de muraille de la Chine, défendue par un rideau de tribus hostiles ; — pour la pénétration économique : dans les ports, nous luttons à armes égales avec les pays étrangers; sur notre frontière, nous sommes les seuls fournisseurs du Maroc; la construction d'une voie ferrée de Fez jusqu'à Lalla Marnia est la seule manière de compenser les inconvénients du régime d'égalité que nous avons dû subir; — pour les opérations militaires : le jour où la voie ferrée

permettra d'amener rapidement les troupes du XIXe corps au Maroc, le problème de la pacification marchera dix fois plus vite : un va-et-vient continuel remplacera les troupes fatiguées par des troupes fraîches, et les contingents de la métropole pourront s'acclimater en Algérie avant d'entrer sur le territoire marocain ; nos légions, comme les légions romaines et mieux encore, grâce aux chemins de fer, se porteront sans effort sur les points menacés ; — pour les indigènes enfin dont on ne doit pas attendre qu'ils considèrent notre établissement au Maroc comme définitif, aussi longtemps que nous n'aurons pas supprimé ce dernier obstacle.

LE RÉGIME DE TANGER

La politique a d'étranges caprices. On dirait parfois qu'elle se plaît à défaire ce qu'a fait la nature.

Il est peu de villes au monde mieux situées que Tanger. Un climat délicieux, rafraîchi, dans le fort de l'été, par les coups d'éventail du large; des fleurs à foison, des arbres jusqu'au bord de la mer; des villas masquées de verdure, ouvrant un œil sur l'horizon marin; comme fond de tableau, le rideau lilas des montagnes espagnoles qui avance ou recule selon l'heure et le jour; l'arc parfait d'une rade foraine dont quelques travaux d'art pourraient faire un excellent abri; et puis, suspendue au versant de la falaise, la ville elle-même, blanche et verte, étincelante sous le soleil, avec les étages pressés des terrasses, les drapeaux flottants des consulats, les tuiles vernissées des minarets, les rues étroites et fraîches, leurs détours amusants, imprévus, le mouvement

paradoxal d'une foule qui grimpe ou descend la rue principale en échelle, poussant, chevauchant ou chargeant des bêtes des somme d'une patience toute musulmane; à côté de ce dédale, des plateaux presque nus où l'on respire à l'aise; sur le pavé aigu du grand Socco, le brouhaha du marché agrémenté parfois de coups de fusil; au-dessus de tout cela, la ritournelle d'un tambourin et d'une nouba qui ne s'arrête ni jour ni nuit; des figures berbères pleines d'intelligence et d'animation qui bavardent, rient, se querellent ou s'apaisent avec une mobilité toute méridionale, tel est cet endroit délicieux; et s'il doit perdre un peu de son pittoresque en dépouillant un jour son aspect moyen âge, cher au cœur d'un Henri Regnault, d'un Georges Clairin ou d'un Loti, la ville ne perdra rien à gagner un peu d'air et de propreté, des boulevards moins contournés que celui qu'on vient de lui mettre au flanc, un port mieux aménagé qui ferait de la place aux marchandises et permettrait au voyageur de ne pas risquer sa vie pour aborder le paquebot. On en ferait ainsi, à deux pas de l'Europe, l'une des escales les plus commodes et les plus fréquentées, sans lui ôter ni sa couronne de fleurs, ni l'auréole de ses horizons.

Il semble cependant qu'un mauvais génie se soit acharné contre elle, depuis les jours lointains où elle jeta sur l'Espagne le premier flot de l'invasion arabe. Sans cesse disputée, tiraillée entre

les deux continents, convoitée par les califes d'Espagne, prise ou perdue par les émirs du Maroc, asservie à des tyrans locaux, souvent rebelle sans être jamais libre, n'appartenant à personne sans s'appartenir à elle-même, peu d'existences ont été aussi agitées que la sienne. Quand enfin elle est tombée sous la dépendance des sultans, elle n'y a trouvé ni la prospérité ni même le repos. Les derniers maîtres du Maroc, marabouts couronnés, imbus de tout le pédantisme de l'Islam, lui reprochaient ses complaisances pour l'étranger. A Fez, on l'appelait Tanger la chienne, autrement dit la prostituée. On ne lui pardonnait pas d'accueillir avec un sourire ceux qui passaient le détroit.

Et voilà que l'aube d'un jour meilleur se lève sur l'empire chérifien, mais non pas sur elle, la diplomatie ayant décrété qu'elle devait être immolée sur l'autel de la concorde européenne. Ce beau détroit qu'elle contemple du haut de sa colline est la cause de tous ses maux. Elle ne sera ni française, ni espagnole, car il faut que le gouverneur de Gibraltar puisse dormir tranquille, et le sommeil de cet honorable geôlier serait troublé si un autre que lui tenait une des clés de la Méditerranée, qu'il porte majestueusement à sa ceinture. Ne dirait-on pas un conte de fée? Quelque enchanteur a-t-il révélé à la Grande-Bretagne que cette princesse perfide assise mollement au bord de l'eau lui déroberait un jour le secret

de sa suprématie et qu'il fallait au plus vite lui administrer un puissant narcotique pour l'empêcher de se réveiller?

Le narcotique est trouvé. C'est le régime international. Tanger la chienne ou la divine reprendra son sommeil séculaire, sous la garde de douze représentants étrangers dont on ne sait encore s'ils seront consuls ou ministres. On les imagine volontiers graves, soucieux, impuissants, armés du chasse-mouches, et pareils aux muets du sérail qui veillent sur le sommeil de la sultane en se défiant mutuellement du regard.

Encore faut-il que ce régime international soit sérieux et viable, et que la jalousie de l'Angleterre, qui l'a inventé, ne le transforme pas en conquête anglaise. Que nos voisins fassent de Tanger un excellent terrain de golf et de tennis, une sorte de *country club*, nous n'y voyons aucun inconvénient, pourvu toutefois que nous ne soyons pas exclus nous-mêmes de ce *club select*. Mais il ne faudrait pas qu'à l'ombre d'institutions soi-disant autonomes, Tanger devienne une simple annexe de Gibraltar, — un Gibraltar sans canons, c'est entendu, mais abandonné à un certain nombre de seigneurs de haut vol, tels que Raissouli on Menebbi, clients de l'Angleterre, qui en feraient rapidement un fief britannique et le refuge, à nos dépens, de tous les malandrins du Maroc.

Nous n'avons pu obtenir la main de la prin-

cesse « Tingis », en dépit de ses origines romaines et par conséquent latines; mais, destinés à vivre dans son voisinage, nous désirons qu'elle ne soit atteinte d'aucune maladie contagieuse et que son indépendance ne soit pas une fiction.

DEUXIÈME PARTIE

LA QUESTION INDIGÈNE

ALGÉRIE-TUNISIE

LA TUNISIE DEVANT LA CHAMBRE

15 novembre 1911.

La France réclame le protectorat du Maroc. Son meilleur titre auprès des indigènes comme des colons, paraît être le succès du protectorat tunisien. Or on va choisir, paraît-il, cet instant précis pour essayer de discréditer le représentant de la France à Tunis!

M. Alapetite a un grand tort : il connaît mal son époque. Il ne passe pas la moitié de sa vie dans les couloirs de la Chambre et l'autre moitié dans les bureaux de rédaction. Il ignore qu'un fonctionnaire, pour durer, doit consacrer le plus clair de son temps à sa défense personnelle. Cet homme candide s'imagine qu'il suffit de bien faire. Au lieu de considérer sa résidence comme l'antichambre d'une ambassade, ou même, qui sait? le marchepied d'un poste plus élevé, il a la bonhomie d'aimer la Tunisie pour elle-même. Calme,

impénétrable, fermant l'oreille aux bruits du dehors, il est absorbé dans sa tâche. Étrange illusion! Que n'interrogiez-vous, mon cher collègue, les plus expérimentés de vos chefs de service? Ils vous auraient appris, par des exemples notoires, où mène cet amour désordonné du bien public. Que ne laissiez-vous couler doucement votre vie à l'ombre parfumée de vos orangers, buvant frais, faisant régulièrement la sieste, laissant flotter les rênes du pouvoir et sacrifiant la sécurité des indigènes à l'appétit des marchands de biens? Une conduite si sage ne vous aurait valu que des sourires. Vous eussiez marché par des sentiers fleuris vers les plus hauts emplois de la République. Mais non, vous n'avez rien écouté. Vous avez pris votre œuvre au sérieux. Vous savez maintenant ce qu'il en coûte! On vous somme devant le Parlement et l'on vous marchande le droit de vous défendre. Il est question de vous interdire la tribune ; autrement dit, de mettre la lumière sous le boisseau.

J'espère, tout de même, qu'on vous laissera parler. Même alors, comme votre modestie vous interdirait de vous peindre au naturel, je vous demande la permission, moi, votre ancien, de prendre un moment la parole à votre place et de me mettre, si j'ose dire, dans votre peau.

« Messieurs, dirais-je, à voir le nombre des candidats qui se disputent ma succession, vous croyez peut-être que le résident est sur un lit de

roses. Détrompez-vous. Le résident est sur la corde raide, cherchant le juste milieu entre l'intérêt des colons et celui des indigènes. Selon qu'il penche à droite ou à gauche, il risque de déchaîner la bruyante colère des uns ou la sourde animosité des autres. Et ce n'est pas seulement affaire d'équilibre, c'est-à-dire de tête et de sang-froid. Sachez que la même lutte se livre aussi dans son cœur et lui laisse bien peu de repos.

« Il aime les colons. Il se doit à eux tout d'abord. Au moment même où il croit devoir combattre, dans leur propre intérêt, telle prétention excessive qui compromettrait la sécurité de la Régence, il rend justice à leur énergie, à leur courage, à leur esprit d'entreprise. L'objet principal de ses efforts est d'implanter sur le sol africain une vigoureuse population française et de la dégager de toutes les entraves qui pèsent sur elle dans la métropole.

« Mais en même temps, messieurs, comment resterait-il insensible au sort de ces Berbères, si industrieux lorsqu'ils n'ont point été gâtés par les mœurs vagabondes des Arabes nomades ? N'a-t-il pas reçu la mission de propager parmi eux notre civilisation, de les amener à nous par un mélange de douceur et de fermeté, de les traiter, en un mot, comme les frères cadets de la grande famille nationale? Il sait, ce représentant de la France, que le succès de notre œuvre africaine dépend de l'adhésion des musulmans, et que la

plus légère injustice, comme le plus modeste bienfait, se répercute en échos prolongés jusqu'aux extrémités du *maghreb*. Problème d'autant plus passionnant que Tunis est, par sa grande mosquée, un des centres les plus considérables de l'Islam, et que dès à présent une élite de jeunes musulmans, parfois un peu intempérante, mais pleine d'ardeur et de bonne volonté, réclame sa part de la culture française.

« Tels sont les intérêts qu'il s'agit de concilier. Ils sont, au fond, étroitement solidaires, car les colons ne pourraient rien sans le concours des indigènes, et les indigènes, de leur côté, s'ils n'étaient encadrés, guidés, instruits par les colons, retomberaient bientôt dans l'ancienne barbarie. Mais ils se heurtent chaque jour et font un appel incessant à l'arbitrage du résident général.

« Ce rôle d'arbitre, messieurs, je l'ai rempli de mon mieux. Quand je suis arrivé en Tunisie, une mesure généreuse, mais imprudente, avait ouvert les rangs de la conférence consultative, jusque-là purement française, à un certain nombre d'indigènes désignés par le gouvernement. En mêlant ainsi des sujets du Bey avec des citoyens, on créait une cause perpétuelle de conflits. Les souvenirs encore vivaces d'un despotisme séculaire s'accordent mal avec la liberté. Cette liberté prématurée se retourna contre les intrus : ils furent à leur tour opprimés par une majorité hostile. J'ai

mis fin à ce désordre en séparant les deux délégations. Chacune d'entre elles délibère séparément et le conseil supérieur décide : solution si simple et si juste, que, dans mainte question, l'accord, impossible dans une seule assemblée, se réalise entre les deux.

« Bien loin de négliger l'intérêt des colons, je leur ai mis en main l'instrument le plus efficace du progrès, à savoir le crédit agricole qu'ils réclamaient depuis longtemps. Dans la mesure de mes forces, j'ai veillé sur leur bien-être et sur leur sécurité : la Régence a été divisée en circonscriptions médicales, ayant chacune son médecin et son infirmerie ; et, d'autre part, treize brigades mobiles font, dans le *bled*, la chasse aux malfaiteurs. Les vaillantes familles françaises, dispersées sur un vaste territoire, étaient souvent trop loin des écoles publiques : 320 enfants de colons trouvent maintenant les soins et l'instruction nécessaires dans huit internats primaires. Enfin tous les fonctionnaires de la Régence ont été associés à la caisse locale des retraites, institution originale, messieurs, dotée d'un budget autonome géré par ses propres membres ; institution qui ne coûte pas un centime à la métropole, mais dont la métropole pourrait heureusement s'inspirer.

« Ayant ainsi travaillé pour mes compatriotes, j'aurais le droit, n'est-il pas vrai, d'être, de temps en temps, *arabophile*. Ce titre est, dans certaines bouches, une injure : quant à moi, je m'en fais

gloire, car c'est la meilleure manière d'être *francophile*, dans le sens le plus élevé du mot. Au vieux système paternel, mais insuffisant, des distributions de semences aux indigènes dans les années de disette, j'ai substitué des caisses de prévoyance, appelées non seulement à parer aux inégalités du climat, mais à devenir les instruments du crédit agricole indigène et à faire disparaître la pratique désastreuse de l'usure. J'ai fait mieux encore : j'ai allégé l'impôt de capitation, si lourd et si injuste dans sa fausse égalité : vous savez, messieurs, au prix de quelle résistance de la part de la colonie française, trop disposée à rejeter le poids des impôts sur ceux qu'elle considère comme des vaincus. Elle est, je crois, revenue sur cette première impression. Quand vous le voudrez, messieurs, je mettrai sous vos yeux le compte de ce que paye au fisc un vignoble français et celui d'une propriété arabe ; vous verrez alors si nos compatriotes ont raison de se plaindre. Cette réforme a été complétée par une meilleure répartition de la dîme sur les blés. L'instruction, que les indigènes réclament, leur a été libéralement distribuée, avec le souci constant de ne point faire des déclassés et de diriger de préférence les petits musulmans vers l'enseignement professionnel.

« Parlerai-je de la codification des lois tunisiennes, jusqu'alors livrés à l'arbitraire d'une jurisprudence variable ? Je n'en finirais pas, mes-

sieurs, s'il fallait tout dire. Mais je citerai un tout petit fait qui prouve à quel point la domination française est acceptée là-bas sans difficulté. On sait avec quel soin jaloux le musulman ferme son intérieur aux regards étrangers. Eh bien, l'état civil fonctionne à présent dans les trois quarts de la Régence. On peut juger par là combien l'agitation récente, provoquée par les événements de Tripolitaine, reste superficielle.

« Voyez maintenant, messieurs, les résultats de cette administration qu'on a qualifiée de néfaste : en dix ans, le commerce, plus que doublé, passe de 100 millions à 225. Le réseau des chemins de fer, l'un des plus beaux de notre empire colonial, atteint 2.000 kilomètres, pour une superficie égale à une seule province de l'Algérie... Vous m'arrêtez là et vous m'objectez les dépassements de crédits sur les projets primitifs. Demandez donc aussi au génie militaire pourquoi, sous la crainte d'un impossible débarquement dans une région montagneuse et pour éloigner nos lignes de la côte, il nous a imposé vingt millions de travaux supplémentaires. Voilà plus de six mois que votre commission du budget est saisie d'un projet d'emprunt qui va nous permettre d'achever ce magnifique réseau. Qu'attendez-vous pour nous donner les moyens de marcher? Notre crédit est intact. La surcharge, nous la porterons aisément. Est-ce, par hasard, la prospérité de la Tunisie qui vous effraye? Dira-t-on, à la veille du

protectorat marocain, que toutes les œuvres africaines sont frappées de suspicion? Cèderez-vous à cet esprit de méfiance qui dénonce comme autant de criminels tous les bons Français assez téméraires pour risquer des capitaux sur le sol tunisien?

« Messieurs, l'administration tunisienne ne craint pas le contrôle du parlement. Elle l'appelle au contraire de tous ses vœux. Elle demande seulement que ce contrôle s'exerce par les voies régulières, c'est-à-dire que votre rapporteur, après avoir recueilli sur les lieux mêmes les éléments de son enquête, les apporte dans cette enceinte, au lieu de s'en faire sur place, de sa propre autorité, au mépris de votre pouvoir souverain, une arme contre le représentant officiel du gouvernement.

« Si le ministre, mon chef, estime que j'ai cessé de mériter sa confiance, c'est à lui de le dire. Mais tant que durera le mandat dont je suis investi, il n'est pas admissible qu'un membre du parlement vienne, à Tunis ou à Bizerte, pérorer sur la place publique, jeter le trouble dans les esprits et lancer contre la résidence tantôt les colons et tantôt les indigènes. C'est cependant ce qu'est venu faire votre dernier rapporteur, M. Bouge. On l'a vu tenir des meetings en plein air, se présenter devant la foule sous le patronage des personnalités les moins autorisées de la Régence, recevoir les dénonciations à bureau ouvert, et cependant

se garder avec soin de tous les éclaircissements que les services techniques auraient pu lui fournir.

« Ces procédés, messieurs, compromettent singulièrement la dignité du parlement. Ils diminuent en même temps l'autorité de votre représentant, c'est-à-dire du résident. Que M. Bouge ou tout autre de ses collègues produisent ici leurs accusations : je leur répondrai. Mais quand l'un d'eux va visiter la Tunisie — ce dont, pour ma part, je me féliciterai toujours — je le prie très humblement de se rappeler qu'il est là-bas seulement la neuf centième partie du souverain duquel je relève, et je le supplie de ne pas étaler, aux yeux des habitants du pays, le spectacle funeste d'un pouvoir divisé contre lui-même. »

TUNISIE ET MAROC

6 février 1912.

S'il est vrai que du choc des idées jaillit la lumière, les adversaires du protectorat tunisien nous ont rendu le plus signalé service en permettant au résident général de repousser victorieusement leurs assauts.

Qu'était, avant notre arrivée, le gouvernement tunisien? Du haut en bas de l'échelle, le vol organisé en toute sécurité de conscience : le Bey, propriétaire du royaume de Tunis (c'est son titre officiel), disposait de l'impôt comme de son revenu personnel, et les caïds s'enrichissaient aux dépens des contribuables. Conception digne du moyen âge. Nous leur avons enseigné la comptabilité publique par doit et avoir. Pour la première fois depuis quinze cents ans, le gouvernement ne fut pas le vol.

C'est pourquoi les interpellateurs ont accusé le

protectorat français d'avoir troublé des traditions respectables.

Qu'était, avant nous, l'état social? Une oppression séculaire et systématique. Les malheureux cultivateurs indigènes, à peu près serfs de la glèbe, tenus au régime du cinquième de la récolte, gagnaient dans les meilleures années, pour eux et pour toute leur famille, environ 100 francs par an. Partout où les Européens se sont établis, le salaire du fellah s'est élevé à 1 fr. 50 par jour, soit cinq ou six fois plus que ce qu'il gagnait antérieurement.

C'est pourquoi les interpellateurs ont accusé les Français d'opprimer les indigènes.

Avant nous, l'enseignement arabe, purement théologique à la grande mosquée, machinal dans les écoles coraniques, était fermé à toute influence vivifiante. On enseigne à présent le français dans les écoles musulmanes, les sciences modernes à deux pas de la grande mosquée, les métiers techniques dans les écoles professionnelles ; et les petites filles qui ne recevaient aucune espèce d'instruction, commencent à fréquenter des écoles spéciales créées pour elles.

C'est pourquoi on accuse le protectorat de n'avoir rien fait pour l'enseignement des Arabes.

Avant nous, les indigènes ignoraient la prévoyance. Quand l'herbe était abondante, le bétail, lâché en liberté, s'emplissait jusqu'à crever. Quand la récolte manquait, les hommes et les bêtes mou-

raient de faim. Même ignorance de l'hygiène la plus rudimentaire. Une population insouciante et malpropre était rongée de maladies. Aujourd'hui, par les distributions de semences, par les caisses de prévoyance et de secours mutuels, par l'inoculation, nous luttons avec succès contre tant de misères physiques et morales.

C'est pourquoi le gouvernement du protectorat est représenté comme un contempteur et un affameur du peuple.

Avant nous les trois quarts des terres étaient à l'abandon. La charrue tournait respectueusement autour du lentisque et du jujubier qui paraissaient *tabou;* l'ancienne forêt d'oliviers avait fait place au désert. Nous défrichons la brousse et nous replantons les oliviers. Œuvre admirable qui demande beaucoup de temps, d'efforts, d'intelligence et d'argent.

Mais les interpellateurs n'y voient qu'une occasion de flétrir les grands colons et un gouvernement assez dénué de scrupules pour ressusciter les terres mortes. Ces ingénieux philanthropes sont les conservateurs du désert et les avocats de la barbarie.

Avant nous, les mines étaient non seulement inexploitées, mais à peu près inconnues. La calamine dormait et les phosphates ne servaient à rien. Le capital français, encouragé, soutenu par le gouvernement du protectorat, a fait jaillir cette richesse du sol.

Autre crime. Le gouvernement aurait dû, paraît-il, se faire lui-même mineur, engager d'immenses capitaux, courir tous les risques de cette loterie qu'on appelle une entreprise minière! La verve des interpellateurs s'est exercée particulièrement contre cette merveilleuse affaire de Gafsa, aussi honorable pour l'initiative privée que pour l'esprit libéral du protectorat. Ce sont, il est vrai, les mêmes qui, depuis six ans, empêchent l'Algérie de mettre en valeur les mines de l'Ouenza.

Avant nous, il n'existait, en Tunisie, ni routes, ni ports et à peine quelques voies ferrées, dont la plus considérable, construite à grands frais par la France, ne fonctionnait que grâce à une lourde garantie d'intérêts. En vingt ans, le protectorat a pu construire sur ses économies un magnifique réseau de routes; et sans emprunt, avec le concours des « actions capitalistes », il a fait quatre ports en eau profonde et environ 2.000 kilomètres de chemins de fer, par le système des concessions ou de la régie intéressée. Il n'a abandonné cette méthode prudente que sur la pression du parlement, toujours hostile aux concessions particulières.

Et maintenant, ces mêmes parlementaires, grands amateurs des entreprises d'Etat, s'étonnent de ce que l'application de leurs idées favorites ait coûté cher à la Tunisie et font la grimace devant la carte à payer.

Sur la valeur de tous ces griefs, la Chambre est

éclairée désormais. Il restait cependant une démonstration à faire : c'est que, pour lutter contre le flot toujours renouvelé de l'injustice et de la diffamation, le résident général a besoin d'être soutenu par la métropole. Nous ne demandons pas les quinze ans de lord Cromer en Égypte : ce serait trop beau ! Mais que les ministres qui se succèdent au pouvoir aient ce minimum de courage de ne point livrer aux premiers assauts de l'ennemi le fonctionnaire dont la poitrine, offerte aux coups, leur sert de bouclier.

Ce sera l'honneur de M. Poincaré d'avoir nettement couvert son subordonné. Le fait est assez nouveau pour qu'on le remarque. On n'en trouverait pas d'autre exemple dans les annales du protectorat.

Mais que dire de l'inépuisable patience de ce vaillant Alapetite, si parfaitement bon, et en même temps si obstinément attaché à son devoir ? de son sang-froid, de sa modestie, du talent d'exposition qui, pendant quatre journées, a tenu la Chambre sous le charme ? Tous ses amis savaient qu'il aurait cause gagnée si seulement on lui permettait d'aborder la tribune. Le succès a dépassé leur attente. Mais à quel prix ! et quel chemin de croix, non seulement depuis huit jours, mais depuis huit mois ! Pour désarmer la férocité des bourreaux faudra-t-il encore une fois que la victime épuisée tombe et s'évanouisse sous le fardeau ?

Mon brave collègue, mon excellent ami, réjouis-

sez-vous; vos tribulations ne seront par perdues. Ce n'est pas seulement la cause de la Tunisie, c'est celle du Maroc que vous venez de défendre dans ce tournoi mémorable.

Grâce à vous, il sera maintenant établi:

— Que nous n'allons pas à Fez pour abriter sous notre pavillon les brigandages du Maghzen, mais pour les faire cesser;

— Que les cultivateurs de la Chaouïa seront, par notre présence, affranchis d'une servitude séculaire;

— Que la France ne met pas la lumière sous le boisseau et que les Marocains s'instruiront à son école sans rien sacrifier de leurs croyances et de leurs légitimes traditions;

— Que partout où passe la civilisation française, elle combat l'imprévoyance et la misère;

— Que le capital, joint à l'intelligence, est notre première force colonisatrice; qu'il précède et prépare l'œuvre de la petite colonisation et qu'il mérite au même degré la protection des pouvoirs publics;

— Que les pays de protectorat et les colonies ne sont pas des ateliers nationaux ouverts aux expériences de messieurs les démagogues;

— Que pour épargner les finances du Maroc et par conséquent celles de la France, il faudra faire largement appel au régime des concessions particulières dans l'exécution des grands travaux publics;

— Qu'enfin dans l'œuvre marocaine, encore plus épineuse que l'œuvre tunisienne, à cause des difficultés diplomatiques, le résident général devra être énergiquement soutenu par le gouvernement de la métropole, car si on l'abandonne en proie au tourbillon des hommes à projets, des dénonciateurs, des théoriciens, des bavards et des maîtres chanteurs, la très sainte ville de Fez deviendra proprement la cour du roi Pétaud.

Tel est le sens de ce grand débat. Telle est la solennelle démonstration que M. Alapetite vient de faire aux dépens de son repos et de sa santé. Ceux pour qui l'avenir de la France africaine est un article de foi lui en seront éternellement reconnaissants.

UNE LEÇON D'ÉNERGIE

19 mars 1912.

Tandis qu'on bavarde à Paris, on agit en Afrique. A Tunis, M. Alapetite, par un coup de maître, reprend en mains les rênes du gouvernement. Cela console un peu des débats stériles de la Chambre et des conversations non moins stériles de Madrid. Il y a donc encore des hommes d'action en France !

Ce qui se passe à Tunis est particulièrement intéressant. Ce n'est pas par un simple caprice que la Tunisie a pris devant l'opinion publique un regain d'actualité. Tout le monde veut que la répétition générale du protectorat marocain se joue dans ce pays-là ; et pour que le parallélisme soit complet, à côté de la question indigène, le voisinage des Italiens en Tripolitaine nous crée des embarras du même genre que l'installation des Espagnols dans le Nord de l'empire chérifien.

En rentrant chez lui après une assez longue absence, le résident général se trouvait en face d'une situation compliquée. Effervescence indigène, effervescence italienne, inquiétudes dans la colonie française, exploitation des passions surexcitées par un certain nombre de journaux, en un mot fermentation des éléments si divers et parfois si opposés dont l'harmonie est cependant indispensable à la prospérité générale.

M. Alapetite est un homme de sang-froid. Il n'a rien brusqué. Il a commencé par faire le tour du pays pour s'assurer des dispositions réelles des habitants, car il sait par expérience combien l'agitation de Tunis est souvent superficielle. Puis il a pris le seul parti qu'il y avait à prendre, en traitant chaque groupe de meneurs selon sa loi particulière. Un journal français a été suspendu en vertu de l'état de siège; quelques Italiens ont été expulsés par application du traité franco-italien de 1896 et un certain nombre de sujets de S. A. le Bey ont été invités à réfléchir, les uns dans les oasis du Sud, les autres en Europe, sur les inconvénients des mouvements prématurés. Il faut s'attendre à ce que personne ne soit tout à fait content. Le parti colon se réjouira de la mésaventure des indigènes, plaindra le journal suspendu et réclamera à grands cris la liberté de la presse. Les Italiens se poseront en victimes. Les indigènes atteints protesteront contre le despotisme. Ces rumeurs discordantes prouve-

ront seulement que M. Alapetite a frappé juste et que son chef, le ministre des Affaires étrangères, a raison de le soutenir.

Sur les bords de la Méditerranée, au milieu du conflit des races, le maniement d'un protectorat est chose délicate. Il ressemble, si on nous permet une comparaison triviale, à la conduite d'un break à quatre ou à six chevaux. La première règle, en pareil cas, est de ne jamais embrouiller les rênes. On ne mène pas de la même main le sage timonier et le bouillant cheval de volée. Si on permet à l'attelage de gauche de tirer la voiture d'un seul côté, elle versera infailliblement dans le fossé. Pour sortir de la métaphore, on ne peut pas appliquer le même traitement à des citoyens français, à des étrangers qui reçoivent l'hospitalité de la Régence et à des musulmans, sujets d'un prince musulman ; et, d'autre part, tout en maintenant la prééminence légitime des Français — car c'est eux après tout qui mettent toute la machine en branle, — on ne doit pas souffrir que les intérêts opposés empiètent les uns sur les autres.

D'éminents publicistes ont paru choqués, ici, du traitement infligé aux meneurs indigènes. L'internement ou l'exil leur paraissent des mesures arbitraires. C'est méconnaître le trait essentiel du protectorat qui consiste à maintenir les pouvoirs du gouvernement local et à s'en servir dans l'intérêt de la justice et de l'ordre. Il est

inexact de croire que, dans un pays musulman, les droits des particuliers ne soient pas définis. Ils possèdent même des juridictions plus variées que les nôtres : tribunal religieux pour la propriété et les personnes ; tribunal de droit commun pour les procès civils et criminels ; pouvoirs de police attribués aux caïds. Mais les indigènes du Nord de l'Afrique ne sont point des Anglais. Ils n'ont aucune idée de l'*habeas corpus*, surtout en matière politique. Autrefois, quand un sujet du Bey faisait de l'agitation, le souverain lui coupait la tête, — comme cela se passe encore au Maroc. Aujourd'hui, sous notre influence, il se contente de l'internement. C'est plus humain. Mais le principe est le même : pas plus dans un cas que dans l'autre, il ne viendrait à l'esprit d'un bon musulman de contester le pouvoir politique de son prince et de réclamer des garanties constitutionnelles, tandis qu'en matière pénale privée, par exemple, le Bey ne pourrait pas faire pendre l'homme le plus justement condamné, si la famille de la victime acceptait le prix du sang. Affaire de tradition et de coutume.

Aussi bien, dans les derniers temps, a-t-on trop encouragé les espérances des Jeunes-Tunisiens qui réclament à bref délai les droits de citoyens français. Personne plus que l'auteur de ces lignes n'estime cette vaillante jeunesse et l'effort qu'elle fait pour tirer son pays de la barbarie. Quand ils parlent de multiplier les écoles,

d'enseigner les sciences, de répandre la connaissance du français, ils nous trouveront toujours avec eux. Il est incontestable aussi qu'au fur et à mesure de la diffusion des lumières, l'abîme entre les deux races se comblera peu à peu et qu'on devra étendre les droits des indigènes dans la même proportion. Mais considérer dès à présent le résultat comme acquis, affranchir la masse ignorante du vieux gouvernement paternel sous lequel elle a vécu jusqu'ici, ce serait mettre la charrue devant les bœufs et commettre une erreur du même genre que celle qui nous a coûté si cher dans nos anciennes colonies.

Que la race tunisienne, composée d'ailleurs de mélanges disparates, Syriens, Turcs, Siciliens autant qu'Arabes ou Berbères, soit capable de haute culture, les hommes très distingués qui marchent à sa tête sont là pour en témoigner. Mais quoi ! ils sont tout au plus une vingtaine, imbus de la culture européenne. Derrière eux, se presse une foule confuse, dont la mentalité est à peu près celle de notre XIIIe siècle, ou même ne diffère pas sensiblement de celle des paysans berbères qui cultivaient le sol avec la même charrue, sous les mêmes gourbis, au temps de Carthage ou de Rome. On ne transforme pas d'un coup de baguette un telle population.

L'autorité même, prise récemment sur leurs compatriotes par les plus agités parmi ces jeunes gens, montre quelle arme dangereuse on mettrait

entre leurs mains, si on leur conférait d'emblée la plénitude de la capacité politique. Il y a, entre les *meneurs* et les *menés*, un malentendu qu'il importe au plus haut point de dissiper. Pense-t-on que les émeutes, dans l'affaire du cimetière musulman, et, un peu plus tard, le boycottage prolongé des tramways aient eu, dans l'esprit de la masse musulmane, le caractère d'un mouvement pour la conquête des droits politiques? Loin de là! On n'a réussi à la soulever d'abord, à la discipliner ensuite, qu'en faisant appel à ses sentiments xénophobes, c'est-à-dire à son fanatisme religieux. De telle sorte qu'à l'exemple des mouvements récents de l'Inde anglaise, les *intellectuels* musulmans n'ont pu créer une agitation qu'en s'appuyant sur les sentiments les plus rétrogrades de leurs compatriotes. Lorsque M. Bach Hamba déclarait qu'il ne ferait cesser l'espèce de résistance passive dont il était l'organisateur qu'en échange du droit de vote accordé aux Tunisiens, sans doute il était sincère dans ses revendications dictées par un noble idéal. Mais il ne voyait pas qu'en réalité son armée faisait la guerre à l'Europe, autrement dit à ces lumières dont il se proclamait l'apôtre.

Il en est de même dans toute l'Afrique du Nord, qu'il s'agisse de la Tunisie, de l'Algérie ou du Maroc. Partout l'indigène réclame la justice; mais partout aussi, ce qu'il attend du pouvoir politique, ce sont des décisions promptes, éner-

giques, qui se manifestent à la manière de la foudre. Sa religion lui enseigne à respecter les prérogatives d'un gouvernement fort. Lorsque, pour des faits de rébellion, nous prétendons l'entourer de toutes les garanties assurées, chez nous, même aux agitateurs politiques et le promener de tribunal en tribunal, lorsque cette justice boiteuse l'atteint au bout de deux ou trois ans, — au risque de le faire périr d'ennui dans sa prison, comme les assassins de Morès, — alors il ne comprend plus et se croit en présence d'une autorité décrépite.

C'est pourquoi nous estimons que M. Alapetite a bien agi en marquant d'un trait précis la ligne qui sépare la bienveillance de la faiblesse.

LE CAS DE M. BACH HAMBA

16 avril 1912.

En prenant part aux fêtes de Tunis, le gouvernement a donné une preuve éclatante de sa confiance dans le résident général. Il faut maintenant que l'opinion publique ratifie cette marque de confiance et ne se laisse pas égarer par la campagne que mènent les amis plus généreux que prudents des Jeunes-Tunisiens récemment expulsés.

Ils font grand état d'une lettre que M. Ali Bach Hamba a publiée dans le *Temps* du 9 avril dernier. Si l'on s'en tient à la forme, cette lettre est, en effet, remarquable. M. Bach Hamba est un habile avocat. Il manie notre langue à merveille et témoigne par son exemple de la variété des aptitudes qui distinguent un certain nombre de Tunisiens. Mais il suffit de la lire attentivement pour donner pleinement raison à l'administrateur qui

a cru devoir arrêter cette dangereuse propagande.

Il n'est pas un mot de cette lettre, en dépit de toutes les précautions de langage, qui ne trahisse, chez M. Bach Hamba, un adversaire déclaré des institutions du protectorat. Parlant de son journal l'*Union islamique* et passant d'ailleurs sous silence le Comité qui s'abrite derrière ce journal, il se défend d'être de taille à réveiller les peuples de l'Islam et à « dresser le Croissant vengeur ». Mais il ajoute immédiatement : « Hélas, ce n'est là qu'un trop beau rêve! » indiquant assez clairement de quel côté vont ses aspirations. Le protectorat français représente pour lui le fait et il faut l'accepter provisoirement; mais l'idéal serait évidemment de nous flanquer à la porte. S'il ne le dit pas, c'est tout comme.

Un peu plus loin, il nous présente un panislamisme édulcoré, qui serait uniquement un « large sentiment de solidarité » comme il en existe sans doute dans toutes les religions. Mais il ajoute une petite phrase dont les conséquences vont très loin. Il nous fait savoir que cette solidarité ne s'étend pas seulement à la communauté de croyance, qu'elle porte « sur la forme et sur la constitution même de la société musulmane ». C'est dire assez haut que dans l'état actuel de l'Islam, le point de vue politique se confond avec le point de vue religieux, ce qui est précisément le contraire de ce que nous essayons de faire en Afrique. Si tel est le sens de l'*Union islamique*

fondée par M. Bach Hamba, on peut seulement s'étonner que le gouvernement du protectorat l'ait laissée subsister si longtemps. Car lorsqu'on entreprend une œuvre politique, le premier devoir est d'écraser dans l'œuf toute velléité de résistance. M. Bach Hamba, qui blâme les marabouts, n'a fait autre chose qu'adapter le langage européen à une entreprise maraboutique.

Et il l'avoue deux lignes plus bas, puisqu'il déclare que le sentiment de solidarité musulmane a rendu intolérable aux musulmans de Tunisie « l'agression de l'Italie contre la Turquie ». Qu'est-ce à dire sinon qu'aux yeux du marabout lettré Bach Hamba, la politique se trouve étroitement confondue avec la religion, comme cela se passait en Europe au XVIe siècle? Autrement on ne comprendrait pas que M. Bach Hamba prît ainsi fait et cause pour un État voisin. Qui donc l'empêchera demain de se prononcer contre l'intervention de la France au Maroc? est-il donc solidaire seulement avec les musulmans de Constantinople et non pas avec ceux de Fez? et après-demain il s'élèvera sans doute avec la même vigueur contre la politique anglaise en Égypte, en Perse, aux Indes? oubliant seulement, comme les Jeunes-Égyptiens du Caire, que sans la présence des Européens, sans l'ordre et la paix qu'ils font régner autour d'eux, toute cette brillante élite, en proie à des dissensions perpétuelles, traitée sans bienveillance par ses chefs

naturels, retomberait dans l'anarchie séculaire d'où nous l'avons tirée.

Ce qui suit est encore plus surprenant. « C'est vrai, nous dit ce sujet du Bey, ce protégé de la France, j'ai fait ce que j'ai pu pour aider les Turcs en Tripolitaine. Mais les Italiens établis en Tunisie en ont fait autant pour leurs compatriotes ! » Voilà qui est tout à fait candide, ainsi que M. Alapetite lui-même le remarquait dans une interview récente. M. Bach Hamba se considère donc comme le sujet du sultan de Constantinople? Jamais on n'a traité avec plus de sans-façon le drapeau de la France qui continue de flotter à Tunis et dont, l'instant d'après, on se réclame en faisant appel à l'opinion française.

Mais non, ce n'est pas nous qui protégeons M. Bach Hamba : c'est lui qui nous protège. Il nous donne, dans la seconde partie de sa lettre, des conseils tout à fait précieux sur notre politique extérieure. Il nous engage à nous méfier des Italiens, dont le voisinage, en Tripolitaine, sera pour nous une très mauvaise affaire. Il est vraiment bien bon. Ce n'est même plus à la résidence que ses avis doivent être recueillis, ce n'est pas même au Palais-Bourbon, mais dans les conseils du gouvernement. Car je ne vois guère que M. Delcassé, auteur de l'accord avec l'Italie, qui pourrait lui répondre.

Comme, d'ailleurs, cet écrivain élégant, mais dénué d'expérience, ne manque pas une gaffe, il

nous fait entendre *en passant* (évidemment un esprit tendu vers de si grands objets voit de haut les détails) que, dans les bureaux de son journal, il possède une collection bien intéressante de « documents gênants pour l'administration tunisienne », documents *qu'il ne retrouvera pas :* laissant ainsi supposer, par une insinuation venimeuse, que si on l'a arrêté, c'était afin de mettre la main sur des papiers compromettants.

Après l'insinuation, la menace : « Nous sommes décidés à ne pas nous laisser intimider... *Il s'agit de savoir* (hein! croyez-vous?) si la France entend garantir la liberté individuelle de ses sujets (qui se considèrent à certaines heures comme les sujets du sultan)... et si elle est disposée à accorder aux Musulmans *un statut qui les mette à l'abri de l'arbitraire des administrateurs.* » Autrement dit si la France entend désavouer ses représentants pour les livrer aux fantaisies politiques et religieuses d'une poignée d'agitateurs. Cette dernière phrase est bien significative : elle indique suffisamment à quelles sources métropolitaines M. Bach Hamba puise ses inspirations politiques.

Eh bien, je dirai à mon tour : *il s'agit de savoir* si MM. Bach Hamba et consorts vont devenir les arbitres de notre politique étrangère et nous engager malgré nous dans le conflit turco-italien. *Il s'agit de savoir* s'ils seront en même temps juges des concessions politiques qu'il convient de faire à ceux qu'ils appellent leurs compatriotes

et auxquels il manque d'abord une patrie en attendant que nous leur en donnions une. *Il s'agit de savoir* si nous protégerons les indigènes en bloc, sans nuance et par conséquent sans véritable justice, confondant les bavards avec les travailleurs, l'élite avec la masse ignorante, la bourgeoisie oppressive avec le pauvre diable de tenancier qui paye des fermages usuraires. *Il s'agit de savoir*, en un mot, si, dans notre désir sincère de venir en aide à cette société tantôt primitive, tantôt vermoulue et toujours moyen-âgeuse, nous resterons les maîtres de l'heure ou si nos sujets deviendront nos maîtres.

Voilà toute la question que ni les utopies des publicistes ni la Ligue des Droits de l'Homme ne réussiront à obscurcir. Elle est politique au premier chef. L'amélioration rationnelle et progressive du sort des indigènes n'a rien à voir ici.

Mon cher collègue, vous n'êtes que trop scrupuleux. Votre seule erreur fut d'expédier M. Ali Bach Hamba en France, à portée des bureaux de rédaction et des couloirs du parlement. Savez-vous ce que j'aurais fait à votre place? Mon Dieu, ce que j'ai fait pour le gendre du prince Taieb bey qui me donnait du tracas. J'aurais envoyé M. Bach Hamba aux îles Kerkenna, avec ordre de compter les palmiers stériles et d'attendre, pour me dire leur nombre, que je le lui demande.

M. BERGERET EN AFRIQUE

21 mai 1912.

M. Bergeret, débarrassé de sa femme et content des soins discrets de sa gouvernante, vieillissait entouré de l'estime universelle. Après avoir sapé d'une main nonchalante la plupart des notions que les Français ont accoutumé de respecter, mais plus particulièrement l'idée de patrie, cette grande erreur, il s'était vu porter aux nues par une génération dont sa philosophie flattait les instincts négatifs. Enveloppé dans une modestie douillette et confortable qui ne lui interdisait pas de rechercher les honneurs mais qui le dispensait d'en accepter les charges, passant pour un écrivain original auprès des femmes et des jeunes gens qui ne lisent ni *Candide* ni les *Lettres persanes*, et pour un penseur profond auprès de ceux que Socrate appelle les misologues ou ennemis de la pensée, il tenait, pour ainsi dire, école d'i-

ronie : ne dédaignant pas d'ailleurs d'exercer cette faculté sur lui-même et, dans le silence du cabinet, étonné parfois de son propre succès. Par une pente naturelle, ce démolisseur bénin avait glissé dans le camp des anarchistes. Porté en triomphe par les révolutionnaires à l'heure même où il se moquait de la Révolution, il goûtait le double plaisir de mépriser les hommes et de respirer leur encens, ce qui, pensait-il, est le privilège des dieux.

Toutefois, quand le ciel était à la pluie, son magnifique cabinet de travail, sa bibliothèque, source principale, pour ne pas dire unique de son inspiration, ses objets d'art, tout lui paraissait morose, et « un grand dégoût envahissait son cœur », tant il est vrai que « toutes nos misères véritables sont intérieures et causées par nous-mêmes ». Si bien clos que fût son asile, un air plus vif passait à travers les fenêtres et quelque chose était changé dans l'atmosphère. Une grande partie de la jeunesse paraissait se détacher de lui. Ses efforts pour se hausser jusqu'à la grande histoire n'avaient pas été heureux. Sa *Jeanne d'Arc*, en deux volumes, bourrés de faits et de notes, venait d'être froidement accueillie. La France se refusait à croire que l'héroïne nationale relevât de la Salpêtrière et que la seule question importante fût de savoir si elle entendait ses voix de l'oreille gauche ou de l'oreille droite. Enfin, son élève favori, M. Roux, après l'avoir grossièrement

trompé, s'obstinait à cultiver les vertus militaires, et malgré les leçons lumineuses de son maître sur la médiocrité des Français « qui prennent tout et ne gardent rien », faisait maintenant des conférences avec projections pour populariser ce qu'il appelait crûment la conquête du Maroc.

M. Bergeret éprouvait alors malgré lui la nostalgie de la Méditerranée. Il déplorait amèrement « qu'il ne lui eût pas été permis, comme à Gaston Deschamps, de visiter les rives où fut Troie, de contempler les paysages virgiliens... » Il était dans une de ces journées mélancoliques, lorsqu'il fut invité par M. Gaston Thomson à venir contempler, à défaut de Troie, la colline où fut Carthage et de là tout l'ensemble de l'Afrique romaine jusqu'aux confins presque fabuleux de la Mauritanie Tingitane. M. Bergeret se laissa convaincre, boucla sa valise et partit, à la grande stupéfaction de la France qui le croyait revenu de tout, même du quatrième livre de l'*Enéide*.

Ce voyage fit concevoir à ses disciples de grandes espérances. Il était bon qu'après Marius, après Chateaubriand, après tant d'autres, le prince des intellectuels français allât méditer sur les ruines de Carthage et nous fît part de ses impressions. Les amis de M. Jaurès n'étaient pas moins désireux de soumettre à l'épreuve de sa dialectique l'échafaudage de notre œuvre africaine. Ce subtil contempteur des activités humaines allait dissiper tous les mirages de la cupidité et de l'am-

bition. Dans les salons comme dans les clubs, parmi les sceptiques des petites revues élégantes et parmi les adeptes de la foi socialiste, on attendait avec impatience qu'il rendît son oracle et on interrogeait fiévreusement les journaux.

La première attente fut trompée. Les compagnons de route de M. Bergeret subirent une égale déception. Ce causeur incomparable, si fertile en aphorismes quand il fréquentait l'officine d'un libraire de province, gardait en cours de route un silence obstiné. Vainement les colons venaient le saluer au passage, vainement les grands chefs indigènes agitaient devant lui les drapeaux des confréries religieuses : le grand homme se taisait. Lorsqu'au fond de la brousse ou dans les sables du Sud-Oranais nos braves officiers lui montraient quelques-uns de ses livres, conservés précieusement dans leur bibliothèque ambulante comme autant de souvenirs de la patrie, il n'eut, pour les remercier, qu'un faible signe de tête. Jamais marabout plus impassible ne foula le sol de l'Afrique. Il s'attirait par là une grande considération, car les musulmans font du mutisme un attribut de la sainteté. Les Français eux-mêmes, parce qu'ils sont bavards, admirent les silencieux. Une fois de plus, M. Bergeret se montrait bon psychologue.

Que n'a-t-il persisté dans ce silence prudent ! Nous n'aurions pas pu en sonder la profondeur. A l'exemple de tel personnage de Dante, on au-

rait dit de lui : il passa et se tut. Mais, de retour dans le somptueux ermitage qu'il occupe près du Bois de Boulogne, il n'a pu résister aux artifices de notre confrère Raoul Aubry. Tout en déménageant sa chambre à coucher, déplacement plus considérable à ses yeux qu'un voyage en Afrique, il a parlé : le monde attentif a pu recueillir ses paroles dans le *Temps* du 19 mai.

Nous avons appris de la sorte que le Maroc, dont il n'a vu que l'extrême bordure puisqu'il n'a pas dépassé les confins du Sud-Oranais, est un pays vague, très vague où, malgré la lumière accablante, personne ne voit clair. « Nous sommes, dit-il, au seuil d'un pays peut-être très fertile et très beau, peut-être stérile et dangereux... » Voilà au moins qui n'est pas compromettant. On re connaît la sagesse éclectique du maître. Comme au surplus il n'a lu ni l'ouvrage d'Augustin Bernard sur les confins algéro-marocains, ni les récits de Foucault, de Segonzac, de Gailhard, de Lacharrière et de tant d'autres, ni les rapports circonstanciés de nos officiers sur la fertilité du Gharb et de la Chaouia, ni les nombreux documents publiés par le Comité du Maroc, il retarde de dix ou vingt ans sur les faits. Par une généralisation téméraire, dont il se serait gardé quand il était professeur en province, étendant autour de lui sa propre ignorance, il déclare « qu'on ne sait rien », et « qu'on n'est pas d'accord sur la largeur d'une rivière ou la situation d'une montagne. »

Du reste, les villages marocains sont noirs ; leurs habitants, pleins de défiance et bien armés. « Comment aller vers ces êtres sauvages et leur donner notre âme ? » Mot profond, nouveau même dans la bouche de M. Bergeret, qui n'a jamais été bien sûr de l'existence de son âme.

En revanche, il trouve détestable notre système d'occupation militaire. « Nous allons, dit-il, suivre l'ancienne méthode des petits paquets » ; et il en donne une raison surprenante : c'est que « les militaires ne désirent que conquêtes et veulent justifier leur action. » Il semble, dans ce cas, qu'ils devraient préférer les gros paquets et les grandes aventures. Mais pourvu qu'il dise du mal des militaires, M. Bergeret n'en est pas à une contradiction près. Voilà tout son remerciement pour l'excellent accueil que lui ont fait nos officiers.

Et l'administration civile ? qu'en pense cet homme qui voyageait dans la suite du gouverneur de l'Algérie et mangeait tous les jours à sa table ? Peuh ! rien de bon. « L'autorité qui s'établit en pays conquis est toujours l'autorité », c'est-à-dire une chose détestable, au regard de la doctrine anarchique. Parlez-nous des Romains ! Ceux-là savaient gouverner et coloniser ! (Tiens ? je croyais qu'en fait de gouvernement autoritaire, celui des Romains n'en devait à personne. Mais M. Bergeret, commentateur de Virgile, en sait probablement plus que moi là-dessus).

Donc les Romains étaient passés maîtres dans l'art de coloniser. Nous, nous ne faisons rien qui vaille. Savez-vous à quoi s'occupent nos colons? Je vous le donne en mille. Partout où ils voient « une pierre taillée » (M. Bergeret confond ici l'Islam avec la religion des druides), les colons s'empressent de planter une croix et de l'imposer à l'Islam récalcitrant. Vous avez bien entendu. Ces colons qui font plus d'un milliard d'affaires et qui viennent de s'enrichir par une si belle récolte de vin sont, au fond, animés du seul esprit de croisade. Leur grande affaire n'est pas de remplir leurs celliers, mais de remplacer le croissant par la croix. Qui diable — non, pardon, qui, au nom du ciel, M. Bergeret a-t-il rencontré en Algérie, en Tunisie? C'est à croire qu'il n'a jamais mis le pied sur un domaine français.

Il est cependant partisan des chemins de fer, parce que « l'Arabe et le Marocain... sont essentiellement nomades » et ne demandent qu'à circuler. (Quels Marocains? ceux de la plaine, fixés au sol, ou ceux de la montagne, encore plus difficiles à déraciner?) Ne croyez pas d'ailleurs que, s'ils font le pèlerinage de La Mecque, c'est par esprit religieux. Erreur! Ils vont en Arabie « par besoin de négoce »; car chacun sait que l'Arabie Pétrée est, pour les débouchés commerciaux, un pays merveilleux.

Telles sont les découvertes que M. Bergeret a faites dans un pays cher à Virgile, où le pieux

Enée ne dédaigna pas de s'attarder. Je me trompe : il a découvert le Musée du Bardo et, fidèle à ses vieilles préférences, il est tombé en arrêt devant l'incomparable trésor des statues grecques qu'on vient de repêcher dans les eaux de Sousse.

Restez dans les musées, cher monsieur Bergeret, et aussi dans les bibliothèques que vous époussetez admirablement. C'est là votre vrai domaine, le berceau de votre renommée, le refuge de vos derniers rêves. Nous savons désormais de science certaine ce que nous soupçonnions un peu, à vrai dire, que, malgré tous vos efforts pour embrasser l'avenir nébuleux du socialisme, vous êtes un homme du passé et que vous ne comprenez absolument rien aux événements qui se déroulent sous vos yeux. Il faut à votre regard un peu myope le contour définitif de l'histoire accomplie, des choses mortes. Encore êtes-vous plus apte à en saisir l'anecdote que la grande ligne. Vous racontez mieux les aventures d'une courtisane égyptienne que l'épopée héroïque d'une fille du peuple portant dans son grand cœur l'avenir de la France.

Jouissez en paix de votre pontificat ; continuez à séduire nos oreilles et nos yeux par une langue incomparable, dérivée directement du fleuve classique. Contentez-vous de ce mérite rare et singulier de la forme ; mais ne prétendez pas nous rendre ni Voltaire, ce grand remueur d'idées, ni Fontenelle, cet assembleur de mondes, ni Mon-

tesquieu, ce constructeur d'Etats, ni surtout votre maître Renan, le Socrate moderne, l'accoucheur des intelligences, le démolisseur fécond qui n'a brisé les murs de notre vieille prison que pour nous ouvrir d'immenses perspectives.

Vous, Bergeret, vous n'ouvrez rien du tout. Vous resterez simplement comme un modèle de style à suivre et de sophisme à éviter. Votre nom ne sera qu'une date : celle du découragement de l'élite intellectuelle de la France dans les années qui ont suivi la guerre.

Mais cette date est déjà dépassée. La France républicaine, grandie dans les épreuves, ne veut plus rien savoir de vos délicatesses ni de vos rêveries.

Elle fonde en ce moment une nouvelle France sur l'autre rive de la Méditerranée ; et cette œuvre colossale, conquête incomparable de notre race, vous venez de la traverser les yeux bandés sans y rien comprendre !

LE PAVÉ DE L'OURS

11 juin 1912.

« Mon Dieu, gardez-moi de mes amis ! Je me charge de mes ennemis. » Voilà ce que peut dire un indigène instruit, au courant de nos classiques, comme il s'en trouve, paraît-il, à foison, en l'an de grâce 1912, s'il lit tout ce qui s'écrit et s'imprime en sa faveur dans les feuilles publiques les plus huppées. Car il doit sentir vaguement qu'en le hissant sur un piédestal et en opposant ses intérêts à celui du colon qui, cinq fois sur dix, le nourrit, le paie, le fait vivre, on risque de lui mettre une méchante affaire sur les bras.

Les promoteurs de cette campagne en faveur des indigènes de l'Afrique du Nord sont animés des meilleures intentions. Il y a parmi eux les esprits les plus nobles, les cœurs les plus chauds, les serviteurs les plus dévoués d'un idéal de justice et de paix. Mais l'ours aussi, l'ours de la fable

voulait le bien quand, pour écraser une mouche, il envoya le pavé sur le nez de l'amateur des jardins. La seule différence est que, cette fois, le pavé tombe non sur un amateur, mais sur un destructeur des arbres, des fleurs et des fruits.

Les Romains, nos ancêtres, avaient fait de cette Afrique le plus admirable jardin du monde. Ce n'était partout que riches cultures, villas splendides, routes solides, habile aménagement des eaux, forêts d'oliviers, vignes, troupeaux, moissons : en un mot le grenier de Rome. Après tant de siècles écoulés, les restes de cette belle civilisation nous surprennent encore et nous sommes fiers de lire sur ses ruines éparses une langue mère de la nôtre.

Qu'a fait de ces merveilles ce mélange de Berbères, d'Arabes, de Bédouins, de corsaires et de renégats qu'on désigne généralement sous le nom d'indigènes ? Un désert, ou peu s'en faut. Rapine en haut, brigandage en bas ont opéré pendant quatorze siècles une destruction méthodique. Ce que l'avidité des gouverneurs épargnait, les razzias des tribus s'en emparaient et l'industrie pastorale, ennemie des arbres, achevait de le détruire. Quand nous sommes entrés dans le pays, quelques bois d'oliviers sur la côte, quelques champs perdus dans les montagnes, quelques oasis luttant contre l'envahissement des sables offraient seuls un reflet bien affaibli de l'ancienne prospérité. Partout ailleurs, les oueds à sec ou torrentueux, les

travaux d'art démolis, les forêts dévastées, les vergers rasés, les oliviers devenus sauvages et couverts d'épines, les sources déshonorées ou perdues; partout la brousse monotone, cette rouille de la terre ; entre les buissons rongés par la dent des chèvres, quelques sillons tracés à la hâte et d'une main nonchalante par des fellahs que la dure tyrannie de la bourgeoisie indigène réduisait à la misère. Voilà les écuries d'Augias que les colons français ont entrepris de nettoyer.

Notez que ces descendants des Romains, les « Roumis » comme on les appelle là-bas, n'entraient pas là sur la terre des autres, ainsi que les Anglais dans l'Inde ou les Espagnols chez les Incas. On peut dire qu'ils revenaient chez eux pour renouer, sur l'autre bord de la Méditerranée, la chaîne brisée de leur propre civilisation. C'est une vérité qu'on ferait bien de rappeler à ces indigènes qui le prennent aujourd'hui de si haut, — j'entends par là non pas la masse, assez indifférente, mais les lettrés de fraîche date qui ont la prétention de parler en son nom. Quatorze cents ans de sauvagerie sur un sol jadis ensemencé par l'Europe et presque autant d'années d'un détestable gouvernement qui prenait tout et qui ne rendait jamais rien, vingt ou trente invasions, des guerres continuelles entre voisins, entre frères et puis, quand la terre fut à peu près épuisée, le brigandage porté sur mer et jusque sur les côtes d'Europe, ce sont là des

titres fort contestables à la possession d'un pays. Ceux qui, de siècle en siècle, l'ont ainsi saigné à blanc n'ont pas le droit d'en parler comme d'une patrie. Si vous voulez qu'on vous écoute, messieurs les indigènes, soyez modestes dans vos revendications. Car vos pères avaient reçu cette terre en dépôt et ils ont été de très mauvais dépositaires.

Nos colons ont donc entrepris ce travail d'Hercule, je ne dis pas même de la nettoyer, mais de la ressusciter : car elle était aux trois quarts morte. Avec quels ménagements pour la population locale, ceux-là qui ont vécu là-bas peuvent l'attester. Ah! les Romains dont nous déblayons les traces, y mettaient moins de façons. Ils traitaient vraiment les indigènes en vaincus, employaient leurs bras sans compter. Après les avoir dépouillés de leurs champs, ils leur laissaient à peine de quoi vivre. Je n'en veux pour preuve que les inscriptions qui nous font connaître le régime intérieur d'une ferme romaine et mieux encore, ces mosaïques, ces marbres, ces statues, ces fontaines dont la pioche met au jour les débris. Luxe africain, payé littéralement par la sueur des indigènes; rançon de la civilisation antique.

Quel contraste avec les fermes françaises, si simples, si nues, dont beaucoup se refusent même le luxe nécessaire d'un jardin ! C'est que le colon français prétend, parce qu'il est humain et juste, *payer argent comptant tous les services*

qu'on lui rend. Il est ainsi dominé, souvent même écrasé par un souci complètement ignoré du maître antique, à savoir celui du *prix de revient.* Aussi sa seule présence est-elle une source de bien-être pour les populations qui l'entourent : un fellah qui travaille chez les colons gagne 1 franc ou 1 fr. 50 par jour au minimum. C'est quatre fois plus qu'il ne gagnait sur un domaine indigène. Si ce n'est pas là une stricte application des idées de « justice » qui sont l'honneur de la civilisation française, je me demande ce que parler veut dire.

Ce n'est pas tout. Non seulement le colon doit tenir ses comptes avec une rigidité toute moderne, mais il est à chaque instant débordé par l'immensité d'une tâche aléatoire. Les problèmes qu'il doit résoudre là-bas n'ont rien de commun avec l'agriculture de la métropole. Il vient d'un pays où l'eau abonde, où les biens de la terre sont sagement dispensés, où des pratiques séculaires et un énorme capital accumulé réparent les caprices de la nature. En Afrique, tout est à créer dans des conditions nouvelles, sous un ciel souvent accablant, avec des pluies intermittentes et des chaleurs presque tropicales. Point de réserve de capital. Point de lit tout fait où le fils puisse recueillir le fruit facile du labeur paternel. Mais une invention, ou plutôt une bataille de tous les jours. A l'heure présente, on est à peine fixé, en Tunisie, sur le genre de culture qui convient

dans différentes régions. Un olivier planté demande vingt ans pour produire ; et pour que cette forêt féconde s'étende, comme jadis, de Gabès à Tebessa, il faudra — comme il fallut aux Romains — deux siècles : car les chemins de fer ne peuvent rien sur la croissance d'un arbre. Avance énorme de fonds, sans parler de l'imprévu ! Je connais un planteur d'oliviers qui, en dehors des frais ordinaires, a dû dépenser d'un seul coup 100.000 francs pour arracher le chiendent qui envahissait son domaine.

En Algérie, les colons ont joué leur fortune sur la vigne. On le leur a reproché, en faisant ressortir les inconvénients de la monoculture. Maintenant on leur reproche de gagner trop d'argent, sans faire état des années nombreuses où ils étaient au-dessous de leurs affaires. On leur reproche même le nombre de leurs automobiles, comme si l'augmentation des instruments de transport n'était pas un nouveau moyen d'action ! Etrange raisonnement, tout à fait digne de l'école socialiste, qu'on s'étonne de rencontrer dans un journal sérieux. C'est à peu près comme si l'on reprochait à la Société de Gafsa la hausse extraordinaire de ses actions, parce qu'elle bénéficie d'une richesse qu'elle a créée. C'est pourtant le principe invariable d'une saine économie, que *le profit doit être en proportion des risques.* Si vous aventurez 20 millions, vous pourrez en récolter 100, et c'est justice, car vous auriez pu

aussi les perdre. Mais à côté de ces gains inespérés, que de mésaventures, que de naufrages dont on se garde bien de parler, dans cette œuvre périlleuse de la colonisation! Que de déceptions, que de ruines même pour fumer le terrain d'une expérience heureuse! Nous n'aurions pas à chercher bien loin pour rencontrer l'exemple d'une entreprise admirablement conduite par les hommes les plus compétents, qui, en dix ans, n'a pas donné un sou de dividende à ses actionnaires; et l'exemple serait encore plus piquant, si la tentative émanait d'un adversaire implacable des « privilèges coloniaux .» Il attesterait du moins son remarquable désintéressement.

Sans doute, l'œuvre coloniale de la France est en plein essor dans l'Afrique du Nord, mais elle est loin encore d'avoir dépassé l'âge critique. En Tunisie, malgré un magnifique et rapide développement, l'intérieur du pays est à peine effleuré. Le nombre d'hectares possédés par des Français fait bonne figure sur le papier; mais, même dans les grands domaines, la brousse domine encore, et si l'on voyait se dérouler sous nos yeux l'ancien tapis de la province romaine, c'est à peine si des taches plus claires marqueraient de distance en distance les parties défrichées. L'Algérie, cultivée depuis plus longtemps, est un peu plus avancée. Il suffit cependant de la parcourir pour mesurer ce qui reste à faire. Les hauts plateaux sont encore voués presque entièrement à l'industrie pasto-

rale, pauvre et précaire. Des régions, jadis fort riches, comme le Hodna, sont aujourd'hui complètement délaissées. Enfin, la gestation est si pénible, si incertaine, qu'on ignore encore quels seront les résultats du procédé américain connu sous le nom de *dry farming* ou culture des terres sèches. De tous les côtés, on est en pleine évolution.

Certes, quand des colons sont attelés à une pareille tâche, il n'y aurait aucune injustice à leur accorder certains avantages au détriment de la population qui, par son incurie, sa paresse et son ignorance, a rendu cette œuvre de restauration nécessaire.

Mais *c'est exactement le contraire qui est vrai :* il ne serait pas difficile de démontrer que les Européens paient beaucoup plus d'impôts que les indigènes. Ouvrons le budget tunisien de 1910. Le total de ses ressources normales atteint près de 52 millions. Sur ce chiffre, si l'on ajoute à l'impôt direct des indigènes le produit de certains droits de circulation, la population locale, qui est environ de 1.800.000 habitants, paye 14 millions. Toutes les autres taxes frappent également les Européens, mais dans des proportions bien plus considérables. D'abord, ils ne sont que 150.000. Ensuite, les droits de timbre et d'enregistrement ainsi que les diverses taxes de consommation les atteignent bien plus que la population indigène, par cela même qu'ils font

plus d'affaires, vendent ou achètent plus d'immeubles, etc. De sorte que l'on peut dire que ces 150.000 personnes défrayent, à elles seules, la moitié des dépenses de la Régence. Quel sophisme de considérer la situation du contribuable sur un point isolé, dans sa vigne par exemple, au lieu de supputer l'ensemble de ses charges!

Il en est de même pour l'Algérie. Lisons le budget de 1908. Il s'élève, déduction faite du produit des emprunts, à 91 millions. Là-dessus, les contributions arabes figurent pour un peu plus de 8 millions. Toutes les autres taxes pèsent également sur les Européens, et toujours pour la même raison dans une proportion beaucoup plus forte, puisque la plus grande partie du commerce est entre leurs mains. Telle de ces taxes, par exemple celle sur les boissons, ne frappe que sur eux : ce qui n'a pas empêché les délégations financières de les augmenter en 1907. On peut donc dire, sans aucune exagération, que les trois quarts du budget général de l'Algérie sont alimentés par 500.000 colons, tandis que le dernier quart est fourni par 4 millions d'indigènes. Est-il excessif dans ce cas d'astreindre ceux-ci à certaines corvées locales en harmonie parfaite avec leurs habitudes et de leur demander encore huit ou dix millions de contributions pour les communes et les départements? En totalisant ces chiffres, en les forçant même un peu, comme on l'a fait pour les besoins de la polémique, on

n'arrive pas encore à la moitié des ressources totales de l'Algérie!

Voilà pourtant le système fiscal qu'on a osé qualifier d'impôt de guerre et de conquête, d'injustice criante ajoutant « la dérision à la violence », enfin, pour tout résumer dans un mot, de « régime de violence et d'arbitraire! » Expression bien dangereuse et bien faite pour éloigner de nous les populations marocaines. Déjà rééditée par une petite revue qui se fait honneur de soutenir les indigènes, mais qui le faisait jusqu'ici avec plus de modération; transcrite bientôt par les journaux arabes et colportée de proche en proche dans les dernières bourgades, elle peut devenir, sur ces bouches ignorantes, un veritable appel à l'insurrection. Alors les autorités françaises devront redoubler de vigilance et peut-être augmenter les pouvoirs des administrateurs, au lieu de les restreindre.

Tant la passion peut aveugler les âmes les plus généreuses! C'est justement ce que j'appelle « le pavé de l'ours. »

Il nous faudra beaucoup de sang-froid — à nous qui aimons sincèrement les indigènes, et qui nous faisons gloire d'avoir travaillé à leur émancipation graduelle autrement que la plume à la main — pour démêler les griefs légitimes qui sont, pour ainsi dire, noyés dans ce formidable réquisitoire.

LES INDIGÈNES D'AFRIQUE SONT-ILS SACRIFIÉS?

15 juin 1912.

On nous avait dit qu'ils payaient plus que les colons, c'est tout le contraire. On ajoute : ils profitent moins du budget général ou local. Voyons ce qui en est.

La France leur apporte d'abord un bienfait inestimable, c'est la paix. Avant notre arrivée, ils se déchiraient les uns les autres, à peu près comme les tribus marocaines : non seulement Berbères contre Bédouins, mais Kabyles contre Kabyles, et quelquefois dans la même tribu, *sof* contre *sof*, pour employer leur langage. Dans la grande Kabylie, si laborieuse, si voisine des mœurs européennes, les laboureurs lâchaient le manche de la charrue et se fusillaient d'un versant à l'autre de la même vallée : mauvaise condition pour semer et récolter. Le corps d'occupation

protège les colons, c'est entendu, mais aussi les indigènes contre eux-mêmes. Et, notez-le bien, ces troupes sont défrayées par la métropole. Quand elle recrute sur place des spahis et des tirailleurs, elle les paie largement. Autre charge financière, dont on ne dira pas qu'elle pèse sur la population musulmane. Double profit pour ces musulmans, par la solde d'abord, par la tranquillité ensuite. En Algérie, leur nombre s'est accru de moitié. Un peuple qui multiplie aurait mauvaise grâce à se poser en victime.

La France leur a donné de plus un bien qu'ils n'ont jamais connu, à savoir un gouvernement qui, au lieu de dévorer l'argent des contribuables, l'emploie en dépenses d'utilité publique. Bienfait banal, dira-t-on, presque négatif, tant il est passé dans la coutume des peuples civilisés. Pas si ancien cependant, puisque, même chez nous, il ne date que de la Révolution française. En Afrique, grande nouveauté, en opposition avec certains principes du Coran. Ce livre, rédigé pour un peuple nomade et guerrier, n'admet comme dépense légitime, en dehors de quelques institutions religieuses et charitables, que la contribution nécessaire à l'entretien des troupes. Lorsqu'un souverain musulman, désireux de construire des ports ou d'améliorer les pistes, voulait, par les taxes indirectes, se créer de nouvelles ressources, il se trouvait tout à point un

Uléma ou un *Faqui* pour démontrer, avec citations à l'appui, que Mahomet n'avait rien prévu de pareil, et ce docteur faisait un bruit du diable, à moins que le prince ne lui fermât la bouche en lui donnant part à la curée. Le plus souvent, les travaux publics de première nécessité, imputés sur le butin de guerre, étaient considérés comme un objet de luxe. D'où l'obligation pour les princes bâtisseurs d'être en même temps conquérants; et pour leurs héritiers moins scrupuleux, l'habitude de faire passer leurs fantaisies personnelles avant les besoins de l'État.

Vous pensez peut-être que c'est là de l'histoire ancienne, assez semblable à la nôtre? Allez donc au Maroc : vous trouverez le système en pleine vigueur et vous en verrez les suites.

Qu'on ait précisément choisi, pour faire le procès des institutions françaises, le moment où nous pénétrons dans le désordre marocain; qu'on oublie, en face de cet exemple vivant, les instincts de l'indigène présenté en liberté; qu'une centaine d'étudiants, échappés de nos écoles africaines, commentent avec arrogance nos règlements d'administration publique, se montrent pointilleux sur le doit et l'avoir, et prétendent nous faire la leçon à l'heure même où leurs congénères donnent au Maroc la mesure de leur indiscipline et de leur incapacité; que nos publicistes les écoutent et les encouragent, en qualifiant de « tyrannie odieuse » l'ordre que nous apportons avec

nous, — c'est le chef-d'œuvre de l'incohérence et de l'esprit de parti.

Comment donc établira-t-on cette égalité des indigènes dans la répartition des dépenses? Fera-t-on moins de ports, moins de routes, moins de chemins de fer, sous prétexte que les ports, les routes et les voies ferrées profitent surtout aux Européens et que les indigènes, ne roulant pas carrosse, n'ont pas besoin de chaussées? Comment donc les élever jusqu'à nous si ce n'est en les associant à des travaux dont la plupart d'entre eux ne comprennent pas d'abord la nécessité?

J'ai vu passer en Tunisie, sur une route récemment construite, un convoi de chameaux. Leurs larges pieds en forme d'éponge, visiblement destinés à s'imprimer dans le sable, se sentaient mal à l'aise en terre chrétienne, bien empierrée, bien damée. Dispersés, désorientés, ils gênaient la circulation. Leur lippe de vieilles douairières, symbole de toutes les réactions, se tournait vers nous avec une indignation comique. Satisfaits d'eux-mêmes, redressant majestueusement leur cou pelé sous le fouet des conducteurs, ils gardaient leur expression de dédain têtu, transcendant, invincible. Évidemment les chameaux n'ont aucun goût pour les travaux publics, et plus d'un chamelier leur ressemble. Écouterons-nous ce conservateur obstiné? Pour quelques bouillants étalons, formés dans les haras d'Algérie ou de Tunisie et qui témoignent d'abord de leur esprit

civilisé par des ruades à notre adresse, que de chameaux dédaigneux, que de bourricots passifs d'un bout à l'autre de la Berbérie!

— Mais, nous dit-on, le budget général n'est pas en cause. Ce sont les budgets particuliers des communes : « *On peut soutenir* que les indigènes bénéficient du budget général dans la même mesure que les colons... » Je crois bien qu'on peut le soutenir! Ils en bénéficient d'autant plus qu'ils ont plus de chemin à faire pour sortir de leurs bourbiers. On nous assure cependant que dans les dépenses d'utilité locale, ils sont considérés comme s'ils n'étaient point.

Savez-vous quelles sont, au dire de leurs avocats, ces dépenses municipales qui ne touchent pas les indigènes? Ce sont la justice de paix, la police, les postes et télégraphes, les chemins d'intérêt régional ou vicinal, les fontaines, les marchés!... Il paraît que les indigènes sont si sages qu'ils n'ont besoin ni de juges, ni de gendarmes; si peu communicatifs qu'ils ne mettent jamais une lettre à la poste; si mauvais commerçants qu'ils ne fréquentent pas les marchés, même pour vendre leurs poules ou leurs légumes; et que la présence d'une fontaine bien claire au centre du bourg n'a aucune valeur pour ces buveurs d'eau! Quant aux routes « d'intérêt régional ou vicinal, » je me demande comment nos perfides agents-voyers les dessinent pour qu'elles ne traversent jamais une agglomération arabe.

Est-ce que, par hasard, elles tourneraient en rond autour des villages, sans jamais rayonner du centre aux extrémités? Ce serait bien maladroit de la part des Français habitant le bourg, presque tous marchands, bourreliers, charrons, maréchaux-ferrants, épiciers, etc., par conséquent fournisseurs de la clientèle arabe. Les imaginez-vous coupant les routes et tenant le client à distance?

On choisit le cas le plus défavorable : une commune de plein exercice en Algérie, celle de Tizi-Ouzou. Cette agglomération dispose d'un budget de 220.000 francs, « fournis par les indigènes pour plus des neuf dixièmes ». Ce qui n'est pas très surprenant, puisque les indigènes sont au nombre de 27.886 contre 1.703 Français. Quel est donc le crime de ces affreux colons? Ils commencent par pourvoir largement aux dépenses d'assistance et de bienfaisance, au service des eaux du bourg, aux chemins vicinaux et ruraux « qui leur sont nécessaires à eux, colons », et à eux seuls, sans doute parce que les indigènes à pied ou à cheval préfèrent passer à travers les champs qu'ils piétinent sur cinquante ou cent mètres de large : vieil usage qui n'en est pas plus respectable. Quand la municipalité a consacré la plus forte part du budget à ces frais indispensables que l'on traite de somptuaires, elle s'ingénie enfin pour rendre son village agréable, parce qu'il représente la patrie en miniature. Elle ose

consacrer 3.755 francs au nettoyage des rues, 12.500 francs à l'éclairage! Cela crie vengeance. Nettoyer les rues! les éclairer! a-t-on jamais vu pareil gaspillage? Les indigènes du lieu diraient volontiers, comme Don Juan : « On n'a pas besoin de lumière quand on est éclairé par le ciel!... » De propreté non plus apparemment. Il vaut mieux croupir saintement dans sa crasse.

Et moi, je dirais volontiers aux braves colons de Tizi-Ouzou : Courage, mes amis, continuez! Bravo pour le tambour! (600 francs). — Bravo pour la musique! (1.500 francs). — Bravissimo pour la promenade publique! (2.000 francs). — Trois hourras pour l'éclairage et le nettoyage des rues! Les indigènes, si arriérés qu'ils soient, viendront vous entendre, vous applaudir et se promener au milieu de vos familles. Vous avez l'électricité probablement? On l'a dans presque toutes les communes importantes d'Algérie. Vous leur expliquerez cette belle invention et quand ils rentreront dans leurs douars, sous leurs toits de paille et de roseaux, ils emporteront la vision et le désir du progrès. Dans votre bourg de Tizi-Ouzou, vous aurez fait ce que vous pouviez avec vos modestes ressources, pour leur apporter une peu de cette civilisation que le sultan Moulay-Hafid viendra bientôt contempler à Paris. Sages en ceci qu'à votre estime, l'homme, fût-il Berbère, ne vit pas seulement de blé dur et de raves; qu'il faut encore le prendre par les

yeux et, s'il se peut, par le cœur. Je ne doute pas que vous ne fassiez participer l'indigène aux bureaux d'assistance et de bienfaisance. Votre seul tort est, paraît-il, d'avoir ouvert une seule école pour ses enfants, lorsque vous en aviez quatre pour les vôtres. Il apprécie peu, direz-vous, les bienfaits de l'instruction. C'est égal : il faut aller au devant de ses vœux, et surtout lui dispenser les premiers rudiments du savoir selon ses forces et ses besoins : tort facilement réparable.

En somme, ce que l'acte d'accusation relève de plus grave à la charge des municipalités algériennes, c'est qu'aux environs de Tlemcen deux jolies mosquées manquent de chemins d'accès : lacune peu sensible aux musulmans qui n'ont point l'habitude de visiter les mosquées en voiture et se contentent de déposer leurs babouches à la porte; mais très préjudiciable aux touristes, amateurs des monuments de l'Islam africain. Et sans doute il suffira de signaler cette lacune, moins à la vigilance des pouvoirs publics qu'à celle du Touring-Club de France.

Si réellement ce sont là les plus gros méfaits des municipalités algériennes à l'égard des indigènes, nous sommes loin du boucher Sapor de terrible mémoire; et point n'était besoin de déployer contre elles un pareil tonnerre.

En bon français, cela s'appelle grêler sur du persil.

LES ASPIRATIONS DES INDIGÈNES

18 juin 1912.

Quand on disserte à perte de vue sur les indigènes, je me rappelle le mot de la grande Catherine à l'un de nos philosophes : « Monsieur, votre papier peut tout supporter ; moi, je travaille sur la peau humaine ! »

En fait, il y a, dans l'Afrique du Nord, vingt espèces d'indigènes qui ne se ressemblent guère. Les Juifs sont aussi des indigènes, souvent même antérieurs à la conquête arabe. Le Berbère de sang pur, tel qu'on le rencontre dans les montagnes, diffère totalement du Berbère arabisé de la plaine. Il ne parle pas la même langue, il n'a pas les mêmes institutions. Régime démocratique en haut, avec égalité complète des chefs de famille ; patronage et clientèle en bas. Vie sédentaire à flanc de coteau, vie nomade ou semi-nomade en rase campagne. Propriété particulière

au nord, collective au centre et au midi. Là, condition voisine du servage, quelques lieues plus loin, fière indépendance. Dans la même région, contraste absolu entre les habitants des villes, mélange indéchiffrable de toutes les races de la Méditerranée, et les fellahs campés sous la tente, jusque dans la banlieue des grandes cités. Sur les ruines de Carthage, à l'époque de la moisson, les cultivateurs mènent le même genre de vie, portent les mêmes vêtements, se servent de la même charrue que les contemporains d'Amilcar. Confondez tous ces gens-là sous le nom d'indigènes et appliquez-leur des règles communes : vous risquez fort de vous tromper.

Le premier devoir de ces administrateurs pour lesquels les théoriciens de la métropole montrent un tel dédain, c'est de remiser les idées générales et de se mettre en présence des réalités. Le tableau qu'ils ont sous les yeux ne ressemble guère à certaines peintures de fantaisie.

Philanthropes estimables, laissez un instant vos livres, transportez-vous par la pensée dans ce monde musulman tel qu'il est. Rappelez-vous, dans les villes, ces tas de haillons effondrés au pied des murailles; dans les campagnes, ces huttes misérables, ces tentes en poil de chameau ouvertes à tous les vents, ces tribus rongées par les plus affreuses maladies, ces enfants décimés par le legs des tares paternelles, ces ophtalmies, ces petites véroles et le reste, cette absence com-

plète de l'hygiène la plus élémentaire ; et dites si le moment est venu de transformer cette pauvre humanité en troupeau d'électeurs, même à deux ou trois degrés, ou s'il ne convient pas d'abord de la décrasser, de lui rendre peu à peu la dignité, le sens et le goût du travail, l'habitude de la prévoyance.

Rappelez-vous l'incurable inertie de ces grands enfants, qui se gavent dans l'abondance et crèvent dans la disette ; l'aspect merveilleux de ces campagnes au printemps, lorsque les chevaux et les bœufs ont de l'herbe jusqu'au ventre, sans que le cultivateur pense à faire sa provision de fourrage pour la saison sèche... Je l'avoue, au risque de m'attirer vos foudres, j'ai usé de ce fameux arbitraire administratif qui vous inspire une telle horreur pour mobiliser une tribu et faire faucher d'autorité le trop-plein des prairies. Cette année-là, le bétail, s'il avait eu la parole, m'aurait certainement voté des remerciements. La leçon a-t-elle servi ? Je l'ignore. Mais ce que je sais bien, c'est que d'un bout à l'autre de notre empire africain, le souci constant de nos administrateurs est de lutter contre l'ignorance, la paresse et la maladie et de répandre autour d'eux ce bien-être qui est le premier échelon de toute civilisation. Ce faisant ils accomplissent une besogne plus utile que ne fera jamais votre conseil d'arbitrage appelé à fonctionner sur les bords de la Seine.

Maintenant convient-il de bouleverser de fond en comble nos institutions africaines pour faire plaisir à une petite élite formée dans nos écoles d'Algérie et de Tunisie? Je m'expliquerai là-dessus avec la plus grande franchise, comme je l'ai fait au moment du Congrès de l'Afrique du Nord et comme je le ferais demain si je me trouvais en présence de ces jeunes gens.

Je revendique hautement ma part de responsabilité dans leur essor intellectuel. J'ai aidé les Jeunes-Tunisiens à fonder une association pour la diffusion des sciences qui, comme on le dit très bien, ne sont ni arabes, ni particulièrement françaises, mais simplement humaines.

Mais, loin de faire de cet enseignement un instrument de guerre contre l'Islam, je ne l'ai proposé aux professeurs de la Grande Mosquée qu'en leur remémorant le passé glorieux de leurs anciennes universités musulmanes. Au moyen âge, ces écoles arabes éclipsaient complètement les nôtres ; et si elles sont tombées depuis dans une espèce de décrépitude, c'est parce qu'elles ont contracté les mêmes défauts que notre scolastique du temps passé. Mais je ne vois pas du tout pourquoi des croyances qui s'accommodent de la familiarité d'Aristote seraient maintenant inconciliables avec les découvertes d'un Pasteur et d'un Berthelot. Il est même surprenant d'entendre affirmer aujourd'hui que science et civilisation sont des termes absolument identiques et

qu'une religion, d'ailleurs aussi peu chargée de dogmes que l'Islam, est nécessairement incompatible avec les vérités scientifiques. Dans ce cas, Pasteur, le plus grand savant de notre époque, serait une espèce de monstre, puisqu'il était resté croyant.

Il me paraît de plus singulièrement imprudent de déclarer ainsi, à la face de l'Islam, que notre science moderne est l'ennemie déclarée de toute espèce de religion et de faire le procès de l'administration algérienne parce qu'elle paie des maîtres de Coran dans les écoles arabes. Pour quelques rares adeptes qu'on dépouillera de la foi de leurs pères et dont on fera des déclassés, on se heurtera à la résistance invincible de toute la société musulmane. Non seulement la chimère de l'assimilation, mais l'espoir légitime du rapprochement des races en recevra une mortelle atteinte.

C'est dans un tout autre esprit que nous avons commencé à Tunis notre propagande scientifique; non pas au sein même de la Grande Mosquée, ce qui aurait amené l'échec immédiat de la tentative en froissant des sentiments respectables, mais tout à côté, de telle sorte que les étudiants n'eussent qu'une rue à traverser pour passer, si l'on peut dire, du XIIIe siècle au XXe; et, contrairement à ce que pense le rédacteur du *Temps*, des avantages très palpables ont été assurés aux élèves de l'enseignement moderne. En somme, cette greffe

entée sur le vieux tronc de la mosquée de l'olivier a donné de bons résultats. J'ai été heureux de constater que les plus marquants des membres de la Kaldounia se sont tenus à l'écart des agitations récentes, tout en travaillant de leur mieux à améliorer le sort de leurs compatriotes.

Je crois fermement qu'il faut persévérer dans cette voie. Un pays tel que la France ne saurait, par calcul égoïste, mettre la lumière sous le boisseau sous prétexte d'éviter des embarras au gouvernement. Elle doit distribuer le savoir à pleines mains sans trop s'alarmer de quelques incartades, et c'est d'elle qu'on peut dire, autant que du bon Dieu, que si un peu de science en éloigne, beaucoup de science y ramène.

Mais tout le monde n'a pas été aussi sage. Quelques esprits moins bien équilibrés se sont grisés de ce vin nouveau, à peu près comme le brave Noë buvant le jus de sa jeune vigne.

La cause de leur erreur, je vais la dire d'un mot.

Depuis les victoires japonaises, il y a certainement quelque chose de changé dans le monde : non pas que la culture européenne soit moins recherchée qu'autrefois, tout au contraire. Mais les peuples ont fait cette découverte : que l'*Europe pouvait être combattue et même vaincue avec ses propres armes*, et qu'il fallait lui emprunter sa culture intellectuelle aussi bien que ses procédés scientifiques pour les retourner contre elle.

Dans les pays indépendants, pas de difficulté : en Perse, au Siam et ailleurs, la réforme se poursuit avec plus ou moins d'habileté ou de bonheur.

Mais dans les possessions européennes, la lutte prend un autre caractère. Aux Indes, en Égypte et bientôt chez nous, quelques intellectuels, parce qu'ils sont frottés d'un certain vernis européen, se découvrent tout à coup une vocation d'hommes politiques. Ils frondent le gouvernement établi, réclament des droits, prétendent être placés d'emblée sur le même pied que les maîtres du pays et si ces derniers sont assez faibles pour leur céder, ils aviseront bientôt aux moyens de les mettre à la porte. Du reste, ces soi-disant civilisés s'appuient d'abord sur les éléments les plus fanatiques de la population, et emploient leur science à flatter les vieux préjugés. On l'a vu dans l'Inde; et si le résident général n'y avait mis bon ordre, on l'aurait vu à Tunis. Quelle leçon! La culture scientifique devrait les dégoûter de l'Islam et leur premier geste est la formation d'une ligue pour la défense des institutions musulmanes!

Rien n'est nouveau sous le soleil. Rome, dans toute sa force et sur cette même terre d'Afrique, a eu ses *Tacfarinas* qui, après avoir combattu sous ses étendards, tournaient contre elle sa propre tactique. Mais elle en est venue à bout; et elle est demeurée la maîtresse, jusqu'au jour

où les institutions impériales ont été minées par des sentiments humanitaires fort semblables à ceux qu'on étale aujourd'hui.

Eh bien, j'admets qu'on doive étendre progressivement la représentation des indigènes dans les assemblées locales, en les faisant autant que possible délibérer séparément, ainsi que cela se passe dans la délégation indigène de Tunisie; je verrai disparaître sans regret l'institution bâtarde qu'on appelle, en Algérie, la commune de plein exercice ; mais je ne comprends pas que l'on veuille en même temps réduire, dans les communes mixtes, les pouvoirs des administrateurs qui appliquent à cette population le régime paternel et la justice sommaire les mieux appropriés à ses mœurs. Je repousse de toutes mes forces l'idée d'une représentation indigène dans notre Parlement, conception qui a fait le malheur de nos vieilles colonies, et je demande à réfléchir avant d'approuver cette espèce de conseil suprême qui tiendrait ses assises à Paris.

S'il y a une vérité que l'on croyait définitivement établie par les récentes expériences coloniales, c'est que les colonies ne sont bien gouvernées que sur place. Il est plaisant d'entendre certains publicistes, naguère apôtres fervents de l'autonomie coloniale, soutenir maintenant le contraire et prôner, sous une forme à peine déguisée, le vieux système des rattachements qui paraissait condamné sans appel.

Ce serait inexplicable si l'on ne connaissait la répugnance de ces idéalistes pour toute concentration vigoureuse du pouvoir exécutif. La société humaine est à leurs yeux une grande usine que l'on met en mouvement par une série de rouages plus ou moins automatiques. Le progrès consiste à emboîter l'un dans l'autre une série de conseils opérant, par des courroies de transmission, du centre aux extrémités et supprimant autant que possible l'intervention de la main de l'homme. Règle excellente pour l'industrie mécanique, déplorable dans ces œuvres coloniales qui exigent autant de vigilance que de souplesse. Si le gouverneur général de l'Algérie ou le résident de Tunis se laissent prendre les doigts dans l'engrenage et deviennent, comme on le dit, « prisonniers » de tel ou tel parti, qu'on les change; mais, lorsqu'ils remplissent courageusement leur devoir d'initiative et d'arbitrage, qu'on les laisse faire d'abord, qu'on les soutienne ensuite; alors ils ne seront les prisonniers de personne, — pas même de vous, mon cher contradicteur.

Car vous êtes le seul à ne pas vous apercevoir de votre injustice envers M. Alapetite. Lorsqu'il défendait les indigènes opprimés, vous le portiez aux nues et vous aviez raison. Mais le jour où la balance penche de l'autre côté, précisément en vertu de ce rôle d'arbitre qu'il remplit avec tant de tact et de prudence, lorsqu'il est amené à

défendre la colonie contre les prétentions excessives de certains indigènes, alors vous l'attaquez sans raison ni mesure, nous faisant ainsi pressentir quel genre de justice nous devrions attendre de ce comité que vous voudriez voir constituer à Paris.

Ainsi, mon cher philosophe, l'homme partial c'est vous, parce que vous êtes le prisonnier, non certes d'un parti, mais d'une idée, d'ailleurs fort généreuse; le sage arbitre, c'est lui, le représentant de la France, pareil au commandant d'un navire qui, les yeux fixés sur sa boussole, redresse de temps en temps le gouvernail et ne se laisse pas détourner de sa route.

Vous aurez beau faire, vous ne remplacerez pas le capitaine par un syndicat de matelots, même en y mêlant les visages bronzés des descendants de Jugurtha.

ENCORE LES INDIGÈNES

2 juillet 1912.

Au rédacteur du Temps.

Mon cher ami,

Nous sommes animés tous les deux d'un égal amour pour la France d'outre-mer. Nous pensons l'un et l'autre que la fondation de cette nouvelle France dans l'Afrique du Nord est un des plus grands événements du siècle. La race déchue, mais noble et guerrière, qui l'habite nous paraît digne de tous les égards. Elle est à nos yeux la collaboratrice indispensable de l'œuvre française. Nous sommes donc d'accord sur le but, mais nous différons sur les moyens. Puisque, avec votre courtoisie ordinaire, vous me mettez personnellement en cause, je dois résumer brièvement les cinq ou six raisons qui empêchent l'ancien résident à Tunis de vous suivre.

D'abord le ton même de votre polémique : il aurait été digne du *Temps* et de vous-même d'ouvrir une enquête impartiale sur la condition des indigènes en faisant la part du bien et du mal. Vous n'avez dressé qu'un réquisitoire. Au lieu de peser les griefs des indigènes, vous les épousez aveuglément. Certes, toutes les institutions humaines sont perfectibles. La France n'a pas cessé d'améliorer la condition de ses sujets ou protégés. Elle le fera encore. Mais elle entend choisir son heure et ne pas se laisser dicter des lois. Si vous voulez mesurer les effets d'une campagne regrettable, vous n'avez qu'à lire le premier numéro du journal *Tout ou Rien* que vient de fonder à Oran le digne, le sage, le lettré, le très prudent Aoued ould Ahmed ben Abdallah. Vous y trouverez que « la France actuelle est une nation inférieure ; qu'elle ne sait ni ce qu'elle veut ni ce qu'elle fait;... qu'elle est cause que des milliers de travailleurs meurent de faim dans tous les pays pour n'avoir pas voulu, par orgueil, renoncer à deux provinces (c'est de l'Alsace-Lorraine qu'il s'agit), dont une grande partie de la population, après trois siècles de domination française, ne devait pas parler français... » Tel est le premier usage que nos clients d'Algérie font de la liberté de la presse et l'interprétation qu'ils donnent à vos enseignements.

Cet exemple et vingt autres semblables ne vous convaincront pas. Vous avez la foi, cher ami, et

la foi ne raisonne pas. Elle ne retient que les faits ou les opinions qui lui sont favorables. C'est ainsi que vous avez enrégimenté M. Jonnart sous votre bannière, un peu malgré lui, je suppose. J'ai eu la curiosité d'ouvrir le livre de son ancien chef de cabinet, M. Raymond Aynard, sur l'œuvre française en Algérie. On y lit, page 18 : « L'idée de faire appel aux élus des indigènes pour éclaircir les grandes questions où leurs intérêts sont engagés et pour redresser les abus de notre administration peut paraître, quant à présent, tout à à fait plaisante. On ne voit pas, par exemple, ces délégués préconiser la réforme nécessaire des impôts arabes pour dégrever les petits aux dépens des puissants et des riches; bien au contraire, il est à craindre que le suffrage étendu ne serve qu'à créer parmi nos musulmans une nouvelle oligarchie et un nouveau mode d'exploitation à leur détriment. » J'en conclus qu'il est imprudent de faire des concessions et que M. Jonnart serait bien étonné si l'on concluait de ses paroles que, pendant près de dix ans, il a couvert de sa haute autorité « un régime odieux d'arbitraire et de violence » et qu'il a été incapable de prendre aucune bonne résolution, parce qu'il était « le prisonnier des colons ».

Vous auriez fait, selon moi, de meilleure besogne si vous vous étiez borné à combattre certains abus notoires, par exemple ceux de la commune de plein exercice. Mais vous enveloppez

dans la même réprobation toutes les institutions françaises et vos critiques les plus acerbes sont dirigées contre les pouvoirs des administrateurs dans les communes mixtes. De sorte qu'à vous entendre tout est bon à jeter au feu ! Que voulez-vous donc? Vous l'avez dit vous-même, jeter les indigènes en masse dans nos luttes municipales, afin de forcer les colons, déjà si divisés, à rechercher leur appoint pour former une majorité. On voit ici les conséquences : un nouveau ferment de discorde, des élections à coups de matraque et de revolver et finalement le plus parfait gâchis.

Autre cause d'erreur : vous confondez deux choses très différentes, l'égalité civile et l'égalité devant l'impôt. La première consiste essentiellement dans le respect de la loi musulmane : les indigènes la possèdent. La seconde est d'ordre administratif. Dans ce cas, il vaudrait mieux parler, non d'*égalité,* mais d'*équité.* Les indigènes ont tout intérêt à conserver la forme d'impôt à laquelle ils sont accoutumés : la dîme est en rapport avec le caractère intermittent de leur travail et de leurs récoltes. Les Européens accepteront plus volontiers une taxe foncière qui ne comporte aucune inquisition du fisc. Ils sont en train de l'établir en Algérie. Vous n'avez pas trouvé un mot pour les en féliciter. Vous ne serez pas content si l'on n'accorde pas aux indigènes l'égalité absolue. Voilà l'esprit de géométrie : périssent les colonies plutôt qu'un principe.

D'autre part, vous déclarez la guerre à la religion musulmane et vous exprimez nettement l'espoir que la « science » détruira la croyance des indigènes. Un pareil aveu doit combler de joie les marabouts. C'est justement leur principal argument contre la culture française. On ne tient pas un autre langage chez les Senoussi et dans les zaouïas les plus fermées du Maroc.

Mais ce qui m'a surpris par-dessus tout, venant d'un ancien fonctionnaire tunisien, c'est que votre philippique ne fait à peu près aucune différence entre l'Algérie et la Tunisie. On s'imaginait en France que le régime du protectorat offrait plus de garanties aux indigènes et ménageait mieux leurs intérêts. Nous pensions tous qu'en maintenant l'autorité du souverain, en respectant les biens religieux, en évitant de porter la plus légère atteinte au statut des musulmans, en confirmant, contre la logique apparente, les exemptions d'impôts consenties par les anciens beys, en organisant des municipalités mixtes dont un indigène a *toujours* la présidence, même à Tunis — nous avions donné un grand exemple de tolérance, de mesure et d'humanité. C'est à peine si vous faites allusion, dans une toute petite phrase, à ces bienfaits réels. Vous vous gardez d'en présenter le détail : les lois musulmanes codifiées, les tribunaux indigènes réorganisés, l'impôt de capitation réduit de près d'un tiers. Tout cela ne compte pas à vos yeux. Et pourquoi ? Parce que nous avons

laissé au bey le pouvoir dont il jouissait sur ses propres sujets, en nous bornant à le contrôler et à le diriger. Il vous coûte de reconnaître que le bey avait autant d'intérêt que nous à contenir les écervelés qui troublaient sa capitale et menaçaient son trône. Vous ne voyez pas que l'essence du protectorat consiste à se servir d'un régime patriarcal dans l'intérêt de l'ordre et de la justice. Et vous, qui avez écrit plus de cent articles pour défendre le protectorat, vous qui demandez, pour le Maroc, un régime analogue, vous n'hésitez pas à le détruire, puisque vous réclamez, en faveur de vos clients, une représentation dans la métropole. Car enfin, si la Tunisie envoie des délégués soit au parlement, soit dans un petit parlement créé tout exprès pour eux, ces délégués deviendront les maîtres de la Régence et il ne restera plus au Bey que les yeux pour pleurer. On ne tardera pas sans doute à réduire également à néant le sultan du Maroc. Et vous aurez travaillé sans le vouloir à préparer l'annexion pure et simple, au détriment de la masse indigène, mais pour la plus grande gloire de M. Ali Bach Hamba.

C'est en vain d'ailleurs que vous vous défendez de conférer à vos clients des droits politiques. Est-ce que le droit d'envoyer à Paris des représentants élus n'est pas essentiellement politique? Vous le sentez si bien vous-même que vous posez l'alternative d'une représentation indigène dans le parlement ou dans un conseil supérieur. Nous

sommes ramenés, par un détour, à l'erreur fondamentale qui a coûté si cher à nos anciennes colonies. Schœlcher en 1848, réclamant le droit de vote pour les noirs, employait les mêmes arguments que vous ; et comme les musulmans d'Afrique sont infiniment plus nombreux que les noirs des Antilles, ce que vous rêvez d'établir sur l'autre rive de la Méditerranée, c'est le régime de la Martinique et de la Guadeloupe considérablement aggravé. Vous me permettrez de n'être pas de votre avis.

J'ai fini, mon cher ami, mais je voudrais en terminant marquer le point central du débat. Vous verrez que je ne crains pas de prendre mes responsabilités.

Parce qu'une petite fraction d'indigènes a, dans nos écoles, acquis quelques lumières, vous voulez les faire participer, ainsi que leurs congénères, à la plupart des libertés modernes. J'estime, au contraire, qu'il y a beaucoup de raisons pour les tenir, encore longtemps, en tutelle. Rien n'est plus dangereux qu'un demi-savoir, doublé de beaucoup de prétentions. Je sais, d'ailleurs, par expérience, que les indigènes les mieux doués ne sont capables d'un effort suivi qu'à la condition d'être solidement encadrés dans notre hiérarchie. Livrés à eux-mêmes, ils considèrent les places non pour les devoirs qu'elles imposent, mais pour les profits qu'elles rapportent.

Je prétends en outre — préparez vos foudres,

mon bon ami ! — qu'une grande puissance coloniale ne doit jamais se dessaisir du pouvoir discrétionnaire. L'Angleterre ne le ferait certainement pas aux Indes. Les Romains, propriétaires trop durs, mais politiques avisés, ne le faisaient pas davantage. On sait avec quel esprit libéral ils accueillaient les indigènes dans les fonctions municipales. Ils les encourageaient même à dissimuler leur origine berbère ou punique sous des noms latins. Mais à la moindre incartade, ces personnages, assez semblables à nos caïds et à nos cheiks, étaient impitoyablement bouclés. Jamais, sauf à l'époque néfaste où Jugurtha corrompait le Sénat, on ne leur permit de mettre l'empire en échec.

Nous avons de plus, pour garder notre maîtrise, une raison que Rome n'avait pas. Elle favorisait partout les aristocraties locales : le sort du peuple ne l'intéressait guère. Nous sommes, nous, les défenseurs de ce peuple contre une oligarchie qui l'a mangé de siècle en siècle. Notre devoir le plus strict est de tenir en bride les indigènes auxquels nous déléguons la moindre parcelle d'autorité ; car ils ne tarderaient pas à en abuser s'ils échappaient au contrôle de nos administrateurs, en allant à Paris verser des larmes de crocodiles dans le sein des publicistes. Je lisais dernièrement, dans un brillant article de M. Paul Leroy-Beaulieu, que les gros personnages, tout au moins, devraient être affranchis des règles de

l'indigénat. J'estime au contraire que le pouvoir discrétionnaire du gouverneur en Algérie, du bey en Tunisie doit s'exercer principalement sur les gros personnages. Autrement, il s'établira dans nos possessions un état permanent de conspiration sourde beaucoup plus grave que les insurrections ouvertes. Ce sera le « royaume arabe » de Napoléon III avec le mouvement de 1870 au bout.

Est-ce à dire que je suis partisan du « bâillon », pour employer votre expression favorite? Je ne pense pas que Vauban, auteur de la *Dîme Royale*, Fénelon avec *Salente*, Molière avec *Tartuffe*, La Bruyère avec le sombre tableau qu'il trace des campagnes, avaient un bâillon sur la bouche. Mais on leur interdisait certains sujets. Je n'en demande pas davantage. Nos indigènes ne se plaindront pas si on les traite comme les contemporains de Louis XIV, dont justement le *Tout ou Rien* fait le plus grand éloge. A l'en croire, la France n'a fait que déchoir depuis ce grand roi. Qu'on applique aux indigènes le régime qui fait leur admiration. Ce sera déjà un grand progrès sur le moyen âge dans lequel ils sont encore plus qu'à demi plongés. Mais nous devrons attendre encore deux ou trois siècles avant de leur appliquer les principes de la Révolution française.

Quelle que soit ma sympathie personnelle pour les plus intelligents d'entre eux, si l'on veut faire un 14 juillet indigène, je serai toujours du côté français de la barricade.

LE MAROC
ET LE RECRUTEMENT ALGÉRIEN

23 juillet 1912.

A M. Millerand, ministre de la Guerre.

Monsieur le Ministre,

Vous avez su, en quelques mois, conquérir une autorité que bien peu de ministres de la guerre ont possédée avant vous. L'armée a senti la main d'un chef et toute la France, là-dessus, pense comme l'armée.

C'est donc à vous qu'incombe la lourde tâche de concilier les nécessités de la défense nationale avec les charges de l'occupation du Maroc. Personne n'est mieux qualifié pour y faire face. Déjà dans la question des troupes noires, votre ferme et tranquille volonté a fait taire toutes les résistances. Vous avez réuni dans votre cabinet, à côté de vos chefs de service, les représentants du

ministère des Colonies, et ce qui paraissait impossible la veille s'est trouvé réalisé le lendemain. Il vous a suffi de dire : *Je veux*. L'administration française n'était plus accoutumée à ce langage. Après le premier moment de surprise, elle en a ressenti une espèce de chatouillement agréable, comme une femme qui veut être non seulement aimée, mais quelque peu violentée. La grande Catherine, qui s'y connaissait, prétendait qu'une douce violence lui avait donné le plus grand plaisir de sa vie. J'estime que les services publics sont plus ou moins femmes. Ils sont formés pour obéir. Depuis un certain nombre de lustres, on leur laissait la bride sur le cou. Vous avez repris les rênes et tout le monde est content, ou le sera bientôt, si cela continue, à l'exception, bien entendu, des amateurs d'anarchie.

Eh bien, ce problème si difficile en apparence de ne point affaiblir la défense du territoire tout en poursuivant l'extension de notre puissance au Maroc est peut-être une affaire de volonté.

Il faut d'abord distinguer les besoins réels de l'armée d'un certain pédantisme qui règne au ministère de la Guerre et sous lequel s'abrite la rivalité des différentes armes. Par exemple, l'avancement rapide et si mérité du général Gouraud exciterait, paraît-il, des jalousies terribles dans les corps métropolitains. Tout un petit complot serait ourdi pour vous démontrer, monsieur le ministre, que la présence des troupes coloniales

est absolument nécessaire à Rochefort ou à Cherbourg et qu'on doit les retirer du Maroc. Du même coup, le général Gouraud perdrait son commandement. On l'enverrait dans quelque garnison de France réfléchir sur le néant de la gloire, pour le plus grand bien de la défense nationale. Je me plais à croire que ce bruit est sans fondement. Mais je ne puis oublier cependant les regards venimeux jetés sur ce même Gouraud par certains officiers, lorsque j'eus l'honneur de l'accompagner chez M. Maurice Berteaux. S'il se produisait une intrigue de ce genre, je suis convaincu, monsieur le ministre, qu'il vous suffirait d'un geste pour la déjouer.

Mais en dehors des jalousies de métier, il y a un mal beaucoup plus grave, parce qu'il est inhérent à la forme des institutions parlementaires et qu'une volonté forte peut seule le faire cesser. Ce mal, ce n'est pas, comme on le croit généralement, l'incompétence ou la légèreté : bien loin de là! C'est l'esprit systématique des différents services, séparés par des cloisons étanches, très ferrés sur leur spécialité et profondément ignorants les uns des autres. Chacun travaille dans son coin à des besognes souvent contradictoires; et comme les ministres passent vite, comme en quelques mois ils ont toute leur éducation à faire, il ne se trouve aucun cerveau pour centraliser et pour coordonner ces efforts.

Voyez, par exemple, la manière dont on applique

en ce moment le legs de M. Messimy, la conscription des indigènes en Algérie. Je ne doute pas qu'il n'existe au ministère de la Guerre un chef de bureau connaissant à fond la question. Mais on étonnerait beaucoup cet éminent fonctionnaire en lui disant que cette mesure est intimement liée à l'occupation du Maroc et qu'elle peut exercer le contre-coup le plus fâcheux sur le recrutement des troupes d'Afrique que nous employons là-bas. Si on essayait de lui démontrer que priver les tirailleurs algériens de la prime d'engagement et de la retraite, c'est ébranler leur fidélité au drapeau et s'exposer à en faire des déserteurs ; qu'il sera très malaisé de s'en servir au Maroc ; qu'aucun frein ne contrebalancera plus, en face de leurs congénères, la double influence de la femme et de la religion ; si l'on ajoutait que l'instant est vraiment mal choisi pour faire des expériences nouvelles et que l'exode des populations soumises au recrutement, déjà connu dans les tribus marocaines, n'est pas de nature à nous attirer leur sympathie, il répondrait probablement que ce n'est pas son affaire, qu'il est uniquement chargé d'appliquer le décret sur le recrutement algérien et que, si nous avons des observations à présenter sur la composition du corps d'occupation, cela concerne, au fond du deuxième couloir, à la troisième ou quatrième porte, le bureau du Maroc. C'est ainsi que la main gauche du ministre ignore le plus souvent

ce que fait sa main droite et qu'à l'heure même où il s'ingénie avec le colonel X... pour compléter ses effectifs marocains, le colonel Z... travaille consciencieusement à les désorganiser.

Je suppose pour une minute, monsieur le ministre, que vous soyez le génie vaste et hardi que certains esprits chagrins dénoncent déjà comme un danger national et que, moi, j'appelle de tous mes vœux, car je le crois plus nécessaire dans une République que partout ailleurs : vous n'hésiterez pas à remettre aux calendes le décret mal venu de la conscription des Algériens qui soulève tant d'objections et qui risque de nous mettre sur les bras toute la question indigène, lorsque nous aurions le plus grand besoin de la liberté de nos mouvements. Avec votre coup d'œil si sûr, vous verriez rapidement que la question des effectifs au Maroc, sans toucher aux formations métropolitaines, est presque uniquement une question d'argent et qu'elle peut être aisément résolue. Qu'on adopte le système préconisé naguère par l'ancien gouverneur de l'Algérie, M. Jonnart; que la métropole prenne à sa charge le paiement de la prime et de la haute paye et laisse au compte de l'Algérie le versement des retraites dans quinze ou vingt ans d'ici, c'est-à-dire à une époque où le budget de l'Algérie aura presque doublé : on trouvera dans notre grande colonie autant et plus d'engagés volontaires qu'on en voudra, tout prêts à partir pour le Maroc et

maintenus dans le devoir par l'espérance de la retraite. Il ne restera plus qu'à les encadrer, ce qui ne sera guère difficile, si on en juge par le nombre d'officiers et de sous-officiers qui, eux aussi, demandent à partir. Est-ce qu'en Tunisie même, dans un pays infiniment moins guerrier que l'Algérie, les volontaires ne se sont pas offerts en masse quand on en a demandé pour aller à Casablanca et à Fez? et ne sont-ce pas ces gens-là qui ont repris Fez à la baïonnette?

Qu'on cesse donc de nous objecter les nécessités de la défense nationale. L'Afrique doit conquérir l'Afrique : non pas, il est vrai, à l'aide d'une armée recrutée tout entière en pays ennemi comme le voulait le commandant des troupes chérifiennes, ce qui était une grave imprudence, mais en utilisant les ressources presque inépuisables des provinces rangées depuis longtemps sous notre drapeau et à la condition de ne pas altérer, par une contrainte inopportune, le dévouement de ces braves soldats.

Monsieur le ministre, vous n'aurez pas des vacances bien tranquilles. Le moment où les parlementaires de France s'envolent dans leurs circonscriptions et les hommes d'État d'Angleterre vont chasser le *grouse* est, pour les infortunés serviteurs de la République, l'heure du travail silencieux et du plus grand effort. On va vous tourmenter, monsieur le ministre! Il ne se passera pas de quinzaine qu'on ne vous demande

des renforts pour le Maroc ; et on aura raison : car les choses ne vont pas très bien là-bas, malgré l'énergie et l'habileté du général Lyautey. Puisez donc en Algérie, puisez en Tunisie, non pas en diminuant le corps d'occupation, mais en formant des unités nouvelles, et s'il le faut, avec des fonds d'emprunt. Autrement vous serez voué au système des petits paquets qui, en définitive, coûtera beaucoup plus cher.

La France n'a qu'un moyen d'économiser le sang de ses enfants : c'est de faire appel à leur bourse.

L'ÉGYPTE ET L'AFRIQUE FRANÇAISE

18 février 1913.

Au moment où l'Allemagne se rend plus formidable que jamais, tout le monde est d'accord pour resserrer les liens qui unissent à la France ses sujets ou ses protégés et pour améliorer la condition des indigènes de l'Afrique du Nord. Mais on s'y prend très mal. Au lieu de démontrer aux colons et aux indigènes qu'associés à une œuvre commune, ils ont le plus grand intérêt à vivre en bonne intelligence, une partie de la presse, et notamment le journal *le Temps*, semble avoir pour unique souci de les exaspérer les uns contre les autres.

Un jeune professeur, M. Besnard, chargé d'inspecter nos écoles d'Orient, cause, en Syrie, avec des Algériens mécontents qui ont fui leur pays, et rencontre sur son chemin des Egyptiens satisfaits. Il en conclut immédiatement que le régime

anglais vaut beaucoup mieux que le nôtre.

C'est aller un peu vite. D'abord la satisfaction des Egyptiens est de date récente. Sans parler de l'agitation nationaliste au temps de lord Cromer et des menaces dirigées à cette époque contre les officiers anglais, je me souviens d'avoir déchaîné une tempête au sein d'une assemblée d'étudiants égyptiens parce que je rendais justice à l'administration britannique. On dirait que l'Egypte s'est beaucoup calmée depuis qu'elle est gouvernée par un soldat qui ne badine pas !

Mais j'ajoute, contrairement à l'opinion du *Temps*, qu'il n'y a aucune « comparaison » à faire entre l'œuvre des Anglais et la nôtre. Ils n'ont point eu la prétention d'implanter des colons en Egypte. Les Européens, en petit nombre, y sont concentrés dans les villes. Ceux qui sont devenus propriétaires ne cultivent pas eux-mêmes. Les terres qu'ils ont achetées pour y planter du coton restent entre les mains des fellahs. Le propriétaire européen se borne à faire valoir ses capitaux. Il ne change même pas les procédés de culture, qui remontent à l'antiquité la plus reculée. Son œuvre personnelle consiste à étendre, avec le concours du gouvernement, les surfaces irriguées. Dès lors il est facile d'appliquer à ces terres un système uniforme d'impôts. Il en est de même, chez nous, pour les oliviers de Sfax : comme nous avons adopté, dans cette région, les méthodes indigènes et que tout notre effort consiste à les appliquer

sur une plus grande surface par la collaboration du capital français avec la main-d'œuvre locale, les nouvelles plantations sont soumises au même régime que les anciennes. Elles paient toutes également la taxe nommée *canoun*, aussitôt que l'arbre est adulte. Si la Tunisie tout entière n'était qu'un vaste bois d'oliviers dont les propriétaires vivraient tranquillement en France, ce serait une autre Egypte, assez commode à gouverner.

Tout autre est l'œuvre de nos colons du Nord soit en Algérie, soit en Tunisie. M. Besnard, pour compléter ses expériences, devrait faire un tour de ce côté-là. Voici ce qu'il verrait : un pays jadis magnifique, ancien grenier de Rome, que la domination musulmane a converti tantôt en désert par l'envahissement des nomades, tantôt en buisson d'épines par des procédés de culture enfantins : si même on peut donner le nom de culture aux sillons irréguliers et superficiels qu'une charrue archaïque trace autour des lentisques et des jujubiers. Sur des lieues et des lieues de distance, là où la pioche découvre les fondations des florissantes villas antiques, notre voyageur n'apercevrait que la verdure uniforme et barbare des plantes parasites, sorte de maquis continu à travers lequel il aurait de la peine à s'orienter. Puis, de temps en temps, la tache éclatante d'un vignoble, les sillons droits et réguliers d'un domaine européen viendraient, sur des espaces encore trop clairsemés, rompre cette désolante monotonie.

La belle nudité de la terre féconde apparaîtrait alors, comme une arme de prix dont on aurait enlevé la rouille séculaire.

Toute une armée de travailleurs, dont la plupart résident sur place, refait ainsi, non par l'épée, mais par le soc, la lente conquête du sol romain ; et presque tous — il y a des exceptions naturellement — vivent en bons termes avec leurs voisins indigènes. M. Besnard ou tout autre, s'il n'est pas aveuglé par l'esprit de système, s'étonnera-t-il que le fisc ait encouragé de tout son pouvoir cette renaissance admirable? qu'en continuant de percevoir les anciens impôts coraniques là où ils existaient, il ait dégrevé les terres rendues à la lumière? favorisé ceux qui arrachent la déesse antique à la triple couche d'ordure, de crasse et d'ignorance qui la recouvrait depuis des siècles? et si on lui dit en outre que, bien loin d'être exclusif, le gouvernement assure les mêmes avantages à l'indigène qui défriche et laboure avec la charrue française, aura-t-il le triste courage de condamner, sous le prétexte d'une fausse égalité, cette prime au progrès, alors que toute mise en valeur du sol, en multipliant les consommateurs, augmente les ressources du Trésor?

Que devient alors la comparaison avec l'Egypte? Qu'on me montre là-bas des pionniers courant toutes les chances d'un climat bien plus variable que celui des cours du Nil, vivant le plus souvent de privations au lieu d'embellir

leur demeure au détriment des naturels, comme le faisaient les colons romains; risquant leur avoir dans des expériences coûteuses destinées à féconder le pays, tandis que l'indigène, à la merci des accidents atmosphériques, risque tout au plus de ne pas payer l'impôt puisqu'il n'est taxé que sur la récolte effective; que l'on me montre, dis-je, une œuvre anglaise comparable à celle-là et je suis prêt à m'incliner. Mais on n'en découvrira pas! on trouvera de splendides colonies dans lesquelles les Européens ont fait le vide autour d'eux, comme l'Australie et le Canada; ou des empires presque uniquement composés de sujets indigènes, dont les Européens fournissent seulement les cadres, comme les Indes et l'Egypte; ou enfin des colonies comme le Cap dans lesquelles le colon anglais n'a qu'un concurrent sérieux, le Boer, de souche hollandaise, européen comme lui, protestant comme lui. Mais une colonie du genre mixte, faisant vivre côte à côte les représentants de deux civilisations différentes et souvent opposées, non pas sous le patronage distant d'un gouvernement-providence, mais dans une sorte de promiscuité continuelle que les nécessités du travail imposent, une telle expérience, avec ses surprises, ses froissements, et, on doit le dire aussi, ses réussites partielles, on ne la trouve qu'à l'ombre du pavillon français; et si quelque chose peut nous réconforter sur le succès final, c'est de voir qu'après moins d'un siècle

d'occupation en Algérie, quarante ans de protectorat en Tunisie, le plus grand nombre de ces indigènes qu'on dit si malheureux, sont prêts à se faire tuer pour la défense de notre pavillon.

Cessons donc de nous dénigrer nous-mêmes et travaillons plutôt à aplanir des malentendus qui, au début de cette œuvre vraiment gigantesque, étaient inévitables... Ah! sans doute, si l'on pose à un musulman du Caire, de Damas ou de Delhi la question suivante : « Que préférez-vous : un pays sans colons, dans lequel les gouvernements européens se contentent d'apporter le chemin de fer et la sécurité, — ou bien un pays où vous serez forcés de coudoyer tous les jours des hommes d'une autre race et d'une autre religion dont vous ne serez pas les maîtres? » la réponse n'est pas douteuse, ils aimeront mieux être seuls à table. Mais d'abord nous n'avons pas le choix, car il nous faut une autre France de l'autre côté de la Méditerranée. Ensuite, et quoi qu'en pense la paresse des musulmans, nous sommes convaincus que le système de la collaboration sera beaucoup plus fécond même pour eux, car c'est un fait avéré qu'en Perse, en Espagne et ailleurs, l'Islam n'a donné jadis ses plus beaux fruits qu'en acceptant la greffe d'une race et d'une civilisation différentes.

Le rapprochement se fera, nous n'en doutons pas. L'égalité économique sera réalisée dans la mesure exacte du progrès des indigènes. Un jour

viendra, c'est notre ferme espoir, où la France pourra serrer autour d'elle ses enfants de toutes les couleurs. Mais c'est à la condition de ne pas méconnaître les droits des aînés, ces ouvriers de la première heure, et de ne pas exciter contre eux, par une campagne injuste et violente, les appétits et la vanité des cadets qui ont encore beaucoup de chemin à faire pour les rattraper.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LA CONQUÊTE MAROCAINE

INTRODUCTION 1

CHAPITRE PREMIER

LA NÉGOCIATION ALLEMANDE 19

4 juillet 1911. — Agadir 19
8 août 1911. — Conférence ou tête-à-tête? 25
29 août 1911. — De Bagdad à Fez 32
12 septembre 1911. — Les relations franco-allemandes . . 37
10 octobre 1911. — Il faut aboutir 43
27 décembre 1911. — L'œuvre de M. Caillaux 47
3 janvier 1912. — L'accord franco-allemand devant le Sénat. 57
11 janvier 1912. — La démission de M. de Selves. . . 63
13 février 1912. — Après la bataille 68
22 novembre 1912. — Conclusion. 76

CHAPITRE II

LA NÉGOCIATION ESPAGNOLE 83

1er août 1911. — Le Rubicon 83
9 novembre 1911. — Le traité secret avec l'Espagne. . . 86
26 novembre 1911. — Les papiers secrets 93
27 février 1912. — Hypothèses 97
22 mars 1912. — Les deux zones 104
13 avril 1912. — Le coup juste 112
25 juin 1912. — Cosas de España 116
19 novembre 1912. — Le traité franco-espagnol 127
3 décembre 1912. — La lettre et l'esprit 134
11 mars 1913. — Conclusion 141

CHAPITRE III

LE MAROC INTÉRIEUR. 147

5 mars 1912. — La mission de M. Regnault 147
23 avril 1912 — La leçon de Fez 153
30 avril 1912. — Le général Lyautey et la politique marocaine 157
4 juin 1912. — L'objectif de Taza. 163
27 août 1912 — Philosophie marocaine 170
10 septembre 1912. — Marakech. 181
10 décembre 1912. — L'œuvre du général Lyautey. . . . 189
21 janvier 1913. — Le régime de Tanger 194

DEUXIÈME PARTIE

LA QUESTION INDIGÈNE

ALGÉRIE-TUNISIE. 199

15 novembre 1911. — La Tunisie devant la Chambre. . . 201
6 février 1912. — Tunisie et Maroc 210
19 mars 1912. — Une leçon d'énergie. 217

16 avril 1912. — Le cas de M. Bach Hamba. 224
21 mai 1912. — M. Bergeret en Afrique. 230
11 juin 1912. — Le pavé de l'ours 239
15 juin 1912 — Les indigènes d'Afrique sont-ils sacrifiés? 249
18 juin 1912 — Les aspirations des indigènes . . . 257
2 juillet 1912. — Encore les indigènes 267
23 juillet 1912. — Le Maroc et le recrutement algérien. 276
18 février 1913. — L'Égypte et l'Afrique française . . 283

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

HAf.
M6533c

176947

Author Millet, René

Title La Conquête du Maroc.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU